

**Sénégal : Sixième revue du programme au titre de l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE). Demande de conclusion d'un nouvel accord triennal au titre de l'ISPE. Rapport des services du FMI ; analyse de viabilité de la dette ; communiqué de presse ; déclaration de l'Administrateur pour le Sénégal.**

Dans le contexte de la sixième revue du programme au titre de l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE), de la demande de conclusion d'un nouvel accord triennal au titre de l'ISPE, les documents suivants ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Le rapport des services du FMI au titre de la sixième revue du programme au titre de l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE) et de la demande de conclusion d'un nouvel accord triennal au titre de l'ISPE pour le Sénégal, préparé par une équipe des services du FMI, au terme des entretiens avec les autorités sénégalaises sur l'évolution et les politiques économiques qui ont pris fin le 11 octobre 2010. Le rapport des services du FMI, rédigé à partir d'informations disponibles au moment des entretiens a été achevé le 12 novembre 2010. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de la mission et ne reflètent pas nécessairement l'avis du Conseil d'administration du FMI.
- Une analyse de la viabilité de la dette réalisée conjointement par le FMI et l'AID.
- Un communiqué de presse relatif à l'achèvement des revues.
- Une déclaration de l'Administrateur pour le Sénégal.

Les documents figurant dans la liste ci-dessous ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention remise au FMI par les autorités sénégalaises\*  
Mémorandum sur les politiques économiques et financières des autorités sénégalaises\*  
Protocole d'accord technique\*  
\*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations susceptibles d'influencer le marché.

**Pour aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs observations par courrier électronique à l'adresse [Publicationpolicy@imf.org](mailto:Publicationpolicy@imf.org).**

Le public peut se procurer ce rapport à l'adresse suivante :  
International Monetary Fund • Publication Services  
700 19<sup>th</sup> Street, N.W. • Washington, D.C. 20431  
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201  
Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Internet : <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars EU l'exemplaire

**Fonds monétaire international**  
**Washington, D.C.**

# FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

## SÉNÉGAL

### **Sénégal — Rapport relatif à la sixième revue du programme au titre de l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE) Demande de conclusion d'un nouvel accord triennal au titre de l'ISPE**

Préparé par le Département Afrique  
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Roger Nord et Thomas Dorsey

4 novembre 2010

**Les entretiens relatifs au programme** se sont déroulés à Dakar du 15 au 29 septembre 2010 et se sont poursuivis à Washington du 7 au 11 octobre 2010. L'équipe des services du FMI était composée de MM. Funke (chef de mission), Lakwijk, Gitton (tous du Département Afrique), de M<sup>me</sup> Shabunina (Département des finances publiques), M Painchaud (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), M<sup>me</sup> Fichera (Représentante résidente) et de M. Ba (du bureau du FMI à Dakar). La mission a rencontré le Premier ministre, M. Ndiaye, le Ministre des finances M. Diop, le Ministre du budget M. Diop, le Ministre de l'énergie M. Sarr, le Ministre de la coopération internationale et des infrastructures M. Wade, le Directeur national de la BCEAO M<sup>me</sup> Diop, d'autres hauts fonctionnaires et des représentants des partenaires techniques et financiers ainsi que du secteur privé.

**Séminaires et communication** : lors d'un séminaire d'une demi-journée, les autorités ont exposé les conclusions de leur étude sur la politique budgétaire; pour sa part, l'équipe du FMI a présenté des exposés comparant le Sénégal avec ses concurrents au plan international, et sur les réformes nécessaires pour accélérer la croissance. La mission a rencontré des représentants du Parlement et des syndicats.

**Relations avec le FMI** : l'accord triennal au titre de l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE) devant initialement expirer le 1<sup>er</sup> novembre 2010, a été prorogé au 22 décembre 2010; cinq revues ont été menées à bien. L'accord au titre de la facilité de protection contre les chocs exogènes (FCE) dont le montant (121,35 millions de DTS, soit environ 178,8 millions de Dollars EU) a été entièrement décaissé, est arrivé à expiration en juin 2010. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été achevées en mai 2010.

**Sixième et dernière revue de l'ISPE** : les services du FMI en ont recommandé la conclusion. Tous les critères d'évaluation quantitatifs ont été respectés et la conditionnalité structurelle a été largement remplie.

**Accord faisant suite à l'ISPE** : dans la Lettre d'intention et le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) joint au présent rapport, les autorités sénégalaises demandent à conclure un nouvel accord triennal au titre de l'ISPE pour contribuer à accélérer la croissance, à réduire les vulnérabilités et à faire reculer la pauvreté.

Table des matières	Page
Résumé analytique .....	4
I. Créer les conditions de nouvelles avancées économiques.....	5
II. Résultats obtenus dans le cadre du programme .....	8
III. Ancrage d'un nouvel ISPE — retrouver la dynamique de la croissance.....	9
A. Résultats de la mise en œuvre du premier ISPE .....	9
B. Ancrage du nouveau programme : hausse de la croissance tendancielle et résistance accrue aux chocs .....	9
IV. Questions afférentes au programme et suivi.....	23
V. Évaluation des services du FMI.....	24
 Tableaux	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2007–15 .....	26
2. Balance des paiements, 2007–15 .....	27
3. Opérations financières de l'État, 2007–15.....	28
4. Opérations financières de l'État, 2007–15 .....	29
5. Situation monétaire, 2005–10 .....	30
6. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2003–10 .....	31
7. Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs quantitatifs pour 2010 .....	32
8. Objectifs du millénaire pour le développement .....	33
 Graphiques	
1. Évolution historique, 1995–2010.....	6
2. Évolution économique récente, 2004–2010.....	7
3. Comparaison avec les pays non exportateurs de pétrole à forte croissance .....	11
4. Perspectives à moyen terme, 2009–2015.....	13
5. Questions liées au secteur financier.....	20
6. Taux de change et compétitivité .....	22
 Encadrés	
1. Le programme ISPE : une mise en œuvre en deux temps .....	10
2. La stratégie de réduction de la pauvreté et de croissance du Sénégal .....	12
3. Investissement dans l'infrastructure au Sénégal : une vision globale.....	15
 Appendice I. Lettre d'intention.....	
	34
Pièce jointe I. Mémoire sur les politiques économiques et financières .....	36
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique .....	59

## Sigles et abréviations

AEN	Avoirs extérieurs nets
AFD	Agence française de développement
AIBD	Aéroport international Blaise Diagne
ARMP	Autorité de régulation des marchés publics
ASTER	Logiciel de gestion des dépenses publiques
AVD	Analyse de viabilité de la dette
BCEAO	Banque centrale des États de l’Afrique de l’Ouest
CEQ	Critère d’évaluation quantitatif
DCMP	Direction centrale des marchés publics
DGID	Direction générale des impôts et domaines
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
DTS	Droits de tirage spéciaux
EPIN	Évaluation des politiques et institutions nationales
FCE	Facilité d’amortissement des chocs exogènes
FEC	Facilité élargie de crédit
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
FSIPP	Fonds de sécurisation des importations des produits pétroliers
GFP	Gestion des finances publiques
IADM	Initiative d’allègement de la dette multilatérale
ICS	Industries chimiques du Sénégal
IDE	Investissement direct étranger
IGF	Inspection générale des finances
ISPE	Instrument de soutien à la politique économique
MCA	<i>Millennium Challenge Account</i>
MPEF	Mémorandum de politiques économiques et financières
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
PAT	Protocole d’accord technique
PEFA	Dépenses publiques et responsabilité financière
PESF	Programme d’évaluation du secteur financier
PI	Prêts improductifs
PIB	Produit intérieur brut
PPP	Partenariat public-privé
RIN	Réserves internationales nettes
SAR	Société africaine de raffinage
SENELEC	Société nationale d’électricité du Sénégal
SIGFIP	Système intégré de gestion des finances publiques
TCER	Taux de change effectif réel
TICR	Taux d’intérêt commercial de référence
TOFE	Tableau des opérations financières de l’État
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
VAN	Valeur actualisée nette

## Résumé analytique

*L'économie sénégalaise a amorcé sa reprise après le ralentissement lié à la crise financière mondiale. Les résultats obtenus dans le cadre du programme ont été globalement satisfaisants. Le Sénégal a fait des progrès significatifs dans la mise en œuvre de l'accord triennal au titre de l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE) mais les défis à relever restent de taille. La croissance a été plus faible que dans les pays subsahariens les plus performants, les niveaux de vulnérabilité aux chocs et de pauvreté restent élevés et il subsiste des goulets d'étranglement imputables aux infrastructures. Pour accompagner les réformes engagées par les autorités afin de surmonter ces difficultés, le gouvernement sénégalais demande à conclure un nouvel accord triennal au titre de l'ISPE.*

**Signes de reprise** : il ressort des récents indicateurs d'activité et des recettes publiques que la croissance redémarre. La croissance du PIB réel devrait s'accélérer et atteindre 4 % en 2010, après une moyenne de 2,7 % en 2008 et 2009. L'inflation mesurée par l'indice des prix devrait revenir progressivement à son niveau tendanciel à long terme de 2 %.

**Résultats de mise en œuvre du programme globalement satisfaisants** : tous les critères d'évaluation quantitatifs ont été respectés. Les réformes structurelles ont bien progressé, malgré un certain retard sur deux volets. Réalisant une avancée sensible, les autorités ont largement communiqué sur les modalités de règlement des dépenses extrabudgétaires et ont commencé à régler les montants y afférents en octobre, par rapport à un repère fixé à fin septembre. L'intégration de la masse salariale au système de gestion des finances publiques (SIGFIP) doit être achevée. Tous les autres repères ont été respectés dans les délais impartis.

**L'accélération de la croissance et le renforcement de la résistance aux chocs seront les axes prioritaires de l'accord qui fera suite à l'ISPE en vigueur** : le nouvel accord ISPE vise à affermir la croissance, contenir les vulnérabilités et réduire la pauvreté par : i) le maintien de la stabilité macroéconomique adossée à une politique budgétaire saine et à une gestion rigoureuse de la dette; ii) l'accroissement des recettes publiques pour financer l'augmentation de l'investissement dans les infrastructures, conjugué à une meilleure planification de ces investissements et à l'amélioration de la qualité des dépenses; iii) la consolidation des progrès de la gestion des finances publiques (GFP) par l'amélioration de la crédibilité et de l'exécution budgétaires et en évitant d'accumuler de nouveaux arriérés de paiement; iv) la poursuite de réformes structurelles de grande envergure afin d'améliorer le climat des affaires, d'améliorer la gouvernance et d'accroître l'efficacité du secteur de l'énergie et du secteur financier.

**Risques** : les risques qui pèsent sur la croissance et la mise en œuvre du programme sont liés à un fléchissement de la croissance mondiale, aux contraintes de financement qui restreignent la marge de manœuvre budgétaire, la persistance des difficultés de l'offre d'électricité, le manque de progrès quant à l'amélioration de la gestion des finances publiques et la qualité des dépenses, ainsi qu'à l'ambitieux programme d'infrastructures qui pourrait ne pas produire les résultats économiques escomptés si des mesures complémentaires telles que l'amélioration du climat des affaires et de la gouvernance ne se matérialisaient pas. Les autres risques sont notamment la montée des pressions à la dépense à l'approche de l'élection présidentielle de 2012 et la remise en cause des acquis des réformes antérieures qui pourrait en découler.

## I. CRÉER LES CONDITIONS DE NOUVELLES AVANCÉES ÉCONOMIQUES

1. **Les résultats macroéconomiques et sociaux se sont améliorés depuis le milieu des années 1990 mais la croissance reste volatile, très récemment encore, sous l'effet des chocs des prix alimentaires et pétroliers, et de la crise financière mondiale** (graphique 1). Le revenu réel par habitant a augmenté de 24 % au cours des 15 dernières années, alors qu'il a été en recul sur la période 1980–1995. L'inflation a été faible, sauf sur de courtes périodes consécutives à des chocs, dénotant l'ancrage à l'euro. L'allègement de la dette et l'augmentation des recettes fiscales ont créé la marge de manœuvre nécessaire pour accroître les dépenses publiques, notamment l'investissement public et d'autres dépenses prioritaires. Plusieurs indicateurs sociaux se sont améliorés, notamment l'accès aux services de santé et d'éducation, mais les niveaux de pauvreté restent élevés.

2. **Suite au ralentissement de la croissance induit par la crise, l'activité économique se redresse** (graphique 2, tableaux 1 à 5).

*Croissance* : les indicateurs mensuels signalent la poursuite de la reprise économique qui semble s'affermir ; la croissance prévue passerait de 3,4 à 4 % en 2010, puis de 4,1 à 4,4 % en 2011. Les estimations officielles pour 2008 et 2009 ont été relevées de ½ % environ.

*Inflation* : en glissement annuel, l'inflation a été positive en juin 2010, ceci pour la première fois depuis un an ; cette hausse est essentiellement imputable à celles des prix des denrées alimentaires.

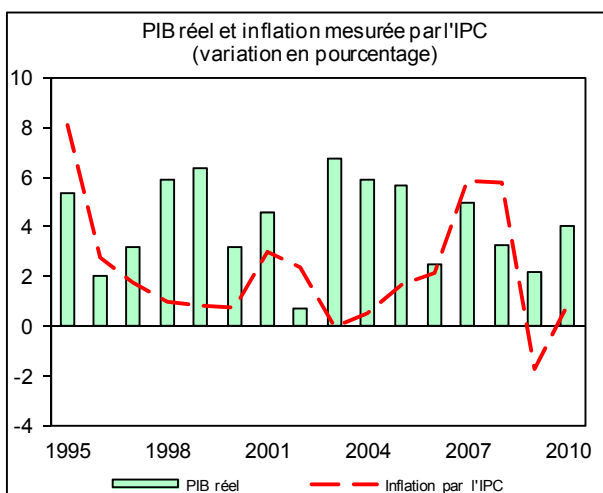
*Solde budgétaire* : le déficit budgétaire global devrait atteindre 4,8 % du PIB en 2010, ce qui est globalement conforme à l'objectif budgétaire.

*Balance des paiements* : le déficit extérieur courant devrait connaître une légère variation en 2010, atteignant environ 8 % du PIB. L'impact de la crise financière mondiale sur les envois de fonds des expatriés et sur l'investissement direct étranger (IDE) a été moins important que prévu initialement.

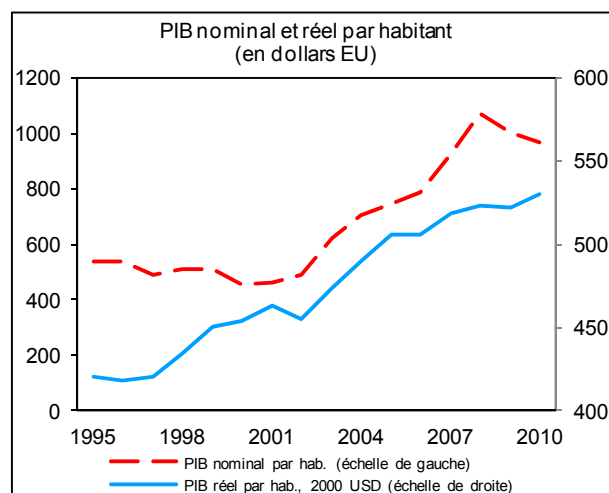
3. **Il subsiste des incertitudes quant aux perspectives à court terme.** Les risques d'inversion sont notamment liés à la fragilité de la situation des pays partenaires, à la hausse des prix pétroliers, à la persistance des problèmes de fourniture en électricité et de possibles modifications des politiques économiques à l'approche d'échéances électorales. Par contre, une augmentation de la croissance mondiale et la poursuite des réformes structurelles pourraient doper la croissance.

## Graphique 1. Sénégal -- Évolution historique, 1995-2010

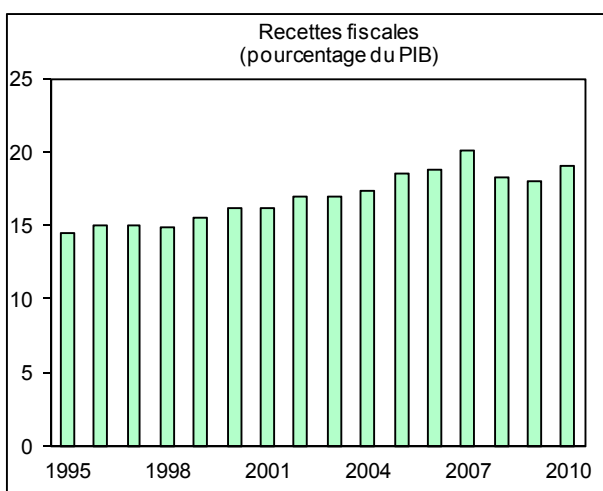
Bien que la croissance ait été volatile et vulnérable à la crise, ...



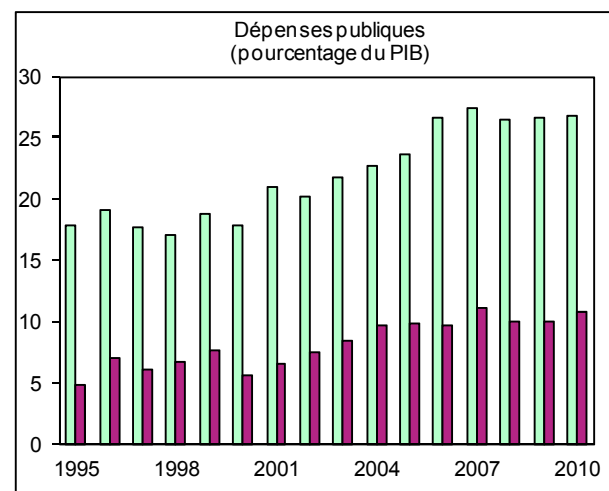
... le revenu par habitant a constamment augmenté.



Les revenus ont augmenté ces dernières années ...



... ce qui a permis une augmentation des dépenses et notamment des dépenses d'investissement.



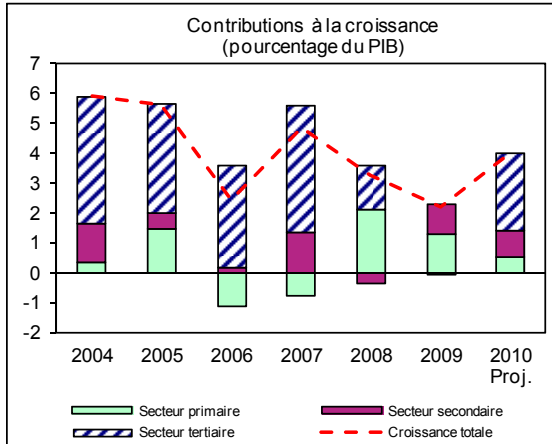
Des progrès ont été accomplis vers la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement...

Objectifs du millénaire pour le développement	1990	1995	2000	2005	2008
Proportion de la population vivant avec moins de 1,25 dollar EU par jour (PPA) (%)	66	54	44	34	..
Taux d'alphabétisation des jeunes filles (% des filles de 15 à 24 ans)	28	..	41	45	45
Taux de scolarisation totale dans le primaire (%)	45	50	58	72	75
Rapport filles/garçons dans le primaire (%)	72	76	86	96	102
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	73	68	61	55	52
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1000)	151	138	120	104	95
Proportion d'accouchements assistés par du pers. de santé qualifié (% du total)	..	47	60	52	..
Taux de prévalence du VIH, total (% des 15-49 ans)	0.1	0.2	0.4	0.8	1
Accès à une source d'eau améliorée (% de la population)	61	63	65	68	69

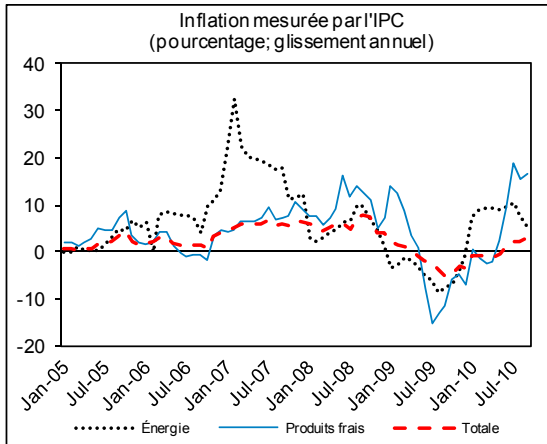
Sources : autorités sénégalaises; Banque mondiale; calculs et estimations des services du FMI.

## Graphique 2. Sénégal -- Évolution économique récente, 2004-2010

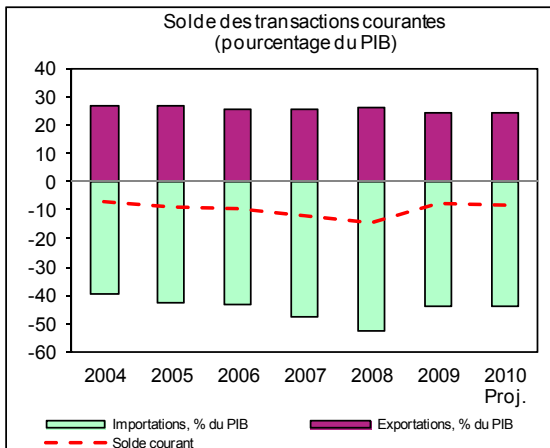
La reprise de la croissance économique est amorcée.



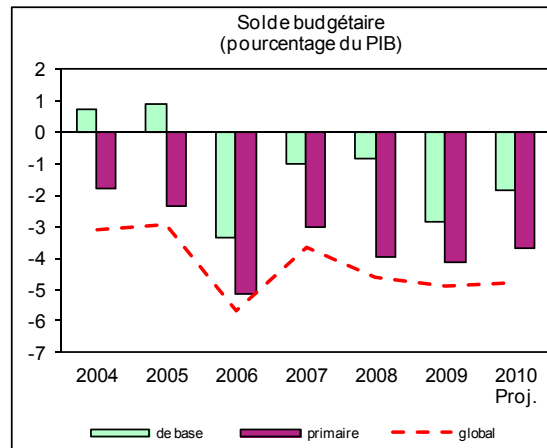
L'inflation revient à son niveau tendanciel à long terme.



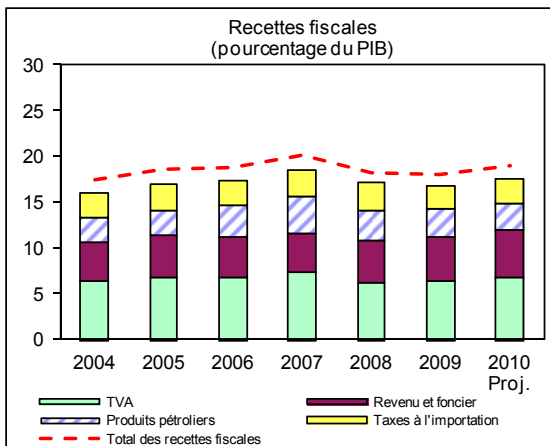
Le solde des transactions courantes se stabilise.



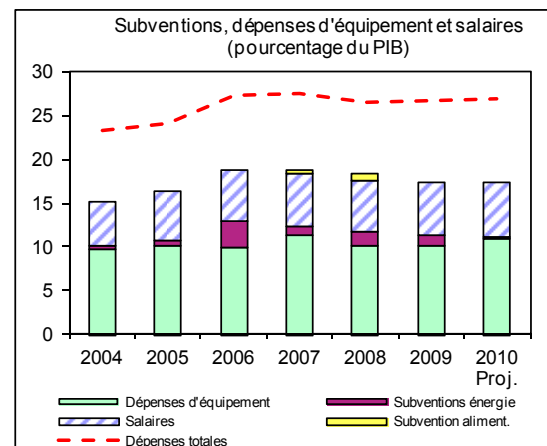
La politique budgétaire a été desserrée pour amortir l'impact de la crise mondiale.



Les recettes fiscales se redressent...



...permettant d'augmenter les dépenses d'investissement.





## II. RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME

### 4. Les résultats obtenus dans le cadre du programme ont été

MPEF ¶3
---------

**globalement satisfaisants.** À fin juin, les instances de paiement du Trésor se situaient sous le seuil prévu et l'objectif de déficit a été atteint, les recettes ayant été supérieures au niveau programmé tandis que les dépenses étaient maîtrisées (tableau 7). Au plan structurel, les réformes sont en bonne voie. Seule l'intégration de la masse salariale au système de suivi des dépenses SIGFIP n'est pas achevée car il a fallu plus de temps que prévu pour régulariser et démarrer le règlement des engagements extrabudgétaires antérieurs.

**Tableau 1 du texte – Repères structurels, mai-octobre 2010**

Mesures	Date-butoir	État d'avancement
Présentation d'une loi de finances rectificative 2010 à l'Assemblée pour autoriser le ministère des finances à régler sur l'exercice 2010, les arriérés de paiement extrabudgétaires des ministères et des institutions et organismes publics. Publication d'un communiqué de presse expliquant les modalités et conditions des règlements.	15 mai 2010	Mise en œuvre
Amélioration du SIGFIP en y intégrant les dépenses salariales et en déployant l'interface SIGFIP-ASTER.	31 juillet 2010	Partiellement mise en œuvre <sup>1</sup>
Recensement de tous les comptes des administrations et des établissements publics, en précisant le numéro du compte, le nom du titulaire et les soldes aux 31 décembre 2008 et 2009, pour chacun des comptes, en vue de l'adoption d'une stratégie de mise en place du compte unique du Trésor (CUT).	31 juillet 2010	Mise en œuvre
Règlement d'au moins 50 % des arriérés de paiement extrabudgétaires ainsi que de la dette des établissements et organismes publics validés par l'audit de juillet 2009.	30 septembre 2010	Retardée, début des paiements en octobre
Publication d'un communiqué de presse faisant état des résultats de l'audit interne, récapitulant les progrès de la régularisation des engagements extrabudgétaires et de la dette des établissements et organismes publics, et précisant toutes les étapes du processus.	30 septembre 2010	Mise en œuvre avec retard en octobre
Colligeage du code général des impôts et de toute la législation régissant la fiscalité intérieure en un document unique.	15 octobre 2010	Mise en œuvre

<sup>1</sup> L'interface SIGFIP-ASTER a été déployée.

### III. ANCRAGE D'UN NOUVEL ISPE — RETROUVER LA DYNAMIQUE DE LA CROISSANCE

#### A. Résultats de la mise en œuvre du premier ISPE

5. **La mise en œuvre du programme a connu au départ quelques retards mais des progrès sensibles ont été accomplis par la suite** (encadré 1). Les retards de paiement de l'État observés en 2008 ont provoqué un recentrage de l'ISPE sur les questions de gestion des finances publiques (GFP). Les autorités ont corrigé l'essentiel des dérapages budgétaires et amélioré le cadrage budgétaire en veillant à sa stricte application. Elles ont aussi mis en place une politique de riposte globalement appropriée à la crise financière mondiale. Eu égard aux pressions qui s'exerçaient sur les recettes, un desserrement budgétaire temporaire a contribué à amortir l'impact de la crise financière mondiale, épaulé par l'accès aux ressources de la Facilité de protection contre les chocs exogènes (FCE). Les autorités ont également fait des progrès dans la mise en œuvre de leur programme de réforme relatif à d'autres domaines comme les marchés financiers. Mais les progrès ont été contrastés sur certaines réformes structurelles ne relevant pas directement de la compétence du FMI, qui n'ont donc pas fait l'objet de repères au titre du programme, notamment le secteur de l'énergie et le climat des affaires.

6. **Les autorités ont indiqué que l'ISPE et son calendrier de revues à dates fixes a été bénéfique au Sénégal.** Elles se sont félicitées de l'autodiscipline qu'impose un programme avec le FMI, du signal positif donné par la conclusion d'une revue et du renforcement des capacités de gestion des finances publiques en particulier, réalisé dans le cadre du programme. Saluant la réactivité du FMI face au triple choc (prix pétroliers, prix alimentaires et crise financière) les autorités l'engagent à maintenir cette souplesse pour permettre de combler leur déficit d'infrastructure. Elles considèrent un nouvel ISPE comme le moyen le plus approprié pour aller de l'avant, d'autant que le PIB par habitant du Sénégal approche du seuil des pays à revenu intermédiaire, et envisagent de contracter des prêts non concessionnels pour combler le déficit d'infrastructure. Une collaboration étroite avec le FMI permettrait en outre d'établir des garde-fous contre les pressions qui peuvent s'exercer sur les dépenses.

#### B. Ancrage du nouveau programme : hausse de la croissance tendancielle et résistance accrue aux chocs

7. **La hausse de la croissance sera cruciale pour permettre au Sénégal de faire reculer davantage la pauvreté et progresser vers la réalisation des OMD.** Au cours des 15 dernières années, le PIB par habitant du Sénégal a été de plus de 2 % inférieur aux pays non producteurs de pétrole les plus performants d'Afrique subsaharienne (graphique 3)<sup>1</sup>. Les raisons des disparités de croissance sont complexes mais force est de constater que le Sénégal accuse du retard par rapport à ces pays dans un certain nombre de domaines que les études pertinentes signalent comme essentiels à la croissance. Il s'agit notamment de l'infrastructure, de la compétitivité hors prix et

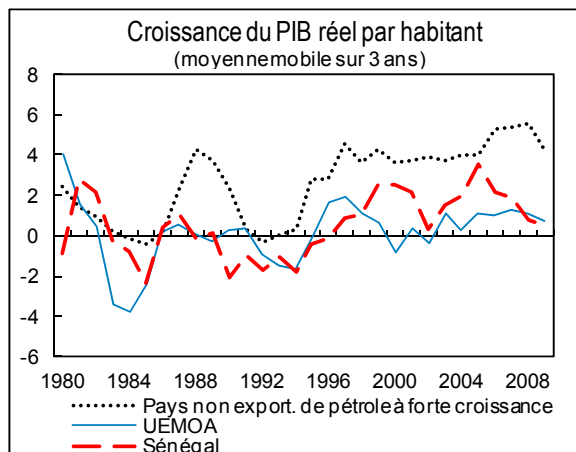
<sup>1</sup> Le groupe comparatif se compose de huit pays subsahariens non producteurs de pétrole qui affichent les taux de croissance les plus élevés; ils ont eu en moyenne, une croissance du PIB par habitant supérieure à 3 % sur la période 1995-2009. Ce sont les pays suivants : Botswana, Cap-Vert, Éthiopie, Maurice, Mozambique, Ouganda, Rwanda et Tanzanie.



### Graphique 3. Sénégal -- Comparaison avec les pays non exportateurs de pétrole à forte croissance <sup>1</sup>

Une croissance forte pourrait être soutenue par ...

... de meilleures infrastructures, ...

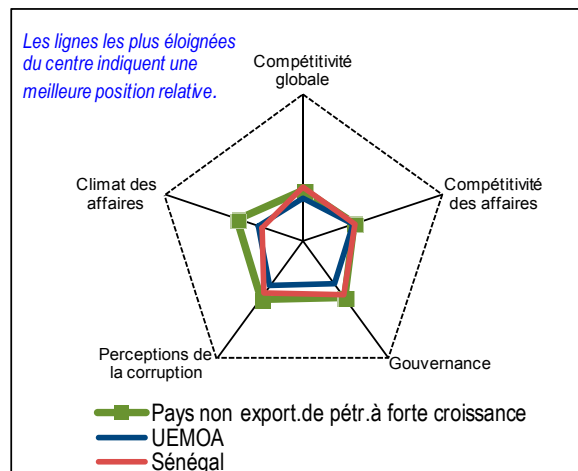
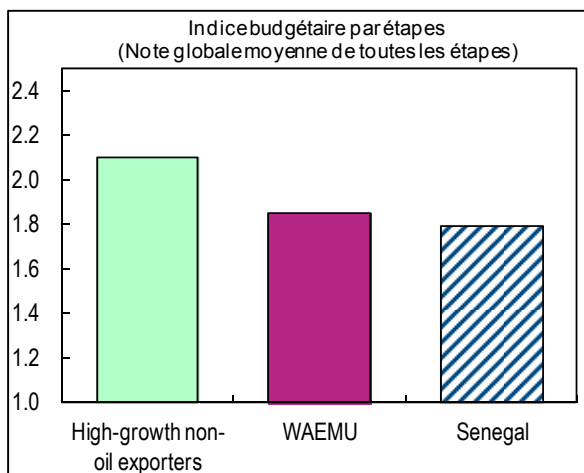


	Non export. de pétr. à forte croissance	UEMOA	Sénégal
Densité de routes bitumées (kms/1000 km <sup>2</sup> )	176 <sup>2</sup>	14	22
Densité de ligne de téléphones fixes (pour 1000 pers.)	103	6	N/A
Densité de téléphones mobiles (pour 1000 pers.)	138	50	90
Accès au réseau Internet (% de foyer connectés)	4	2	5
Capacité de production électrique ((MW/1 million pers.)	99	20	23
Taux d'électrification (% des foyers)	25	17	30
Source d'eau améliorée (% des foyers)	71	60	72
Assainissement amélioré (% des foyers)	45	33	52

Source : AICD.  
<sup>1</sup> Hormis le Mozambique.  
<sup>2</sup> En excluant le Cap-Vert et Maurice, le chiffre est de 13 kms/1000 km<sup>2</sup>

... la poursuite des progrès de la gestion des finances publiques ...

... l'amélioration de la compétitivité hors prix ...



... et divers autres facteurs.

#### Autres indicateurs structurels, 1995-2009

	1996-2008		1995-2009		
	Corruption	État de droit	Espérance de vie	Taux de fin cycle de	Crédit intérieur au secteur privé
	(Indice <sup>1</sup> )		(Années)	(Pourcentage du groupe d'âge)	(Pourcentage du PIB)
<b>Afrique subsaharienne</b>	<b>1.9</b>	<b>1.8</b>	<b>53.1</b>	<b>57.3</b>	<b>20.8</b>
<b>Pays non export. de pétr. à forte croissance</b>	<b>2.4</b>	<b>2.4</b>	<b>54.1</b>	<b>64.2</b>	<b>22.5</b>
<b>UEMOA</b>	<b>1.9</b>	<b>1.7</b>	<b>52.5</b>	<b>41.3</b>	<b>13.0</b>
dont : Sénégal	2.2	2.2	52.5	39.6	15.4

Sources : Banque mondiale; FMI, base de données du Département Afrique; estimations des services du FMI. timates.

<sup>1</sup> Les variables se situent entre 0 et 5; un nombre élevé dénote une meilleure qualité des institutions.

Sources : autorités sénégalaises; Banque mondiale; estimations et calculs des services du FMI.

<sup>1</sup> Les pays non exportateurs de pétrole à forte croissance sont les suivants : Botswana, Cap-Vert, Éthiopie, Maurice, Mozambique, Ouganda, Rwanda et Tanzanie.

**8. Les services du FMI et les autorités conviennent que plusieurs autres mesures s'imposent pour réaliser une croissance plus forte et moins volatile.**

Les mesures clés, conformes à la stratégie de réduction de la pauvreté du Sénégal sont les suivantes (encadré 2) :

i) maintenir la stabilité macroéconomique, liée à une politique budgétaire saine et à des améliorations de la gestion de la dette; ii) augmenter les recettes publiques pour accroître la marge de manœuvre budgétaire nécessaire à la couverture de dépenses prioritaires comme l'investissement public dans l'infrastructure conjugué à une meilleure planification en la matière et à une augmentation de la qualité des dépenses; iii) consolider les progrès de la GFP par l'amélioration de la crédibilité et de l'exécution budgétaires, en évitant d'accumuler des arriérés de paiement; iv) poursuivre les réformes structurelles d'envergure visant à améliorer le climat des affaires, la gouvernance et l'efficacité des secteurs énergétique et financier.

**9. Le scénario de référence prévoit une accélération progressive de la croissance par habitant pour approcher le taux le plus faible du groupe des pays subsahariens non producteurs de pétrole à forte croissance**

(graphique 4). Les autorités et les services du FMI s'accordent sur le fait que les réformes peuvent induire une croissance tendancielle plus forte si des synergies peuvent se dégager entre les réformes complémentaires. Les incertitudes sont liées au taux de rendement de l'investissement public *in fine*, à la vitesse et à l'ampleur de la réaction du secteur privé aux réformes structurelles ainsi qu'à d'éventuels accommodements discrétionnaires des politiques économiques et financières en raison de pressions politiques.

**Encadré 2. La stratégie de réduction de la pauvreté et de croissance du Sénégal**

Le dernier rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du DSRP II (2006-10) reconnaît que les résultats sont mitigés :

**La situation de la pauvreté n'a pas varié en raison des chocs extérieurs et intérieurs massifs** de la période 2007-2009.

**L'accès aux services sociaux de base s'est amélioré de manière générale.** Le taux de scolarisation des garçons et des filles dans l'enseignement primaire a atteint le niveau des OMD, la santé maternelle et infantile a progressé (encore que de récents dérapages remettent en cause la réalisation des OMD) de même que l'accès à l'eau potable et à l'assainissement se sont améliorés, en zones urbaines en particulier.

Avec l'ambition de devenir une économie émergente et d'atteindre les OMD d'ici 2015, les autorités préparent, en concertation avec les principales parties prenantes, une stratégie de développement économique et social intégré à moyen terme centrée sur les volets suivants :

**poursuite de la modernisation de l'agriculture** et développement rural renforcé;

**développement des infrastructures** (routières, portuaires et aéroportuaires) pour soutenir la croissance et une gestion efficace de l'énergie;

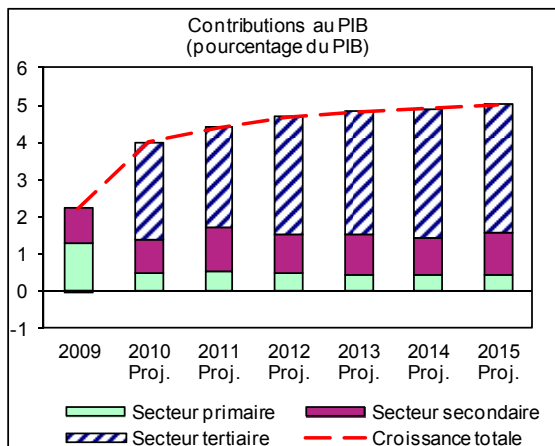
**amélioration des services sociaux** de logement, d'enseignement, de formation et de santé.

La stratégie vise aussi à promouvoir l'emploi, la bonne gouvernance, la parité femmes/hommes et une gestion efficace des risques économiques et naturels. Le gouvernement reste déterminé à renforcer la GFP et à passer à un mode de gestion des ressources publiques axé sur les résultats.

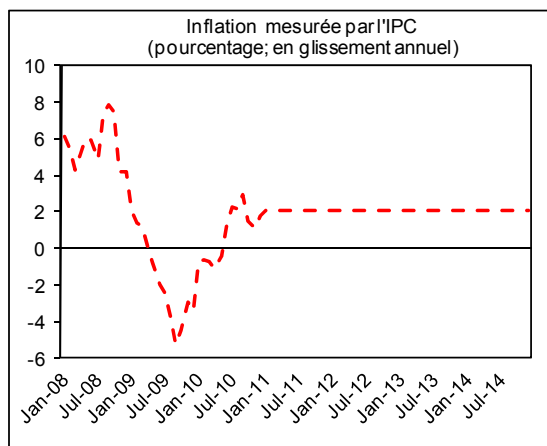
La nouvelle stratégie devrait être approuvée au début 2011.

## Graphique 4. Sénégal -- Perspectives à moyen terme, 2009-2015

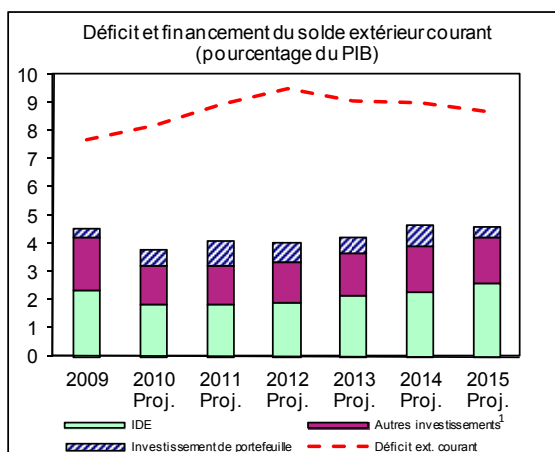
La croissance de la production devrait être tirée par le secteur des services, la reprise de la production des ICS et le BTP lié aux grands projets d'investissement.



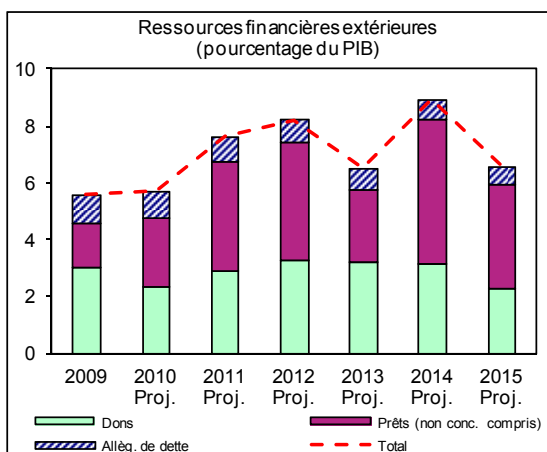
L'inflation devrait revenir aux niveaux tendanciels en raison de l'appartenance à l'UEMOA et en l'absence d'autres pressions sur les prix de l'énergie et des produits alimentaires.



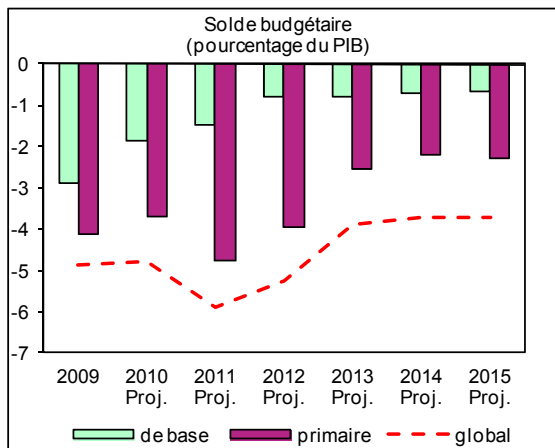
Les déficits extérieurs courants devraient être financés en partie par des flux privés ...



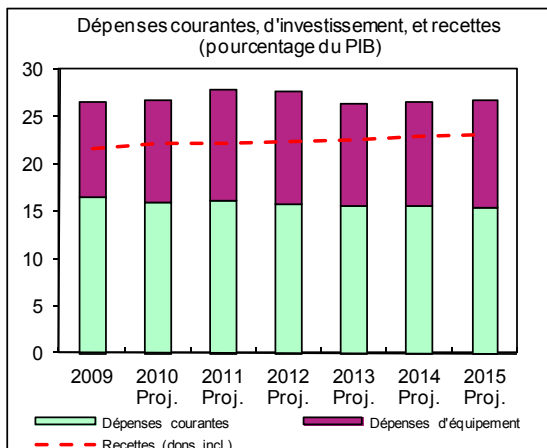
... tandis que l'économie restera tributaire de ressources financières étrangères.



Le solde budgétaire sera contenu...



...par la maîtrise des dépenses et l'augmentation des recettes.



Sources : BCEAO; autorités sénégalaises; estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> Autres investissement privés uniquement.

## Maintenir la stabilité macroéconomique

10. **Pour soutenir la stabilité macroéconomique et la croissance, la politique budgétaire doit concilier les besoins prioritaires, y compris les infrastructures, avec les impératifs de demande agrégée et de viabilité de la dette.**

MPEF ¶8-11

Les autorités sénégalaises considèrent l'augmentation quantitative et qualitative de l'investissement public essentielle pour épauler le développement économique, la réduction de la pauvreté et la diminution de la vulnérabilité du Sénégal aux chocs (encadré 3). À brève échéance, elles donnent la priorité absolue au prolongement de l'autoroute jusqu'à l'aéroport et à deux centres urbains régionaux. Si les autorités continuent de privilégier les financements concessionnels et le marché régional, ces sources de financement sont limitées. S'agissant du prolongement de l'autoroute jusqu'à l'aéroport et au-delà, elles prévoient un besoin de financement extérieur non concessionnel de 500 millions de dollars EU. Les services du FMI ont engagé les autorités à comparer attentivement les différentes options de financement en tenant compte des coûts de portage, des contraintes de mise en œuvre, et des risques de change et de refinancement.

11. **Après plusieurs années de croissance atone et de chômage élevé, le risque de surchauffe à court terme est faible et la mise à jour de l'analyse conjointe Banque-FMI de viabilité de la dette (AVD) montre qu'il y a une marge pour le financement non concessionnel de dépenses génératrices de croissance.** Les indicateurs de la dette augmentent légèrement mais le risque de surendettement reste faible si les financements non concessionnels sont en moyenne de 1-1½ % du PIB par an sur la période 2011-13 (500 millions de dollars EU au total), et que les déficits budgétaires permettent ces montants. Les autorités conviennent qu'à moyen terme, le déficit doit être ramené au-dessous de 4 % du PIB.

12. **Les autorités soumettront au Parlement, un deuxième collectif budgétaire pour 2010 et ont présenté un projet de loi de finances 2011 globalement conforme au cadrage macroéconomique examiné avec les services du FMI (mesure préalable à l'ISPE).** Le collectif réaffecte les dépenses dans les limites des plafonds du budget initial vers la rubrique fortement sous-budgétisée des salaires des contractuels de l'éducation, les bourses d'études et le règlement des factures des services d'utilité publique. Elles sont couvertes par l'accroissement des recettes fiscales, les réductions des dépenses non prioritaires et les réserves budgétaires constituées en début d'exercice à cet effet. Pour le budget 2011, les autorités et les services du FMI conviennent de la nécessité de réduire les dépenses non prioritaires. Avec la reprise de la croissance, un déficit de 4,4 % du PIB en 2011 hors extension de l'autoroute ou de 5,8 % du PIB extension incluse, semble approprié.

	Budget de l'État, 2009-13					
	2009	2010		2011	2012	2013
	Est.	Budget Initial	Proj. de mai	Proj.	Proj.	
	(Pourcentage du PIB)					
Total des recettes et dons	21.6	21.9	21.8	22.1	22.4	22.6
dont : recettes fiscales	18.0	18.9	18.4	19.1	19.2	19.5
Total des dépenses et prêts nets	26.7	26.9	26.3	26.9	28.0	27.7
Dépenses courantes	16.6	15.6	15.6	15.9	16.0	15.8
Dépenses d'investissement	10.1	11.2	10.7	10.8	11.8	11.9
Solde budgétaire global <sup>1</sup>	-4.9	-4.9	-4.5	-4.8	-5.8	-5.3
Solde budgétaire global <sup>1</sup> hors extension de l'autoroute	-4.9	-4.9	-4.5	-4.8	-4.4	-3.7

<sup>1</sup> Solde des principales entités du secteur public inclus.

### Encadré 3. Investissement dans l'infrastructure au Sénégal : une vision globale

**D'importants travaux de recherche montrent que l'insuffisance en infrastructure nuit à une croissance plus rapide en Afrique<sup>1</sup>.** L'amélioration des infrastructures entre 1995 et 2005 a accru les taux de croissance par habitant de 0,8 % dans les pays de l'UEMOA, soit un peu moins que le chiffre de 1 % pour l'ensemble de l'Afrique<sup>2</sup>. Portées à un niveau de comparaison internationale, les infrastructures entraînent une hausse de l'ordre de 1 à 2 % de la croissance par habitant.

**Avec l'appui des bailleurs de fonds, les autorités sénégalaises donnent la priorité à l'expansion et à la modernisation des infrastructures de transport pour faciliter l'accès aux marchés.** Plusieurs grands projets sont en cours, notamment le nouvel aéroport et l'autoroute qui le dessert. Pour tirer pleinement parti de ces projets et créer de nouvelles synergies, les autorités souhaitent prolonger l'autoroute jusqu'à l'aéroport et deux agglomérations urbaines régionales ; des estimations fiables établissent la rentabilité économique du projet entre 14 et 24 %.

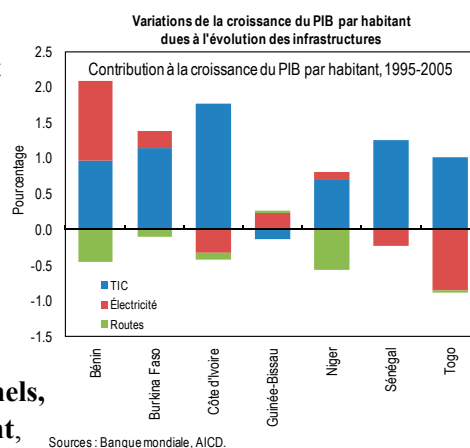
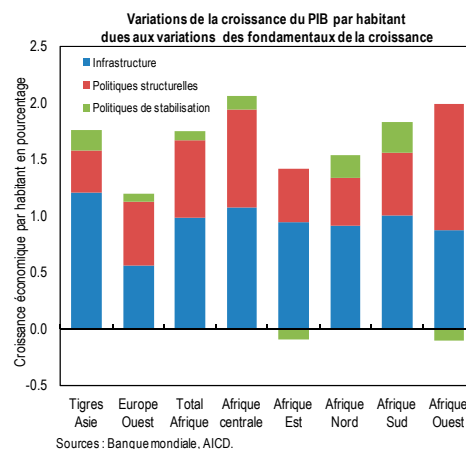
**Compte tenu de la rareté des financements concessionnels, les autorités envisagent d'autres options de financement,**

notamment la prorogation de la concession actuelle, une émission de titres d'endettement sur le marché régional et une seconde émission obligataire internationale de 500 millions de dollars EU. Les services du FMI ont souligné qu'il importe d'aligner les financements sur les besoins de dépenses afin de réduire les coûts de portage. Les autorités ont réitéré leur engagement en faveur de la transparence, notamment en liant les prêts non concessionnels à ce projet et en mettant en place des mécanismes de surveillance.

**D'autres nouveaux projets en sont** à différentes phases d'élaboration, notamment la modernisation du port, la création d'une zone économique spéciale, la transformation de l'aéroport actuel en pôle industriel et commercial, la distribution d'eau et la construction de logement, ainsi que l'expansion de l'infrastructure énergétique.

<sup>1</sup> Commission for Africa, 2005, *Our Common Interest*, Commission Blair pour l'Afrique (Londres) et Foster, Vivien et Cecilia Briceño-Garmendia, 2009, *Africa's Infrastructure: A Time for Transformation*, Étude diagnostique de l'infrastructure des pays en Afrique (Washington, Banque mondiale).

<sup>2</sup> Calderón, César, 2009, *Infrastructure and Growth in Africa*, Étude thématique n° 4914 (Washington, Banque mondiale).





13. **Compte tenu des récents progrès de la GFP et pour tirer parti de l'expérience des financements extérieurs non liés, le programme prévoit des prêts concessionnels à concurrence de ½ % du PIB, non liés à des projets spécifiques et sans augmentation du déficit budgétaire.** Ce financement aurait un élément de concessionnalité de 15 % au moins à titre de sauvegarde et serait alloué à un projet d'équipement économiquement viable par exemple en cas de déficit imprévu de financements concessionnels ou domestiques. Les autorités sont déterminées à procéder à un échange d'informations préalable avec les services du FMI en cas de prêt non concessionnel et à les tenir informés *a posteriori* de l'utilisation des ressources en question dans les MPEF qui suivront. MPEF ¶12

14. **Du fait de l'augmentation des prêts aux taux onéreux du marché, les autorités sont déterminées à améliorer la gestion de la dette.** Les autorités ont d'ores et déjà préparé leur analyse semestrielle de viabilité de la dette et aménagent le cadre institutionnel afin de renforcer les capacités par les moyens suivants :

- amélioration du suivi des besoins de financement et de la centralisation des données afférentes à la dette ;
- mise en place des conditions administratives et réglementaires préalables à la création du compte unique de gestion de la dette intérieure et extérieure (repère au 15 avril 2011) ;
- adoption de manuels de gestion de la dette ;
- mise en service intégrale du nouveau service de la dette (repère à janvier 2012) ; et
- élaboration d'une stratégie plus détaillée de gestion à moyen terme de la dette.

15. **Les autorités et les services du FMI s'accordent pour considérer qu'une meilleure gestion de la trésorerie serait aussi nécessaire, de pair avec l'amélioration de la gestion de la dette pour épauler l'accès au marché intérieur.** Les étapes clés à prendre sont les suivantes : MPEF ¶14

- création d'un comité de suivi de l'exécution des dépenses budgétaires chargé de la mise à jour des plans bi-hebdomadaires et mensuels de trésorerie (repère à janvier 2011) ; et
- passage au compte unique du Trésor après l'achèvement du récent recensement des comptes publics et l'élaboration d'une stratégie et d'un calendrier à cet effet (repère à septembre 2011).

#### **Augmentation des recettes publiques et amélioration de la qualité de la dépense**

16. **Les autorités entendent porter les recettes fiscales — d'ores et déjà élevées à l'échelle de la région — à plus de 20 % du PIB.** Le travail préparatoire à des réformes en profondeur de la fiscalité a été amorcé par une analyse des dépenses fiscales, le FMI apportant une assistance technique en matière de politique fiscale. Élargir la base d'imposition, rationaliser les dépenses fiscales et renforcer davantage encore les MPEF ¶15-18

administrations fiscales et douanières permettrait d'accroître la marge de manœuvre budgétaire nécessaire à l'exécution des dépenses prioritaires. Les services du FMI ont engagé les autorités à ne pas abaisser la TVA sur le tourisme. Une réduction de cette TVA constituerait une régression dans la mesure où elle créerait un taux inférieur pour un secteur, de nouvelles dépenses fiscales et pourrait engendrer des pressions à des réductions dans d'autres secteurs. Les autorités ont signalé que cette mesure serait conforme à la directive de l'UEMOA autorisant un nombre réduit d'exemptions de TVA et qu'il s'agit d'un engagement de longue date du gouvernement, dont la mise en œuvre a été retardée du fait de la crise financière. Globalement, les services du FMI estiment qu'il est possible de porter les recettes bien au-delà des projections du scénario de référence relativement prudentes de 1 % du PIB au cours des cinq années à venir. Les principales étapes sont les suivantes :

- présentation d'un plan complet de réformes fiscales au Conseil des ministres pour la fin mars 2011 (repère structurel) ;
- réduction ou élimination des dépenses fiscales (représentant au total plus de 3 % du PIB) dans la mesure du possible, sur la base de l'analyse de leur impact et de leur raison d'être ;
- rationalisation de l'administration fiscale et création de deux bureaux des contribuables de taille moyenne ; et
- modernisation de l'administration des douanes par la mise à niveau des réseaux et des logiciels informatiques, enrichissement des bases de données des services douaniers et amélioration de la gestion du risque.

**17. La priorité que donnent les autorités à l'investissement public sera soutenue par l'amélioration de la qualité de la dépense et la maîtrise des dépenses non prioritaires.**

MPEF ¶20

Pour réduire le déficit, les autorités ont affirmé leur détermination à réduire les dépenses courantes d'environ 1 % du PIB sur trois ans, par rapport à 2009, et à redoubler d'efforts pour améliorer la qualité de la dépense. Les étapes clés seront :

- la transparence accrue des dépenses d'eau, d'électricité et de téléphone par l'inscription de montants plus réalistes au budget à cet effet — à compter de l'exercice 2011 — et l'adoption d'un plan d'action assorti de procédures adéquates de paiement (repère structurel à fin février 2011), première phase de l'amélioration de la gestion, du contrôle et de la maîtrise des dépenses dans ce domaine ;
- la vérification de la masse salariale des agents contractuels de l'éducation et une meilleure hiérarchisation des autres dépenses de fonctionnement ;
- la revue de l'efficience des dépenses, notamment du secteur de l'éducation, avec l'appui de la Banque mondiale ;
- l'amélioration du suivi des dépenses de réduction de la pauvreté (nouveau critère d'évaluation indicatif) ; et

- la mise en œuvre de programmes bien ciblés (y compris les transferts en espèces sous condition) au lieu des subventions générales des prix.

**18. Les autorités sont déterminées à améliorer la planification, l'évaluation et la sélection des projets d'investissement.**

MPEF ¶11

Elles entendent créer des unités d'évaluation dans plus de ministères dépensiers pour analyser le rendement économique et social des nouveaux projets de taille supérieure à un seuil donné. Elles établiront des directives d'évaluation (repère à fin juillet 2011); la sélection des projets par les pouvoirs publics sera davantage fondée sur des évaluations techniques. Les services du FMI ont insisté sur le fait que les projets d'équipement devraient être choisis et hiérarchisés sur la base de rigoureuses analyses avantage/coût économique. Des évaluations précises, y compris une analyse des coûts de maintenance permettraient de choisir des projets à haut rendement et d'accroître la productivité des dépenses publiques.

**Consolider les progrès en matière de GFP**

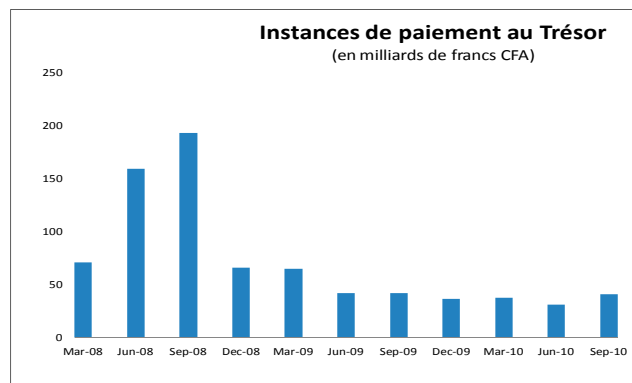
**19. Les autorités sont déterminées à consolider les progrès de la GFP.**

MPEF ¶19

Des progrès significatifs ont été réalisés dans la normalisation des relations

financières avec le secteur privé. Les réformes reposeront sur le *Plan de réformes budgétaires et financières* (septembre 2009) arrêté par le gouvernement en accord avec les partenaires techniques et financiers, basé en partie sur le rapport d'évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA) de 2007 et sur celui, plus récent, d'une mission d'assistance technique du FMI (mars 2010).

Les principaux jalons seront les suivants :



- poursuite de la pratique récemment instaurée qui consiste à ajuster le budget annuel au moyen d'une ou de deux loi de finances rectificatives pour assurer le réalisme du budget ;
- inscription au budget d'une réserve pour imprévus égale à 5 % du total des crédits ouverts pour les dépenses de fonctionnement (hors salaires) et les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures pour améliorer la souplesse de l'exécution budgétaire ;
- amélioration de la budgétisation des salaires et de la rémunération des agents contractuels de l'éducation pour éviter des dépassements de crédit et maîtriser les dépenses du secteur ;
- suivi étroit et gestion des factures non encore payées dans le circuit de la dépense (instances de paiement) afin d'améliorer le suivi de la trésorerie et éviter les dérapages budgétaires, et maintenir l'encours des paiements en instance dans la chaîne des dépenses à des niveaux normaux (critère d'évaluation relatif aux instances de paiement) ;

- régularisation et paiement des dépenses extrabudgétaires et publication d'un communiqué de presse final (repère à fin juin 2011)<sup>2</sup> ;
- mise en œuvre des directives de l'UEMOA relatives à la GFP ;
- renforcement des relations financières du Trésor avec les entités/agences publiques ; et
- expansion de l'annexe au budget initial pour mieux rendre compte des risques budgétaires.

### Promouvoir le développement du secteur privé

20. **D'autres réformes visant à appuyer le développement du secteur privé, notamment dans les secteurs financier et énergétique, le climat des affaires et la gouvernance sont essentielles pour doper la croissance et se trouvent au cœur des efforts déployés par les autorités.** Les services du FMI et les autorités s'accordent sur le fait que les réformes devront être menées de front dans ces domaines.

21. **Dans le secteur financier, les autorités entendent préserver la solidité et améliorer la contribution du secteur à l'investissement et à la**

MPEF ¶27

**croissance à long terme** (graphique 5). Les réformes seront guidées par le plan d'action consolidé du secteur financier et la deuxième concertation nationale sur le crédit de mars 2010. Comme dans d'autres pays membres de l'UEMOA, la qualité des portefeuilles de prêts bancaires s'est un peu détériorée en raison du fléchissement de la croissance. Les autorités suivront de près la conformité des banques aux normes prudentielles et au relèvement des fonds propres minimum prenant effet à fin 2010 ; elles proposeront des mesures ciblées aux établissements qui auront des difficultés à se conformer aux normes. Pour accroître la contribution du secteur financier à la croissance, les priorités fixées sont notamment la promotion de moyens de paiement scripturaux et dématérialisés, la mise en place d'un cadre juridique pour les registres privés sur le crédit et une régulation appropriée du crédit-bail (repère à fin juin 2011). Le gouvernement envisage la transformation d'un fonds de développement en établissement bancaire à participation majoritaire de l'État pour faciliter l'accès au crédit des PME. Les services du FMI ont fait état de leurs réserves expresses à cet égard, en raison des risques potentiels liés à d'éventuels besoins de recapitalisation et, en l'absence d'un mécanisme de garantie des dépôts, de la nécessité de protéger les déposants en cas de défaillance.

Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2003-10  
(Pourcentage)

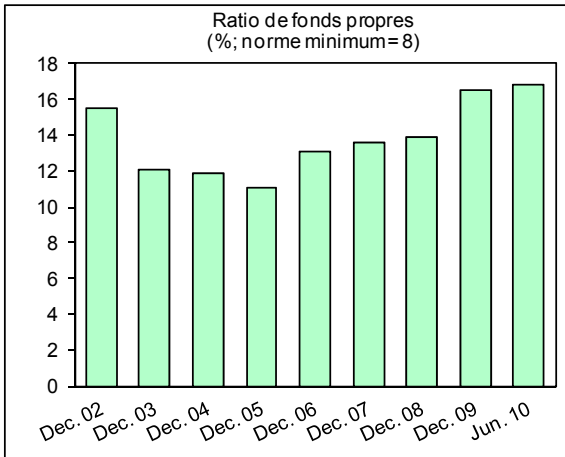
	Déc-03	Déc-04	Déc-05	Déc-06	Déc-07	Déc-08	Déc-09	Juin-10
Fonds propres réglementaires sur risques pondérés	12.1	11.9	11.1	13.1	13.6	13.9	16.5	16.8
5 plus gros engagements/fonds propres	141.0	131.4	179.9	103.7	88.5	100.9	71.7	79.8
Prêts improductifs bruts/total prêts 1/	13.3	12.6	11.9	16.8	18.6	19.1	18.7	19.6
Prêts improductifs nets de provisions/total prêts 1/	3.3	3.4	3.2	8.8	8.6	9.3	9.7	10.6
Prêts improductifs nets de provisions/fonds propres 1/	27.8	25.1	27.2	67.9	60.7	63.9	62.3	63.7
Ratio total des dépôts/total passif	82.0	79.6	78.3	75.8	73.6	70.3	74.9	74.9

1/ Variations de 2006 dues aux ICS. L'entreprise a été recapitalisée en 2008 mais les provisions antérieures restent constituées.

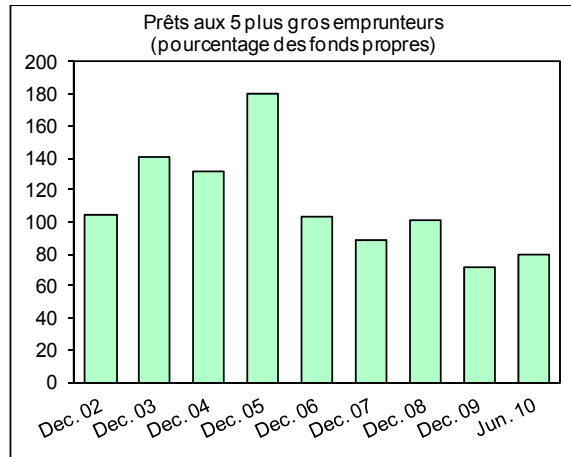
<sup>2</sup> Voir encadré 1 du précédent rapport des services du FMI (10/13).

Graphique 5. Sénégal – Questions liées au secteur financier

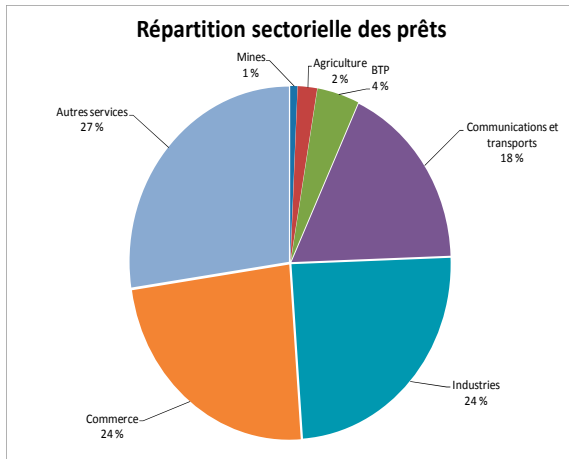
Globalement, le secteur bancaire apparaît convenablement capitalisé...



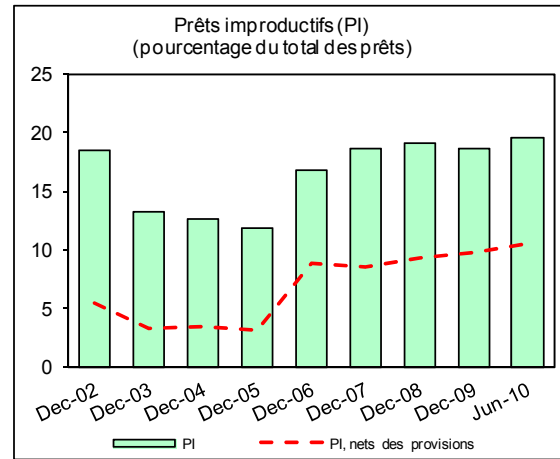
...mais malgré une baisse, le taux de concentration des prêts est relativement élevée.



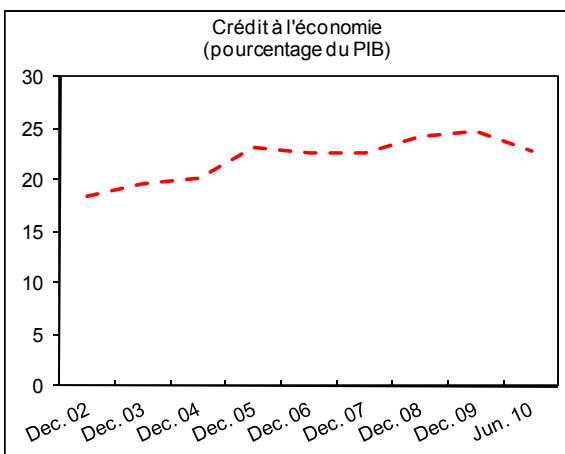
Les prêts sont axés sur quelques secteurs, ...



... les prêts improductifs ont augmenté.



L'approfondissement progressif du marché bancaire...



...est freiné par les obstacles à l'accès au crédit.

	Sénégal	Maurice	Maroc
Rang (sur 183)	150	87	87
Indice de la force des droits légaux (0-10)	3	5	3
Indice d'information sur les antécédents bancaires (0-6)	1	3	5
Emprunteurs couverts par un registre des crédits (pourcentage de la population adulte)	4	37	0
Emprunteurs couverts par une centrale des risques (pourcentage de la population adulte)	0	0	14

<sup>1</sup> Source : Rapport "Doing Business 2010"

Nombre de banques contrevenant aux normes prudentielles, 2003-10

	Déc-03	Déc-04	Déc-05	Déc-06	Déc-07	Déc-08	Déc-09	Juin-10
Capital minimum 1/	1	1	1	1	1	0	2	1
Adéquation des fonds propres 2/	2	2	2	2	2	2	2	1
Division des risques 3/	6	6	8	5	6	8	6	3
Liquidité 4/	3	1	4	4	4	4	5	8
Transformation (ressources stables) 5/	3	4	3	4	6	6	6	6
Nombre de banques	11	12	14	17	17	17	17	17

Sources : BCEAO et Commission bancaire de l'UMOA.

1/ Fonds propres > 1 milliard de francs CFA.

2/ Capital réglementaire/risques pondérés > 8 %.

3/ i) Prêts à un emprunteur/fonds propres réglementaires < 75 %; ii) Somme de tous les engagements atteignant 25 % des fonds propres réglementaires < 8 fois les fonds propres réglementaires.

4/ Actifs à échéance résiduelle inférieure à 3 mois/passifs à échéance résiduelle inférieure à 3 mois > 75 %.

5/ Ressources à échéance résiduelle de plus de 2 ans/actifs à échéance résiduelle de plus de 2 ans > 75 %.

## 22. Les autorités réexaminent leur stratégie pour le secteur de l'énergie et entendent accélérer les réformes.

MPEF ¶23-25

Elles considèrent les coûts élevés et la piètre qualité des fournitures d'électricité comme un obstacle majeur à l'investissement privé. Les études réalisées par la Banque mondiale et l'Agence française de développement (AFD) indiquent que la situation financière de SENELEC (électricité) est faible. Les autorités ont recruté des cabinets de réputation internationale pour effectuer des audits techniques et financiers dans ce secteur, qui serviront à la mise en place d'une stratégie révisée (repère à fin janvier 2011). Les mesures envisageables sont les suivantes : i) mise à niveau de la capacité de production ; ii) transfert des importations de pétrole de SENELEC à la SAR dans un souci de transparence accrue ; iii) rétablissement définitif de la solidité financière de SENELEC ; iv) instauration de relations financières plus transparentes entre l'État et SENELEC, notamment avec le règlement mensuel des factures d'électricité par l'État et le paiement, par SENELEC, de ses obligations fiscales ; v) création d'un régime tarifaire de l'électricité conforme aux changements institutionnels opérés dans ce secteur. Les plans d'expansion et de mise à niveau de la capacité de production durant les prochaines années devraient aboutir à réduire le coût de l'électricité à moyen terme. Dans l'intervalle, le secteur de l'énergie aura besoin d'un certain appui et le budget 2011 prévoit des transferts équivalents à 0,4 % du PIB à SENELEC.

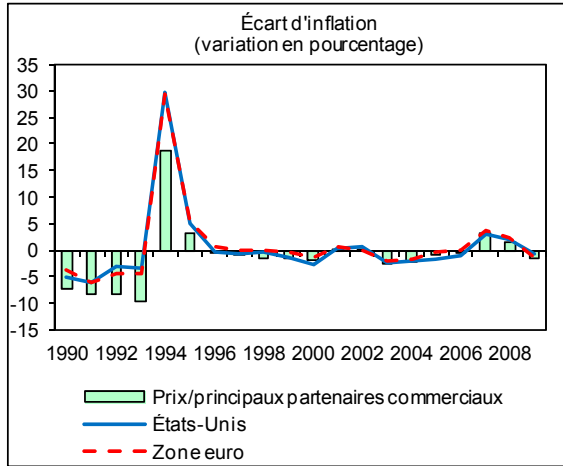
## 23. Les autorités entendent renforcer la compétitivité hors prix par l'adoption de mesures visant à améliorer le climat des affaires et la gouvernance

MPEF ¶28-29

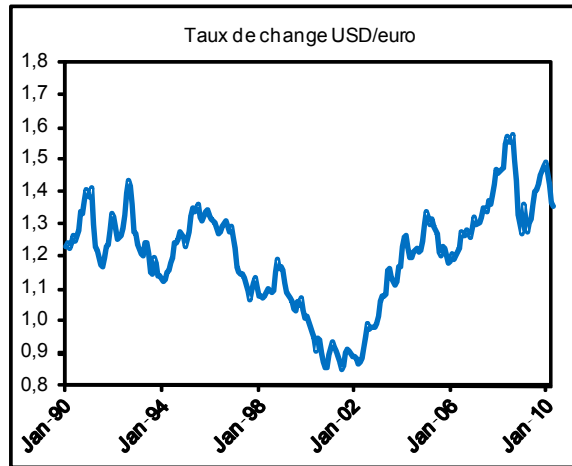
(graphique 6). Ne relevant pas, pour l'essentiel, du domaine de compétence du FMI, ces mesures sont cruciales pour stimuler la croissance du secteur privé. Les autres réformes prioritaires portent sur la modernisation du cadre juridique et des modalités qui régissent les opérations d'enregistrement et de publicité foncière, pour accroître les recettes et favoriser l'intermédiation financière. Les services du FMI ont engagé les autorités à éviter que le nouveau décret relatif aux marchés publics, qui prévoit de nouvelles exonérations (y compris pour raisons de sécurité, notion qui n'est pas définie) n'abaisse les normes dans ce domaine. Afin de réduire au minimum ce risque et les marges discrétionnaires, des précisions devront être apportées. Comme pour le premier ISPE, pour appuyer la transparence et évaluer les pratiques observées, le programme devra suivre l'évolution des marchés publics. Les marchés de gré à gré devraient être limités à 20 % au plus du total des marchés publics (objectif indicatif quantitatif).

## Graphique 6. Sénégal -- Taux de change et compétitivité

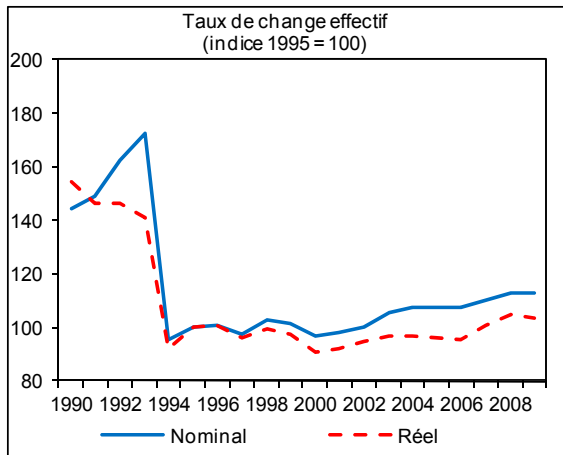
Si l'inflation est restée en moyenne proche de celle observée chez les partenaires commerciaux ...



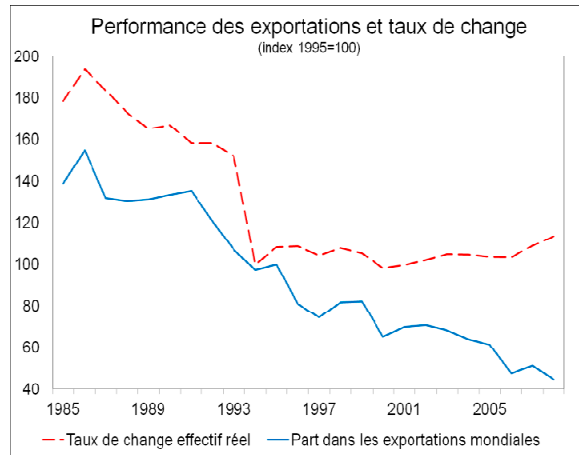
... l'appréciation de l'euro...



... a contribué à une légère appréciation du taux de change effectif nominal et réel ...



... avec un impact significatif sur les résultats à l'exportation du Sénégal.



L'amélioration de la compétitivité est tributaire de l'amélioration des institutions, des infrastructures...

... et du climat des affaires.

Indice de compétitivité mondiale			
	2008/2009	2009/2010	2010/2011
<b>Classement général</b>	<b>96</b>	<b>92</b>	<b>104</b>
Institutions	83	77	76
<i>dont : Transparence de l'État</i>	<b>118</b>	<b>121</b>	<b>103</b>
<i>Détournement de deniers publics</i>	<b>122</b>	<b>114</b>	<b>99</b>
Infrastructure	83	80	112
<i>dont : Qualité des fournitures d'électricité</i>	<b>118</b>	<b>113</b>	<b>125</b>
<i>Qualité du réseau routier</i>	<b>78</b>	<b>78</b>	<b>91</b>
<i>Qualité du réseau ferroviaire</i>	<b>93</b>	<b>89</b>	<b>89</b>
Santé et enseignement primaire	109	108	118
<i>dont : Scolarisation primaire</i>	<b>120</b>	<b>122</b>	<b>127</b>
Efficience de la main d'œuvre	120	110	109
<i>dont : Rigidité du marché de l'emploi</i>	<b>118</b>	<b>121</b>	<b>131</b>
Développement du marché financier	111	110	107
<i>dont : Facilité à accéder au crédit</i>	<b>133</b>	<b>129</b>	<b>98</b>
Nombre de pays	134	133	139

Indicateurs du climat des affaires (Doing Business)		
	2009	2010
<b>Classement général</b>	<b>152</b>	<b>157</b>
Création d'une entreprise	94	102
Obtention de permis de construire	121	124
Embauche d'employés	173	172
Établissement de titres fonciers	164	166
Obtention de crédits	147	150
Protection des investisseurs	164	165
Paiement des impôts	173	172
Commerce extérieur	64	57
Application des dispositions contractuelles	150	151
Fermeture d'une entreprise	80	80
Nombre de pays	181	181

Sources : estimations et calculs des services du FMI; Forum économique mondial; Banque mondiale.

#### IV. QUESTIONS AFFÉRENTES AU PROGRAMME ET SUIVI

24. **Comparés au précédent ISPE, les critères d'évaluation quantitatifs (CEQ) et la conditionnalité structurelle du prochain programme ISPE sont le reflet des discussions qui précèdent.** Le plafond des prêts non concessionnels est modifié pour permettre des financements extérieurs liés aux travaux d'extension de l'autoroute et prévoit une limite pour les prêts non liés. Un plancher indicatif des dépenses prioritaires est fixé pour veiller à ce que les priorités telles que l'éducation et la santé par exemple ne soient pas supplantées par l'intensification du programme public d'investissement. Sur un plan plus technique, le plafond des instances du Trésor a été porté de 45 à 50 milliards de francs CFA, soit un niveau globalement conforme à l'augmentation nominale des dépenses. Les réformes structurelles sont centrées sur l'amélioration de la GFP et de la gestion de la dette, et sur l'élimination des entraves à la croissance (tableau 2 du texte). Les autorités demandent l'annulation de l'ISPE en vigueur qui devrait prendre effet à la suite de l'approbation du nouvel ISPE. Les revues et les CEQ auront une fréquence semestrielle (la première revue devant avoir lieu à la fin juin 2011 au plus tard, sur la base des CEQ à fin décembre 2010, la deuxième revue au plus tard fin décembre 2011 sur la base des CEQ à fin juin 2011 et la troisième au plus tard à la fin juin 2012 sur la base des CEQ à fin décembre 2011).

**Tableau 2 du texte – Repères structurels convenus pour la première revue**

Mesures	Para. du MPEF	Date d'exécution	Fondement macroéconomique
1. Prendre un arrêté fixant les attributions, la composition et les modalités de fonctionnement du comité de suivi de l'exécution des dépenses budgétaires	14	31 janvier 2011	Améliorer la gestion de la trésorerie
2. Soumettre la stratégie de réforme de la politique fiscale au Conseil des ministres	15	31 mars 2011	Améliorer la politique fiscale et accroître les recettes
3. Créer par un texte réglementaire une nouvelle entité regroupant la gestion du portefeuille de la dette publique intérieure et extérieure et gérant les interventions sur les marchés	13	15 avril 2011	Améliorer la gestion de la dette
4. Établir un plan d'action pour la budgétisation réaliste et le paiement régulier des dépenses permanentes de chaque ministère	20	28 février 2011	Renforcer la transparence et la crédibilité du budget
5. Élaborer un plan de restructuration et de relance du secteur de l'énergie prenant en compte les résultats des audits financiers et opérationnels	25	31 janvier 2011	Augmenter l'efficacité du secteur énergétique et renforcer les finances publiques
6. Publier mensuellement sur le site Internet du gouvernement des informations complètes concernant le prolongement de l'autoroute à péage y compris i) l'état du projet ; ii) l'évolution de sa planification et de son exécution ; iii) les détails du financement et une mise à jour du coût des travaux ; iv) la situation du compte séquestre. Ces informations seront affichées mensuellement, dans un délai de deux semaines suivant la fin de mois sur le site Internet du gouvernement à partir de mars 2011	11	31 mars 2011	Améliorer la transparence dans les investissements d'infrastructures



25. **Le programme n'est pas exempt de risques.** Il s'agit notamment de l'éventualité d'une croissance mondiale anémique, la remise en cause des acquis en période pré-électorale, les contraintes de financement du marché régional, les contraintes de mise en œuvre des grands projets infrastructurels et leur rentabilité a posteriori, ainsi que l'absence de renforcement de la gestion des finances publiques et d'amélioration de la qualité des dépenses.

## V. ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

26. **L'économie se relève de l'impact des chocs de ces dernières années.** L'orientation de la politique macroéconomique a permis au Sénégal de traverser la crise financière mondiale. La reprise en est encore à ses débuts et n'est pas à l'abri de risques liés au ralentissement de la croissance mondiale et à l'évolution intérieure, en particulier une remise en question des acquis antérieurs à l'approche d'échéances électorales et des perturbations de fourniture d'électricité.

27. **L'accélération de la croissance ainsi que la réduction des vulnérabilités et de la pauvreté du Sénégal supposent des réformes de grande envergure.** La résorption des blocages infrastructurels permettrait de lever l'un des principaux obstacles à la croissance. Toutefois, l'intensification des investissements prévue n'est pas exempte de risques et ne peut réussir qu'au prix d'une planification rigoureuse d'investissements économiquement rentables et bien exécutés. L'ampleur des dividendes de la croissance qui peuvent découler de la montée en puissance de l'investissement dans les infrastructures sera fonction de divers facteurs, notamment de l'amélioration parallèle de la planification des investissements, de la compétitivité hors prix, du climat des affaires, de la gouvernance et de la qualité des institutions.

28. **L'augmentation des recettes et l'amélioration qualitative de la dépense sont essentielles pour offrir une marge de manœuvre accrue au financement des dépenses prioritaires, notamment des dépenses d'infrastructure.** Il existe une marge de progression des recettes qui suppose l'élargissement de la base d'imposition, la réduction des dépenses fiscales et la poursuite de l'amélioration de l'efficacité des administrations fiscales et douanières. La détermination des autorités à mener les réformes dans ce domaine est encourageante mais l'abaissement de la TVA dans le secteur du tourisme, à l'étude actuellement, serait regrettable parce qu'il constituerait un recul. La baisse envisagée des dépenses courantes en proportion du PIB est appropriée et devrait s'accompagner d'un examen attentif des dépenses relatives aux prestations de service public et aux agents contractuels du secteur de l'éducation.

29. **L'augmentation des investissements dans les infrastructures visant à permettre la résorption des blocages infrastructurels aura pour effet de creuser temporairement les déficits publics.** Pour diminuer les coûts de portage et les possibilités d'allocation des ressources disponibles à d'autres fins, les financements devraient être rigoureusement alignés sur les besoins de dépenses ; les options de financement devraient en outre être évaluées avec soin. Le déficit budgétaire devra être ramené à moins de 4 % du PIB à moyen terme, pour contenir le risque de surendettement. Face à des besoins de financement élevés, les autorités devraient poursuivre l'amélioration de la gestion des finances publiques, et plus précisément la gestion de la trésorerie et de la dette.

30. **La contribution du secteur financier et du secteur de l'énergie à la croissance doit être renforcée.** La prompte mise en œuvre du plan d'action du secteur financier est essentielle pour améliorer l'environnement institutionnel, juridique et opérationnel, tout en réduisant les facteurs de vulnérabilité. Toutefois, la transformation prévue d'un fonds de développement en une banque publique de développement est peu susceptible de favoriser l'accès au crédit et risque de donner lieu à de nouveaux passifs conditionnels pour le budget de l'État. Dans le secteur de l'énergie, l'accélération escomptée des réformes est nécessaire et doit s'effectuer en étroite concertation avec les partenaires techniques et financiers tout en étant appuyée par l'implication du secteur privé. Les audits financiers et techniques de ce secteur devraient offrir une bonne base au réglage de la stratégie de relance du secteur. La prise en charge de tout besoin de ressources complémentaires du secteur énergétique exigera des arbitrages difficiles.

31. **L'amélioration de la compétitivité hors prix et de la gouvernance revêt aussi une grande importance.** Les autorités sont encouragées à consolider les acquis antérieurs dans ces domaines en évitant que la période pré-électorale ne les remette en cause. Le nouveau décret portant modification du code des marchés publics doit être précisé, en ce qui concerne les exonérations, plus particulièrement, afin de veiller à ne pas en affaiblir le cadre et à contenir les risques de dépassement de crédits, d'utilisation inefficace des deniers publics et d'effritement de l'appui des bailleurs de fonds.

32. **Les services du FMI recommandent la conclusion de la sixième revue de l'ISPE et appuient la demande des autorités visant à conclure un nouveau programme ISPE et à annuler l'ISPE en vigueur.** La demande d'annulation de l'ISPE actuel devrait prendre effet à la suite de l'approbation du nouvel ISPE. Tous les critères d'évaluation quantitatifs ont été respectés et la mise en œuvre des réformes structurelles soumises à conditionnalité évolue de manière satisfaisante. Le prochain programme ISPE prendra appui sur les réalisations du précédent ISPE ; son ancrage sur la croissance et les secteurs sociaux devrait être propice à une évolution positive du programme de développement du Sénégal.

Tableau 1. Sénégal – Principaux indicateurs économiques et financiers, 2007-15

	2007	2008	2009		2010		2011	2012	2013	2014	2015
			Est.	Progr.	Proj.	Projections					
(Variations annuelles en pourcentage)											
Revenu national et prix											
PIB en prix constants	5.0	3.2	2.2	3.4	4.0	4.4	4.7	4.8	4.9	5.0	
<i>dont</i> : PIB non agricole	6.5	1.4	1.2	3.4	4.0	4.4	4.8	4.9	5.0	5.1	
Déflateur du PIB	5.3	6.6	-0.9	2.1	1.4	2.0	2.0	2.0	2.1	2.1	
Prix à la consommation											
Moyenne annuelle	5.9	5.8	-1.7	1.6	0.8	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1	
Fin de période	6.2	4.3	-3.4	2.1	1.8	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1	
Secteur extérieur											
Exportations, f.à.b. (en francs CFA)	-3.7	23.0	-9.6	17.6	9.9	12.6	8.4	8.3	7.8	7.8	
Importations, f.à.b. (en francs CFA)	19.5	25.8	-18.2	10.3	6.3	9.6	7.8	5.2	6.7	6.2	
Exportations en volume	6.7	-12.7	16.1	5.2	6.8	6.0	6.1	6.4	6.2	6.2	
Importations en volume	22.0	19.9	-2.6	4.6	4.6	7.5	8.6	2.0	4.9	5.7	
Termes de l'échange (détérioration (-))	-3.0	18.1	2.2	4.8	1.7	2.7	2.8	-1.0	0.0	0.1	
Taux de change effectif nominal	1.9	2.9	-0.2	...	...	...	...	...	...	...	
Taux de change effectif réel	5.3	4.4	-1.7	...	...	...	...	...	...	...	
(Variation en % de la masse monétaire au sens large en début de période)											
Masse monétaire et crédit											
Avoirs intérieurs nets	8.6	6.2	6.1	10.1	11.8	9.3	7.5	7.8	5.4	5.5	
Crédit intérieur	11.5	7.3	6.8	10.0	11.0	9.5	7.7	8.0	5.6	5.7	
Crédit à l'État (net)	4.9	-3.5	4.2	4.7	6.4	4.7	2.6	2.8	0.0	0.0	
Crédit à l'économie (croissance en pourcentage)	10.5	17.2	3.6	7.8	6.9	7.5	8.3	8.8	9.3	9.6	
(Pourcentage du PIB sauf indication contraire)											
Opérations financières de l'État											
Recettes	21.1	19.4	18.6	19.4	19.7	19.9	20.2	20.3	20.6	20.8	
Dons	2.6	2.3	3.0	2.4	2.4	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	
Dépenses totales et prêts nets	27.6	26.5	26.7	26.3	26.9	28.0	27.7	26.5	26.6	26.8	
Excédent (+) ou déficit (-) budgétaire global											
Base ordonnancements, hors dons	-6.2	-6.9	-7.9	-6.9	-7.1	-8.1	-7.6	-6.2	-6.0	-6.0	
Base ordonnancements, dons inclus	-3.7	-4.6	-4.9	-4.5	-4.8	-5.8	-5.3	-3.9	-3.7	-3.7	
Solde budgétaire primaire 1/	-3.0	-3.9	-4.1	-4.1	-3.7	-4.7	-3.9	-2.5	-2.2	-2.3	
Solde budgétaire de base 2/	-1.0	-0.8	-2.9	-1.5	-1.9	-1.4	-0.8	-0.8	-0.7	-0.7	
Investissement intérieur brut	34.0	34.1	27.9	29.1	29.1	30.3	31.2	30.9	31.4	31.6	
Public	11.2	10.0	10.1	10.7	10.8	11.8	11.9	11.0	11.1	11.5	
Non public	22.8	24.1	17.8	18.5	18.2	18.5	19.2	19.9	20.4	20.2	
Épargne intérieure brute	11.6	7.6	7.9	9.6	9.5	10.8	11.8	12.5	13.3	14.1	
Publique	7.9	5.8	5.8	7.2	7.0	7.2	8.1	8.5	8.9	9.2	
Non publique	3.7	1.8	2.1	2.5	2.5	3.5	3.7	4.0	4.4	4.8	
Épargne nationale brute	22.2	19.8	20.2	20.4	20.8	21.3	21.7	21.9	22.4	23.0	
Déficit extérieur courant (-)											
Transferts officiels courants inclus	-11.8	-14.3	-7.7	-8.7	-8.2	-9.0	-9.5	-9.1	-9.0	-8.7	
Hors transferts officiels courants	-13.2	-15.3	-8.8	-9.8	-9.1	-9.8	-10.3	-9.9	-9.9	-9.5	
Dette intérieure publique 3/	6.6	5.3	7.6	8.6	8.4	10.3	11.0	11.8	11.1	10.6	
Dette extérieure publique (nominale) 3/ 4/	17.9	19.7	27.0	27.1	31.6	33.1	34.9	35.0	36.3	37.4	
Service de la dette extérieure publique (en % des exportations) 4/	5.7	4.3	5.0	4.8	4.8	7.1	7.4	7.1	11.4	6.5	
Service de la dette extérieure publique (en % des recettes publ.) 4/	6.9	5.9	6.5	6.2	6.0	9.0	9.3	8.8	14.1	8.0	
PIB (milliards de francs CFA)	5,408	5,950	6,023	6,345	6,350	6,765	7,221	7,723	8,273	8,875	

Sources : autorités sénégalaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Recettes totales et dons moins dépenses totales et prêts nets, hors charges d'intérêts.

2/ Recettes totales moins dépenses totales et prêts nets, hors dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, prêts rétrocedés bruts, dépenses financées par les initiatives PPTTE et IADM, et apurement des dépenses extrabudgétaires et de la dette des agences publiques

3/ Encours de la dette à la fin de l'exercice.

4/ Après allègement de dette au titre des initiatives PPTTE et IADM (à compter de 2006).

Tableau 2. Sénégal – Balance des paiements, 2007-15

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
			Est.	Projections					
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)									
Solde des transactions courantes	-638	-851	-463	-521	-606	-685	-700	-745	-770
Biens	-1,193	-1,523	-1,160	-1,201	-1,288	-1,382	-1,415	-1,497	-1,567
Exportations, f.à.b.	803	988	893	981	1,104	1,197	1,297	1,398	1,507
Importations, f.à.b.	-1,996	-2,510	-2,053	-2,182	-2,392	-2,579	-2,711	-2,894	-3,074
Services et revenus (net)	-64	-82	-65	-83	-83	-77	-67	-81	-73
Crédits	671	709	689	712	738	772	805	859	929
Débits	-734	-791	-754	-796	-821	-850	-872	-940	-1,002
<i>dont</i> : intérêts au titre de la dette publique	-24	-24	-23	-41	-48	-58	-59	-75	-74
Transferts courants sans contrepartie (net)	618	754	761	764	765	775	783	832	868
Privés (net) 1/	566	722	721	735	737	741	744	789	820
Publics (net)	52	33	40	29	28	33	38	43	48
<i>dont</i> : appuis budgétaires	53	38	46	33	30	32	35	37	40
Compte de capital et d'opérations financières	690	745	709	496	663	761	713	898	881
Compte de capital	182	111	144	125	173	212	221	231	173
Transferts de capitaux privés	7	8	8	8	8	9	9	9	9
Dons-projets	86	101	136	117	125	133	142	152	164
Annulation de dette et autres transferts 2/	89	2	0	0	40	70	70	70	0
Compte d'opérations financières	508	634	565	371	489	549	492	666	708
Investissements directs	131	122	140	117	123	138	168	190	228
Investissements de portefeuille	29	21	16	34	61	48	43	62	32
Autres investissements	348	491	409	221	305	363	281	415	448
Secteur public (net)	97	208	293	133	211	258	164	282	302
<i>dont</i> : décaissements	158	264	343	186	300	350	259	456	372
prêts-programmes	19	70	55	30	34	36	38	41	44
prêts-projets	138	192	107	156	167	179	200	227	240
autres	2	2	181	0	100	135	20	188	89
<i>dont</i> : Allocation de DTS	0	0	117	0	0	0	0	0	0
amortissement	-54	-44	-50	-53	-89	-92	-95	-174	-72
Secteur privé (net)	254	279	116	88	94	105	117	132	146
Erreurs et omissions	-4	5	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	51	-105	246	-25	56	76	13	153	111
Financement	-51	105	-246	25	-56	-76	-13	-153	-111
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	-75	-8	-242	13	-67	-87	-23	-162	-121
Utilisation nette des ressources du FMI	0	17	47	24	-2	-3	-3	-9	-19
Achats	0	17	47	25	0	0	0	0	0
Rachats	0	0	0	0	-2	-3	-3	-9	-19
Autres	-75	-25	-289	-11	-65	-84	-20	-153	-101
Banques créatrices de monnaie	3	98	-24	-7	-7	-7	-8	-8	-9
Arriérés de paiement (réduction (-))	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement exceptionnel 2/ 3/	21	16	20	18	17	18	18	18	18
Écart de financement résiduel	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire :</i>									
Solde des transactions courantes									
En pourcentage du PIB (transfers officiels courants inclus)	-11.8	-14.3	-7.7	-8.2	-9.0	-9.5	-9.1	-9.0	-8.7
En pourcentage du PIB (hors transfers officiels courants)	-13.2	-15.3	-8.8	-9.1	-9.8	-10.3	-9.9	-9.9	-9.5
Réserves officielles brutes (milliards de francs CFA)	1.6	1.5	2.1	2.0	2.1	2.2	2.3	2.6	2.8
(pourcentage de la masse monétaire large)	37.2	37.1	43.4	40.4	38.4	37.5	35.1	36.0	35.6
Réserves officielles brutes de l'UEMOA (milliards de dollars EU)	10.7	10.5	13.8	...	...	...	...	...	...
(pourcentage de la masse monétaire large)	56.6	55.0	58.8	...	...	...	...	...	...
(en mois d'importations de biens et de services NCRF)	6.2	5.7	7.3	...	...	...	...	...	...
Produit intérieur brut	5,408	5,950	6,023	6,350	6,765	7,221	7,723	8,273	8,875

Sources : BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

1/ Chiffres révisés à la hausse par rapport à 2008 à partir d'une nouvelle enquête sur les envois de fonds des travailleurs expatriés.

2/ Comprend le produit de la cession d'une licence de téléphonie en 2007 et les dons du MCA sur la période 2011-15.

Tableau 3. Sénégal — Opérations financières de l'État, 2007-15

	2007	2008	2009	2010		2011	2012	2013	2014	2015
				Est.	Prog.					
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)										
Recettes totales et dons	1,277	1,293	1,303	1,380	1,403	1,500	1,621	1,748	1,894	2,052
Recettes	1,139	1,153	1,121	1,228	1,253	1,345	1,456	1,571	1,705	1,849
Recettes fiscales	1,088	1,088	1,084	1,170	1,210	1,299	1,407	1,519	1,649	1,789
Impôt sur le revenu	232	273	287	303	326	347	378	411	450	493
Taxes sur les biens et services	628	616	615	660	705	758	823	885	956	1,034
Taxes sur les produits pétroliers	215	199	182	207	180	194	206	223	244	263
Recettes non fiscales	51	65	37	58	43	45	48	52	55	60
Dons	138	140	182	152	150	155	165	177	189	203
Budgétaires	53	38	46	45	33	30	32	35	37	40
Projets de développement inscrits au budget	86	101	136	107	117	125	133	142	152	164
Dépenses totales et prêts nets	1,491	1,579	1,607	1,668	1,705	1,892	2,001	2,048	2,202	2,380
Dépenses courantes	881	979	997	989	1,011	1,086	1,139	1,198	1,286	1,361
Traitements et salaires 1/	327	348	364	397	397	416	440	463	496	532
Intérêts exigibles	34	39	45	53	61	82	101	109	128	129
dont : dette extérieure 2/	24	24	23	29	41	48	58	59	75	74
Autres dépenses courantes	519	593	587	539	554	588	598	626	661	699
Transferts et subventions 3/	287	333	286	250	250	238	232	241	256	272
dont : subventions à la SAR et au gaz butane	55	69	33	0	13	15	4	0	0	0
dont : SENELEC	0	30	30	0	0	31	0	0	0	0
dont : subventions alimentaires	21	46	0	0	0	0	0	0	0	0
Biens et services	217	239	292	277	291	337	354	373	393	415
Dépenses courantes financées par l'initiative PPTE ou l'IADM	15	21	9	12	12	12	12	12	12	12
Dépenses d'équipement	605	595	607	678	687	799	862	850	916	1,019
Financées sur ressources intérieures	392	314	369	404	424	518	561	519	549	621
Financées par l'initiative PPTE et l'IADM	60	63	60	48	49	48	47	46	47	49
Non financées par l'initiative PPTE et l'IADM	331	251	309	357	375	470	515	473	502	572
Financées sur ressources extérieures	213	281	237	273	263	281	300	330	367	398
Prêts nets	5	5	3	2	8	8	0	0	0	0
dont : montants rétrocédés	10	12	6	10	10	11	11	12	13	14
Solde de certaines entités du secteur public 5/	16	13	9	0	0	0	0	0	0	0
Solde budgétaire primaire	-163	-235	-248	-235	-242	-316	-284	-195	-183	-203
Solde budgétaire global (dons inclus)	-198	-273	-293	-288	-303	-393	-380	-300	-307	-328
Solde budgétaire global (hors dons)	-336	-413	-476	-440	-453	-548	-546	-477	-497	-531
Solde budgétaire de base 6/	-54	-50	-172	-97	-119	-96	-58	-62	-58	-59
Financement	198	273	293	288	303	393	380	300	307	328
Financement extérieur	131	224	224	192	172	277	307	215	306	327
Tirages	156	262	163	205	186	200	215	239	269	284
Prêts-programme	19	70	55	29	30	34	36	38	41	44
Prêts-projets	138	192	107	176	156	167	179	200	227	240
Amortissement exigible	-54	-44	-50	-51	-53	-89	-92	-95	-174	-72
Allègement de dette et aide au titre de l'Initiative PPTE	21	16	20	18	18	17	18	18	18	18
Bons et obligations du Trésor émis dans l'UEMOA	8	-9	4	20	21	48	31	33	6	9
Prêts non concessionnels pour infrastructure	0	0	88	0	0	100	135	20	188	89
Financement intérieur	58	124	157	103	145	121	73	85	1	1
Système bancaire 7/	98	-46	116	100	142	116	73	85	1	1
dont : bons et obligations du Trésor	136	-14	52	59	63	144	94	100	19	26
Financement non bancaire	-40	169	41	3	3	5	0	0	0	0
Règlement des arriérés de paiement de l'exercice antérieur	0	-84	-95	-30	-14	-5	0	0	0	0
Erreurs et omissions	9	9	7	0	0	0	0	0	0	0
Écart de financement	0	0	0	24	0	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire :</i>										
Instances de paiement (définition du programme)	55	66	45	45	50	50	50	50	50	50
Nouvelles émissions obligataires publiques	183	131	147	220	225	323	...	...	...	...
Dépenses prioritaires (en % des dépenses totales) 9/	32	33	36	35	37	36	...	...	...	...
Produit intérieur brut	5,408	5,950	6,023	6,345	6,350	6,765	7,221	7,723	8,273	8,875

Sources : autorités sénégalaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Hors salaires liés à des projets, comptabilisés en dépenses d'équipement, et les salaires des agents contractuels des organes autonomes et des secteurs de la santé et de l'éducation, comptabilisés en transferts et subventions.

2/ À compter de 2006, tient compte de l'échéancier du service de la dette après application de l'IADM.

3/ Hors subventions destinées aux politiques de développement sectoriel, qui entrent dans les dépenses d'équipement.

4/ Comprend la recapitalisation de la SENELEC. L'État a fourni 65 milliards de francs CFA en 2007 au titre des dépenses d'équipement financées sur ressources propres, tandis que l'appui budgétaire de la Banque mondiale et de la France pour 2008-10 affecté à la recapitalisation relève des dépenses d'équipement sur financement extérieur.

5/ Collectivités locales, organismes autonomes du secteur public (hôpitaux ou universités par exemple) et caisse de retraite de la fonction publique (FNR).

6/ Recettes totales moins dépenses totales et prêts nets, hors dépenses d'équipement financées sur ressources extérieures, les montants rétrocédés, les dépenses financées par les initiatives PPTE et IADM, la régularisation des dépenses extrabudgétaires, de la dette des établissements publics, et des dépenses liées à la prolongation 2010

7/ Comprend le prêt sur dix ans de la BCEAO libellé en francs CFA de 2009, correspondant à l'allocation générale de DTS.

8/ Dans le circuit de la dépense en 2008-09, ainsi que les dépenses extrabudgétaires et la dette des établissements publics en 2009-11.

9/ Dépenses de santé, d'éducation et celles liées à l'environnement, la justice, aux dispositifs de protection sociale, à l'assainissement et à l'adduction d'eau en zones rurales.

Tableau 4. Sénégal — Opérations financières de l'État, 2007-15

	2007	2008	2009		2010		2011	2012	2013	2014	2015
			Est.	Progr.	Proj.	Projections					
	(Pourcentage du PIB)										
Recettes totales et dons	23.6	21.7	21.6	21.8	22.1	22.2	22.4	22.6	22.9	23.1	
Recettes	21.1	19.4	18.6	19.4	19.7	19.9	20.2	20.3	20.6	20.8	
Recettes fiscales	20.1	18.3	18.0	18.4	19.1	19.2	19.5	19.7	19.9	20.2	
Impôt sur le revenu	4.3	4.6	4.8	4.8	5.1	5.1	5.2	5.3	5.4	5.6	
Taxes sur les biens et services	11.6	10.3	10.2	10.4	11.1	11.2	11.4	11.5	11.6	11.6	
Taxes sur les produits pétroliers	4.0	3.3	3.0	3.3	2.8	2.9	2.9	2.9	2.9	3.0	
Recettes non fiscales	0.9	1.1	0.6	0.9	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	
Dons	2.6	2.3	3.0	2.4	2.4	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	
Dépenses totales et prêts nets	27.6	26.5	26.7	26.3	26.9	28.0	27.7	26.5	26.6	26.8	
Dépenses courantes	16.3	16.5	16.6	15.6	15.9	16.0	15.8	15.5	15.5	15.3	
Traitements et salaires	6.1	5.8	6.0	6.3	6.2	6.2	6.1	6.0	6.0	6.0	
Intérêts exigibles 1/	0.6	0.6	0.8	0.8	1.0	1.2	1.4	1.4	1.5	1.5	
Autres dépenses courantes	9.6	10.0	9.7	8.5	8.7	8.7	8.3	8.1	8.0	7.9	
<i>dont : biens et services</i>	4.0	4.0	4.9	4.4	4.6	5.0	4.9	4.8	4.8	4.7	
<i>dont : transferts et subventions</i>	5.3	5.6	4.7	3.9	3.9	3.5	3.2	3.1	3.1	3.1	
<i>dont : subventions énergétiques et alimentaires</i>	1.4	2.4	1.0	0.0	0.2	0.7	0.1	0.0	0.0	0.0	
Dépenses courantes financées par les initiatives PPTE et IAI	0.3	0.3	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	...	
Dépenses d'équipement 2/	11.2	10.0	10.1	10.7	10.8	11.8	11.9	11.0	11.1	11.5	
Financées sur ressources intérieures et non concessionnelles	7.2	5.3	6.1	6.4	6.7	7.7	7.8	6.7	6.6	7.0	
<i>dont : transferts aux entreprises publiques</i>	6.0	4.7	6.1	6.4	6.7	7.7	7.8	6.7	6.6	7.0	
Financées sur ressources extérieures (concessionnelles)	3.9	4.7	3.9	4.3	4.1	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5	
Prêts nets	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	
Solde de certaines entités du secteur public 3/	0.3	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Solde budgétaire primaire	-3.0	-3.9	-4.1	-3.7	-3.8	-4.7	-3.9	-2.5	-2.2	-2.3	
Solde budgétaire global											
Base ordonnancements, dons exclus	-6.2	-6.9	-7.9	-6.9	-7.1	-8.1	-7.6	-6.2	-6.0	-6.0	
Base ordonnancements, dons inclus	-3.7	-4.6	-4.9	-4.5	-4.8	-5.8	-5.3	-3.9	-3.7	-3.7	
Solde budgétaire de base 4/	-1.0	-0.8	-2.9	-1.5	-1.9	-1.4	-0.8	-0.8	-0.7	-0.7	
Financement	3.7	4.6	4.9	4.5	4.8	5.8	5.3	3.9	3.7	3.7	
Financement extérieur	2.4	3.8	3.7	3.0	2.7	4.1	4.3	2.8	3.7	3.7	
Financement intérieur	1.1	2.1	2.6	1.6	2.3	1.8	1.0	1.1	0.0	0.0	
Règlement des arriérés de paiement 5/	0.0	-1.4	-1.6	-0.5	-0.2	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	
Erreurs et omissions	0.2	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
<i>Pour mémoire :</i>	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
Dépenses prioritaires 6/	8.9	8.8	9.5	9.3	10.0	9.4	...	...	...	...	
Salaires et traitements (pourcentage des recettes)	28.7	30.2	32.5	32.3	31.7	30.9	30.3	29.5	29.1	28.8	

Sources : autorités sénégalaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ À compter de 2006, tient compte de l'échéancier du service de la dette après application de l'IADM.

2/ Comprend la recapitalisation de la SENELEC. L'État a fourni 65 milliards de francs CFA en 2007 au titre des dépenses d'équipement financées sur ressources propres, tandis que l'appui budgétaire de la Banque mondiale et de la France pour 2008-10 affecté à la recapitalisation relève des dépenses d'équipement sur financement extérieur.

3/ Collectivités locales, organismes autonomes du secteur public (hôpitaux ou universités par exemple) et caisse de retraite de la fonction publique (FNR).

4/ Recettes totales moins dépenses totales et prêts nets, hors dépenses d'équipement financées sur ressources extérieures, les montants rétrocédés, les dépenses financées par les initiatives PPTE et IADM, la régularisation des dépenses extrabudgétaires, de la dette des établissements publics et des dépenses liées à la prolongation de l'autoroute, effectuée en 2010.

5/ Dans le circuit de la dépense en 2008-09, ainsi que les dépenses extrabudgétaires et la dette des établissements publics en 2009-11.

6/ Dépenses de santé, d'éducation et celles liées à l'environnement, la justice, aux dispositifs de protection sociale, à l'assainissement et à l'adduction d'eau en zones rurales.

Tableau 5. Sénégal — Situation monétaire, 2005-10

	2005	2006	2007	2008	2009 Est.	2010 Proj.
(Milliards de francs CFA)						
Avoirs extérieurs nets	660	780	851	762	859	864
Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) 1/	487	569	644	653	725	738
Banques commerciales	173	210	207	109	133	127
Avoirs intérieurs nets	894	972	1,122	1,245	1,367	1,389
Crédit intérieur net	1,032	1,122	1,324	1,467	1,604	1,653
Crédit net à l'État	-35	11	96	28	112	145
Banque centrale	84	45	55	-14	119	164
Banques commerciales	-123	-46	21	33	-9	-22
Autres institutions	4	12	20	9	2	2
Crédit à l'économie	1,067	1,111	1,228	1,440	1,492	1,508
Autres postes (net)	-138	-151	-202	-223	-236	-263
Masse monétaire au sens large (M2)	1,553	1,751	1,973	2,007	2,219	2,300
Circulation fiduciaire hors banques	378	453	485	474	495	498
Total des dépôts	1,176	1,298	1,488	1,532	1,724	1,802
Dépôts à vue	593	652	784	779	857	883
Dépôt à terme	582	646	705	754	867	919
(Variation en % de la masse monétaire au sens large en début de période)						
Avoirs extérieurs nets	-1.2	7.7	4.1	-4.5	4.8	8.0
BCEAO	0.7	5.3	4.3	0.4	3.6	8.0
Banques commerciales	-1.8	2.4	-0.2	-5.0	1.2	0.0
Avoirs intérieurs nets	8.6	5.0	8.6	6.2	6.1	7.2
Crédit net à l'État	-4.1	3.0	4.9	-3.5	4.2	0.6
Crédit à l'économie	14.5	2.9	6.7	10.7	2.6	4.8
Autres postes (net)	-1.8	-0.8	-2.9	-1.0	-0.7	-2.0
Masse monétaire au sens large (M2)	7.4	12.7	12.7	1.7	10.6	14.5
<i>Pour mémoire :</i>						
(Unités indiquées)						
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/M2; fin de période)	3.0	2.8	2.7	3.0	2.7	2.7
Croissance du PIB nominal (en pourcentage)	8.3	6.5	10.5	10.0	1.2	6.4
Crédit à l'économie (croissance en pourcentage)	24.5	4.2	10.5	17.2	3.6	6.8
Ratio crédit à l'économie/PIB (pourcentage)	23.2	22.7	22.7	24.2	24.8	23.8
Variation du crédit net à l'État (par rapport à l'exercice antérieur ; milliards de francs CFA)	-59.2	46.3	85.1	-68.3	83.7	33.1
Taux d'escompte de la banque centrale (fin de période; pourcentage)	4.00	4.25	4.25	4.75	4.25	4.25

Sources : autorités sénégalaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Différence entre les AEN et les AIN due à l'allocation de DTS en 2009.

Tableau 6. Sénégal — Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2003-10  
(Pourcentage, sauf indication contraire)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Juin
<b>Normes de fonds propres</b>								
Fonds propres/actifs pondérés en fonction des risques	11.7	11.5	10.8	12.9	13.5	13.8	16.3	16.4
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	12.1	11.9	11.1	13.1	13.6	13.9	16.5	16.8
Fonds propres/total des actifs	7.8	7.7	7.6	8.3	8.3	9.1	9.3	9.7
<b>Composition et qualité des actifs</b>								
Total des prêts/total des actifs	59.6	57.1	64.0	63.8	58.8	62.8	59.5	58.1
Concentration : prêts aux 5 plus grands emprunteurs/fonds propres	141.0	131.4	179.9	103.7	88.5	100.9	71.7	79.8
<b>Répartition sectorielle des prêts</b>								
Industrie	41.1	33.6	35.5	28.9	25.1	19.5	27.5	22.3
Commerce de détail et de gros	19.9	19.3	17.0	18.9	14.4	18.5	24.5	22.9
Services, transports et communications	17.2	27.4	28.0	30.0	29.6	31.1	34.1	36.7
Prêts improductifs bruts/total des prêts 1/	13.3	12.6	11.9	16.8	18.6	19.1	18.7	19.6
Dont : hors ICS	...	...	...	...	12.7	14.2	15.8	17
Provisions/prêts improductifs 1/	75.3	75.7	75.4	52.0	53.8	51.5	53.1	51.3
Dont : hors ICS	...	...	...	...	74.6	62.9	64.7	61.3
Prêts improductifs nets des provisions/total des prêts 1/	3.3	3.4	3.2	8.8	8.6	9.3	9.7	10.6
Dont : hors ICS	...	...	...	...	3.6	5.4	6.2	7.3
Prêts improductifs nets des provisions/fonds propres 1/	27.8	25.1	27.2	67.9	60.7	63.9	62.3	63.7
Dont : hors ICS	...	...	...	...	23.8	35.3	38.4	42.3
<b>Résultats et rentabilité</b>								
Coût moyen des fonds empruntés	1.8	2.0	2.0	2.2	2.3	2.8	...	...
Taux d'intérêt moyen sur prêts	8.7	11.7	11.8	11.3	11.6	13.9	...	...
Marge d'intérêt moyenne 2/	6.7	9.7	9.8	9.2	9.4	11.1	...	...
Rendement net d'impôt/actifs moyens	1.8	1.8	1.6	1.6	1.6	1.4	...	...
Rendement net d'impôt des fonds propres moyens	22.1	17.6	15.8	14.6	15.3	13.0	...	...
Dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	48.9	48.7	47.9	49.4	50.7	51.3	...	...
Traitements et salaires/revenu net bancaire net	21.8	21.5	21.2	21.7	22.2	21.1	...	...
<b>Liquidité</b>								
Liquid assets to total assets	66.5	66.4	...	...	...	...	74.9	...
Liquid assets to total deposits	81.0	82.0	...	...	...	...	...	...
Actifs liquides/total des actifs	...	...	...	...	...	...	31.7	32.2
Actifs liquides/total des dépôts	...	...	...	...	...	...	49.8	51.1
Total des dépôts/total des passifs	82.0	79.6	78.3	75.8	73.6	70.3	74.9	74.9

Source : BCEAO.

1/ La variation de la valeur des prêts improductifs en 2006 est imputable aux ICS. En 2008, les ICS ont été recapitalisées, et l'État a cessé d'en cautionner les prêts bancaires. Ces prêts demeurent classés en prêts improductifs, bien qu'il ne soit pas nécessaire d'établir des provisions à ce titre.

2/ Hors taxe sur les opérations bancaires.



Tableau 7. Sénégal — Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs quantitatifs pour 2010 1/  
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	30 juin 2010			30 septembre 2010		
	Critère d'évaluation	Effectif	État	Objectif indicatif	Effectif	État
Critères d'évaluation						
Plancher du solde budgétaire de base 2/	-49	33	Respecté	-73	-71	Respecté
Plafond des nouvelles dettes non concessionnelles contractées ou garanties par l'État 3/ 4/	0	0	Respecté	0	0	Respecté
Plafond des dépenses effectuées en dehors des procédures normale et simplifiée 3/	0	0	Respecté	0	0	Respecté
Plafond des arriérés de paiement extérieurs de l'État (encours) 3/	0	0	Respecté	0	0	Respecté
Plafond du montant des instances de paiement (dépenses liquidées non payées par le Trésor)	45	31	Respecté	45	41	Respecté
Objectif indicatif						
Plafond trimestriel de la part du montant des marchés publics conclus de gré à gré (en pourcentage)	20	12	Respecté	20	5	Respecté

Note : voir définitions des critères d'évaluation et objectifs indicatifs figurant dans le Protocole d'accord technique (PAT).

1/ Objectif indicatifs pour septembre 2010, sauf critères d'évaluation suivis en continu.

2/ Montants cumulés depuis le début de l'exercice.

3/ Suivis en continu.

4/ Montants cumulés depuis l'achèvement de la quatrième revue de l'ISPE.

Tableau 8. Sénégal — Objectifs du millénaire pour le développement 1/

	1990	1995	2000	2005	2008
<b>Cible 2015 : Réduire de moitié entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar EU par jour</b>					
<b>Objectif 1 : Éradiquer l'extrême pauvreté et la faim</b>					
Ratio emploi-population des personnes de plus de 15 ans, total (%)	67	67	66	65	66
Ratio emploi-population des personnes âgées de 15 à 24 ans, total (%)	59	59	57	55	54
PIB par personne ayant un emploi (variation annuelle en pourcentage)	-2	3	0	3	1
Part des 20 % les plus pauvres dans le revenu	3.5	6.5	6.6	6.2	..
Taux de prévalence de la malnutrition, poids/âge (% des moins de 5 ans)	..	21.9	20.3	14.5	..
Écart de pauvreté à 1,25 dollar EU par jour (PPA) (%)	34	19	14	11	..
Ratio de pauvreté à 1,25 dollar EU par jour (PPA) (% de la population)	66	54	44	34	..
Prévalence de la sous-alimentation (% de la population)	28	32	..	26	..
Emploi précaire, total (% de l'emploi total)	83	..	..	..	..
<b>Cible 2015 : Scolarisation universelle de 100</b>					
<b>Objectifs 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous</b>					
Taux d'alphabétisation des filles (% des filles de 15 à 24 ans)	28	..	41	45	45
Taux d'alphabétisation des garçons (% des garçons de 15 à 24 ans)	49	..	58	58	58
Taux d'assiduité jusqu'à la fin du primaire, total (% de la classe d'âge)	..	..	63	53	..
Taux d'achèvement du cycle d'études primaires, total (% de la classe d'âge)	43	38	38	51	50
Taux de scolarisation dans le primaire (% net)	..	..	57	73	73
<b>Cible 2015 : Ratio d'éducation de 100</b>					
<b>Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes women</b>					
Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (%)	13	12	12	19	22
Ratio d'inscription femmes/hommes dans l'enseignement supérieur	..	..	..	46	55
Ratio de scolarisation filles/garçons dans le primaire	73	76	86	96	100
Ratio de scolarisation filles/garçons dans le secondaire	53	..	65	75	76
Proportion de femmes employées en dehors du secteur agricole (% du total des emplois non agr)	..	..	10.6	..	..
<b>Cible 2015 : Réduire la mortalité de deux tiers par rapport à 1990</b>					
<b>Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile</b>					
Couverture vaccinale contre la rougeole (% des enfants de 12 à 23)	51	80	48	74	84
Taux de mortalité infantile (pour 1.000 naissance vivantes)	72	72	66	61	59
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1.000)	149	148	133	119	114
<b>Cible 2015 : Réduire la mortalité maternelle de trois quarts par rapport à 1990</b>					
<b>Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle</b>					
Taux de fécondité des adolescentes (naissances pour 1.000 filles âgées de 15 à 19 ans)	..	114	109	105	104
Accouchement assisté par du personnel de santé qualifié (% du total)	..	47	60	52	..
Prévalence de la contraception (% de femmes âgées de 15 à 49 ans)	..	13	11	12	..
Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée pour 100.000 naissances vivantes)	..	..	..	980	..
Femmes enceintes bénéficiant de soins prénataux (%)	..	82	79	87	..
Besoins de contraception non satisfaits (% de femmes mariées âgées de 15 à 49 ans)	..	35	..	32	..
<b>Cible 2015 : Enrayer et inverser la propagation du SIDA et d'autres grandes endémies</b>					
<b>Cible 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies</b>					
Enfants fiévreux recevant des antipaludéens (% d'enfant fiévreux de moins de 5 ans)	..	..	36	27	22
Utilisation du préservatif, femmes âgées de 15 à 24 ans (% de femmes de 15 à 24 ans)	..	..	..	5	..
Utilisation du préservatif, hommes âgés de 15 à 24 ans (% d'hommes de 15 à 24 ans)	..	..	..	48	..
Incidence de la tuberculose (pour 100.000 personnes)	195	215	237	261	272
Prévalence du VIH chez les femmes (% des 15-24 ans)	..	..	..	0.8	0.8
Prévalence du VIH chez les hommes (% des 15-24 ans)	..	..	..	0	0
Prévalence du VIH, totale (% de la population des 15-49 ans)	0.1	0.2	0.4	0.8	1.0
Cas de tuberculose détectés dans le cadre du programme DOTS (%)	..	62	53	50	48
<b>Cible 2015 : Diverses, notamment diminuer de moitié le pourcentage des populations sans accès pérenne à l'eau potable</b>					
<b>Objectif 7 : Assurer un environnement durable</b>					
Émissions de CO <sub>2</sub> (kg./PIB en PPA exprimé en dollar EU)	0.4	0.4	0.3	0.3	..
Émissions de CO <sub>2</sub> (en tonnes métriques par habitant)	0.4	0.4	0.4	0.4	..
Zones forestières (% de la superficie totale)	49	47	46	45	..
Équipements d'assainissement améliorés (% de population y ayant accès)	26	27	27	28	28
Sources d'eau améliorées (% de population y ayant accès)	67	69	72	77	77
Zones marines protégées (% de la superficie)	..	..	..	0	..
Périmètres nationaux protégés (% de la superficie totale)	..	..	..	11.2	11.2
<b>Autres cibles 2015</b>					
<b>Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement</b>					
Aide par habitant (en dollar EU courant)	108	76	43	61	71
Service de la dette (PPG et FMI uniquement, % des exportations, hors envois de fonds des expa)	18	16	13	6	4
Accès au réseau Internet (pour 100 personnes)	0.0	0.0	0.4	4.8	8.4
Abonnements au téléphone mobile (pour 100 personnes)	0	0	3	15	44
Lignes de téléphone fixe (pour 100 personnes)	1	1	2	2	2
Autres					
Taux de fécondité totale (nombre de naissances par femme)	6.7	6.1	5.6	5.2	5.0
RNB par habitant, méthode Atlas (dollar EU courant)	..	..	..	800	970
RNB, méthode Atlas (dollar EU courant) (en milliards)	..	..	..	9.3	11.8
Formation brute de capital fixe (% du PIB)	9.1	13.6	20.5	29.7	30.2
Espérance de vie à la naissance, totale (en années)	52	53	54	55	56
Taux d'alphabétisation des adultes, total (% des personnes de 15 ans et plus)	27	..	39	42	42
Population, totale (en millions)	7.5	8.7	9.9	11.3	12.2
Échanges commerciaux (% du PIB)	57.6	68.2	65.1	69.5	72.4

Source : base de données des Indicateurs du développement dans le monde et autorités sénégalaises s'agissant des objectifs pour 2015 (Rapport de suivi des OMD, avril 2010).

1/ Les données en italiques portent sur des années antérieures ou postérieures à celles indiquées.

**LETTRE D'INTENTION**

Dakar, Sénégal  
Le 10 novembre 2010

Monsieur Dominique Strauss-Kahn  
Directeur général  
Fonds monétaire international  
700 19th Street, N.W.  
Washington, D.C., 20431  
États-Unis

Monsieur le Directeur général,

1. Le gouvernement du Sénégal sollicite l'achèvement de la sixième revue de son programme macroéconomique appuyé par l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE). Il sollicite dans le même temps l'approbation d'un nouvel ISPE pour la période 2010-2013 et l'annulation du présent ISPE qui devrait prendre effet à la suite de l'approbation du nouvel ISPE. À l'appui de ces demandes, le mémorandum sur les politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint passe en revue la mise en œuvre du présent ISPE et fixe les objectifs et les politiques du gouvernement à court et moyen terme dans le cadre du nouveau programme.
2. Ces politiques sont cohérentes avec la Stratégie de Réduction de la Pauvreté du Sénégal exposée dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP-II) dont la période de mise en œuvre s'achève (2006-2010), ainsi que le Nouveau Document de Politique Économique et Sociale de troisième génération (DSRP-III) qui est en cours d'élaboration et couvre la période 2011-2015. La nouvelle Stratégie de Réduction de la Pauvreté devrait être approuvée début 2011, avant la première revue de l'ISPE. Le nouveau programme se situe dans le prolongement du premier ISPE : il vise à mener une politique prudente en matière de finances publiques et d'endettement afin de préserver la stabilité macroéconomique ; accroître les recettes afin de dégager une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour financer les dépenses prioritaires ; poursuivre le renforcement de la gestion des finances publiques et de la gouvernance ; et favoriser le développement du secteur privé en opérant des réformes structurelles, notamment dans les secteurs de l'énergie et de la finance, ainsi que d'autres réformes relatives au climat des affaires.
3. Concernant le présent ISPE, tous les critères d'évaluation quantitatifs prévus pour fin juin 2010 et tous les objectifs chiffrés donnés à titre indicatif pour la fin septembre 2010 ont été respectés. Les réformes structurelles ont généralement progressé conformément au programme, en dépit de quelques retards dans la régularisation des

engagements extrabudgétaires et l'intégration des dépenses salariales au système de suivi budgétaire SIGFIP.

4. Le gouvernement estime que les politiques et mesures énoncées dans le MPEF ci-joint sont appropriées pour atteindre les objectifs du prochain programme soutenu par l'ISPE. Compte tenu de son engagement en faveur de la stabilité macroéconomique, il prendra rapidement toutes les mesures additionnelles qui pourraient se révéler nécessaires pour réaliser les objectifs du programme. Il consultera le FMI, de sa propre initiative ou chaque fois que le Directeur général le lui demandera, avant d'adopter de telles mesures ou en cas de modifications apportées aux politiques contenues dans le MPEF ci-joint. En outre, il communiquera au FMI les informations que celui-ci pourrait lui demander sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques économiques et financières et la réalisation des objectifs du programme.

5. Le gouvernement autorise le FMI à publier la présente lettre, le MPEF ci-joint et le rapport des services du FMI correspondant qui inclut également l'analyse de la viabilité de la dette, et le bilan diagnostic du DSRP-II d'octobre 2010.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma haute considération,

/s/

Abdoulaye Diop  
Ministre d'État,  
Ministre de l'économie et des finances

Pièces jointes: - Mémoire sur les politiques économiques et financières (MPEF)  
- Protocole d'accord technique (PAT)

**PIÈCE JOINTE I****SÉNÉGAL****MÉMORANDUM SUR LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES****Dakar, le 10 novembre 2010****I. RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DE L'ISPE**

1. Le présent mémorandum passe en revue les résultats obtenus dans le cadre du programme ISPE (2007-2010) et énonce le programme économique triennal du Sénégal avec le FMI pour la période 2010–13. D'abord, il résume les progrès dans le cadre du programme ISPE. Ensuite, il définit les principaux objectifs du programme. Enfin, il dresse la liste des réformes importantes pour les trois années à venir (section II). La section III porte sur le cadrage macroéconomique à court terme et le budget de 2010 et 2011. La section IV examine le suivi du programme.

2. La période récente a été marquée par un environnement international difficile empreinte par une succession de chocs (flambée des prix des produits pétroliers et alimentaires et crise financière) qui a affecté négativement l'économie sénégalaise. La croissance réelle du PIB est estimée à 2,2 % en 2009. Toutefois, l'économie se remet peu à peu et le PIB devrait progresser de 4,0 % en 2010, à la faveur notamment de la bonne tenue du secteur secondaire et du redressement du secteur tertiaire. Au plan des réformes budgétaires et structurelles, d'importants résultats ont été obtenus dans le cadre du précédent programme ISPE.

Finances publiques

- a) Un décret a été adopté pour fixer le calendrier et les principales méthodes d'élaboration du Budget ;
- b) La présentation de la loi de finances a été améliorée en se rapprochant des meilleures pratiques internationales ;
- c) L'exercice budgétaire et comptable a été clôturé dans les délais réglementaires à partir de 2008 et les données budgétaires du tableau SIGFIP ont été figées et publiées avant la fin du mois d'avril de l'année suivante ;
- d) L'interconnexion des trois régies financières (Trésor, Impôts & domaines et Douanes) a été effective et le progiciel SIGTAS a été étendu à l'ensemble des centres fiscaux de Dakar ;
- e) Le transfert du recouvrement du FSIPP et des impôts directs à la Direction Générale des Impôts et Domaines (DGID) en lieu et place respectivement de la

SAR et de la Direction Générale de la Comptabilité Public et du Trésor (DGCPT) a été effectué afin d'améliorer l'efficacité des recouvrements ;

- f) Une étude sur les dépenses fiscales a été réalisée en vue de leur rationalisation ;

#### Gouvernance

- g) Dans le cadre du renforcement de la transparence et de la gouvernance, les retards dans la production des comptes de gestion et des lois de règlement ont été résorbés ;
- h) Les données du TOFE mensuel et de la situation hebdomadaire d'exécution budgétaire produite à travers SIGFIP sont publiées sur le site Internet du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- i) Les premiers rapports d'audit de l'Autorité de Régulation des Marchés publics (ARMP) ont été produits ;

#### Réformes structurelles

- j) Un décret d'application de la nouvelle loi sur les institutions de microfinance a été pris afin de renforcer l'intermédiation financière et fournir un meilleur accès au crédit ;
- k) Un plan d'actions pour le secteur financier basé sur les recommandations du programme d'évaluation du secteur financier (PESF) a été élaboré ;
- l) Dans le secteur de l'énergie, les subventions du gaz butane ont été supprimées et le gouvernement a poursuivi les réformes en collaboration avec ses partenaires ;
- m) Le système judiciaire a été renforcé avec le recrutement de juges et de greffiers et la création dans les tribunaux de chambres spécialisées dans le règlement des affaires commerciales.

3. **La performance du Sénégal pour la sixième revue du premier ISPE a été globalement satisfaisante.** Tous les critères d'évaluation quantitatifs prévus pour fin juin 2010 et tous les objectifs chiffrés donnés à titre indicatif pour la fin septembre 2010 ont été respectés. Les réformes structurelles ont généralement progressé conformément au programme en dépit de quelques retards relativement à l'intégration des dépenses salariales au SIGFIP et dans la régularisation des engagements extrabudgétaires. Le gouvernement a établi une loi de finances rectificative en mai 2010, étoffé le SIGFIP en améliorant l'interface SIGFIP-Aster, achevé le recensement de tous les comptes de l'État et des entités publiques, et colligé le code général des impôts en un document unique. Le gouvernement a achevé la mise au point des modalités de règlement du reliquat des dépenses extrabudgétaires pour un montant de 30 milliards de francs CFA. Afin de

corriger les irrégularités antérieures et éviter le même type de contentieux à l'avenir, une décote de 50 % a été appliquée à la partie des créances ayant été contractées en violation des règles de la dépense publique. Le gouvernement a publié le 18 octobre 2010 un communiqué de presse expliquant les modalités de paiement de l'ensemble des créances. Un audit interne effectué par l'Inspection générale des finances et portant sur la gestion 2009 a été achevé fin septembre 2010 et est en cours de validation.

## II. OBJECTIFS ET CONTENU DU PROGRAMME TRIENNAL

4. **La stratégie de développement du Sénégal continuera à viser la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations.** Dans ce cadre, le Gouvernement poursuivra la mise en place progressive des conditions favorables à une croissance forte, saine et durable, en vue de faire du Sénégal un pays émergent. La politique économique et financière sera alignée sur le DPES qui sera finalisé début 2011. Les objectifs du programme proposé se situent dans le prolongement de ceux du premier ISPE.

5. **Dans le cadre de l'objectif primordial d'accélération de la croissance économique, les objectifs principaux du plan d'action des autorités, soutenu par le programme appuyé par le FMI, sont les suivants :** i) mener une politique prudente en matière de finances publiques et d'endettement et améliorer la qualité des dépenses afin de préserver la stabilité macroéconomique ; ii) accroître les recettes afin de dégager une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour financer les dépenses prioritaires, y compris des investissements supplémentaires dans les infrastructures ; iii) poursuivre le renforcement de la gestion des finances publiques et de la gouvernance pour améliorer la transparence des finances publiques, la planification et la mise en œuvre du budget, rehausser la productivité des dépenses publiques et réduire les risques budgétaires ; et iv) favoriser le développement du secteur privé en opérant des réformes structurelles, notamment dans les secteurs de l'énergie et de la finance, ainsi que d'autres réformes relatives à l'environnement des affaires.

### **Mener une politique prudente en matière de finances publiques, besoins d'infrastructures et d'endettement**

6. **L'exécution d'une politique prudente en matière de finances publiques et d'endettement constitue le principal instrument permettant de préserver la stabilité macroéconomique, qui est axée sur le maintien d'une inflation faible et la viabilité de la dette publique.** Dans la limite des financements disponibles, un déficit budgétaire en dessous de 4 % du PIB à moyen terme et de 3 % du PIB à plus long terme permet d'atteindre ces objectifs que les autorités sont déterminées à atteindre. Cela permettra aussi de rééquilibrer le déficit budgétaire de base, conformément au critère de convergence de l'UEMOA. Une politique budgétaire prudente dans le contexte de

l'adhésion du Sénégal aux politiques monétaire et de change de l'UEMOA contribuera à maîtriser l'inflation.

7. **Le gouvernement s'emploiera sans relâche à améliorer la composition et l'efficacité des dépenses.** Il ajustera la composition des dépenses en réduisant les dépenses courantes afin d'accroître les dépenses en investissement. Le gouvernement réduira les dépenses courantes d'au moins un point de pourcentage du PIB entre 2009 et 2013. Le gouvernement va procéder à une analyse détaillée de la composition des dépenses en vue d'accroître les dépenses d'investissement. Le gouvernement suivra mieux les dépenses de lutte contre la pauvreté en améliorant la collecte des données, la définition et le ciblage de ces dépenses en coordination avec la Banque mondiale et dans le cadre du DPES 2011–15. Un plancher indicatif semestriel des dépenses sociales figure dans le programme. Actuellement, les dépenses sociales sont définies comme celles consacrées à la santé, à l'éducation, à l'environnement, au système judiciaire, au filet de protection sociale, à l'assainissement et à l'hydraulique rurale. Le gouvernement aidera les couches les plus défavorisées de la population en augmentant les transferts en espèces conditionnels en faveur des ménages les plus pauvres — une aide mieux ciblée que les subventions générales aux prix par exemple. Le gouvernement étendra aussi le programme des cantines scolaires, qui contribue à l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages, et améliorera les taux de scolarisation et les résultats scolaires des enfants.

8. **Une augmentation de l'investissement dans les infrastructures devrait favoriser l'atteinte des objectifs de croissance fixés par le Gouvernement.** Le programme d'investissement public vise à réduire les contraintes d'infrastructures en vue d'accroître la compétitivité et les exportations de biens et services, conformément au DPES. Les principaux investissements prévus au cours de la période 2010–2012 sont les suivants :

- la Construction de l'Autoroute à péage Dakar – Diamniadio et son prolongement vers l'Aéroport International Blaise Diagne, Thiès et Mbour ;
- la Réhabilitation des Routes (Richard Toll - Ndioum et Ziguinchor - Vélingara) ;
- l'Irrigation et la Gestion des Ressources en Eau ;
- la Diffusion des Services électriques en milieu rural et ;
- le Projet de Fast Track (construction de salles de classe avec l'appui de la Banque Mondiale).

9. **Le gouvernement a l'intention de financer son programme d'investissement en combinant diverses sources de financement et en menant une politique d'emprunt saine afin de préserver la viabilité de la dette publique.** À cet effet, il continuera de privilégier des financements concessionnels et, en général, ne contractera



ni ne garantira d'emprunts extérieurs à des conditions non concessionnelles. Tout nouvel emprunt non concessionnel ou toute garantie du gouvernement ou autre entité publique sera soumis à un critère d'évaluation continu (voir ci-dessous) (critère d'évaluation quantitatif). Le gouvernement est conscient que tout financement non concessionnel doit être lié à des projets économiquement rentables (selon l'évaluation d'une entité réputée internationalement) et ne doit pas compromettre la viabilité de la dette publique. Il consultera les services du FMI bien à l'avance en ce qui concerne des exceptions éventuelles.

**10. Si les financements concessionnels des bailleurs de fonds et le financement domestique/régional resteront la principale source de financement dans le proche avenir, le gouvernement a besoin — eu égard à la taille des investissements concernés — de ressources additionnelles.** Le gouvernement envisage de contracter des financements extérieurs non concessionnels sans compromettre la viabilité de la dette. Il s'engage à explorer les options de financement appropriées pour limiter le coût total de financement. En particulier, dans l'éventualité où les financements non concessionnels obtenus seraient supérieurs aux besoins de financements des projets, le gouvernement s'engage à considérer le rachat de sa dette non concessionnelle actuelle.

**11. Les financements non concessionnels seront exclusivement liés au prolongement de l'autoroute à péage de Diamnadio vers l'Aéroport International Blaise Diagne, Thies et Mbour.** Sur la durée d'application du programme, le gouvernement estime le coût de ce projet à 224 milliards de francs CFA, ce qui correspond en moyenne à 1-1,5 % environ du PIB par an. Le profil et les modalités d'emprunt annuel sur la durée du programme seront finalisés lorsque la planification du projet, son calendrier et son financement seront confirmés. Les études des autorités et celles d'un consultant international, ont suggéré que ce projet a une rentabilité économique entre 14 et 24 % suivant les différentes hypothèses. Pour faire en sorte que les ressources soient affectées aux investissements envisagés, les financements non concessionnels seront déposés sur un compte séquestre qui ne servira qu'aux paiements relatifs à l'extension de l'autoroute. Des informations complètes sur : i) le projet ; ii) l'évolution de sa planification et de son exécution ; iii) les détails du financement et une mise à jour du coût des travaux ; iv) la situation du compte séquestre, seront affichées mensuellement, dans un délai de deux semaines suivant la fin de mois, sur un site Internet dédié du gouvernement à partir de mars 2011 (repère structurel, 31 mars 2011). Un premier audit de l'utilisation des ressources sera mené trois mois après le début des travaux et le rapport sera publié sur le site Internet dédié du gouvernement (repère structurel, 31 juillet 2011). Le programme prévoit un facteur d'ajustement du déficit budgétaire pour les dépenses liées à ces projets.

**12. Le gouvernement souhaiterait également bénéficier de sources de financement alternatives pour financer ses investissements, même si le seuil de concessionnalité de 35 % n'est pas tout à fait atteint.** En particulier, le gouvernement

recherche une enveloppe de financement non concessionnel d'un maximum de 30 milliards de francs CFA en 2011, comportant un élément don d'au moins 15 %. Ce type de financement n'augmenterait pas le déficit budgétaire. La rentabilité économique et sociale des projets ainsi financés devra être assurée. Le gouvernement informera les services du FMI en temps utile, avant de contracter ce type de dette et fournira au préalable les informations nécessaires pour vérifier le degré de concessionnalité des emprunts ainsi qu'un bref dossier des projets et de leur rentabilité, y compris une évaluation du gouvernement ou du prêteur. Le gouvernement fera figurer dans les futurs MPEF un compte rendu de l'utilisation des fonds ainsi qu'un rapport d'avancement sur la mise en œuvre des projets en question.

**13. Une politique d'emprunt prudente contribuera à contenir la dette extérieure et le gouvernement améliorera sa gestion de la dette en prenant les mesures suivantes :**

- a) La création par un texte réglementaire d'une nouvelle entité regroupant la gestion du portefeuille de la dette publique intérieure et extérieure et gérant les interventions sur les marchés (repère structurel, 15 avril 2011). L'organigramme et un manuel de procédures de référence pour la gestion de la dette devront être finalisés au plus tard à fin septembre 2011 (repère structurel, 30 septembre 2011). La nouvelle entité sera opérationnelle en début d'année 2012 (repère structurel, 15 janvier 2012). Elle assurera l'émission et le remboursement de la dette mais aussi la gestion de la dette rétrocédée et des garanties accordées aux entreprises publiques et privées. Les risques liés à ces opérations doivent être pris en compte explicitement dans l'analyse semestrielle de viabilité de la dette. Elle établira des contacts réguliers avec les investisseurs potentiels.
- b) Dans l'intervalle, toutes les données sur la dette publique seront centralisées, quelle que soit l'origine des prêts contractés, y compris celle des entreprises publiques ;
- c) Le gouvernement va mettre en place une politique nationale d'endettement public en élaborant une stratégie de gestion de la dette à moyen terme qui sera annexée au budget à partir de la loi de finances pour 2013 ;
- d) Pour renforcer le cadre juridique et institutionnel de la gestion publique, le gouvernement modifiera le support juridique du Comité National de la Dette Publique pour lui donner plus de poids et de moyens d'actions et renforcer ses capacités.

**14. Le gouvernement améliorera aussi sa gestion de la trésorerie et prendra les mesures suivantes :**

- a. Pour améliorer la gestion de trésorerie, il sera créé un comité de suivi de l'exécution des dépenses budgétaires. Ce comité sera notamment chargé d'étudier et de proposer des décisions d'arbitrage de l'exécution des dépenses budgétaires compatibles avec le rythme d'exécution de la trésorerie qui résulte des plans hebdomadaire et mensuel de trésorerie régulièrement mis à jour. A cet effet, la DGCPT proposera un arrêté fixant les attributions, la composition et les modalités de fonctionnement de ce comité (repère structurel, 31 janvier 2011) ;
- b. après l'achèvement du recensement des comptes publics auprès du système bancaire, le gouvernement formulera une stratégie et un calendrier en vue de l'établissement d'un compte unique du Trésor (repère structurel, 30 septembre 2011). Ce compte unique s'entend comme une modalité de gestion optimale de la trésorerie publique par sa centralisation dans les comptes du Trésor et son aménagement dans l'espace et dans le temps en fonction des besoins. Les modalités pratiques peuvent revêtir diverses formes (réduction au strict minimum nécessaire des ouvertures de comptes bancaires, nivellement automatique, journallement au profit du Trésor, des comptes de collecte ouverts au nom des services chargés de recouvrer des recettes, obligation d'ouvrir des comptes de dépôt de fonds au Trésor pour toutes les entités pour y domicilier les subventions versées par le budget de l'État, gestion par le Trésor des ressources mises à la disposition de ces entités par des partenaires au développement lorsque ces concours sont des prêts remboursables par l'État, etc.). Un tel système permettrait de mettre fin à la dispersion de la trésorerie publique dans des comptes bancaires où elle est maintenue souvent de façon oisive. Dans une deuxième étape, le gouvernement établira un compte unique du Trésor pour renforcer la gestion de trésorerie journalière de l'État. A cet égard, parmi les principaux axes du Plan de développement stratégique de l'administration du Trésor au cours des cinq prochaines années, l'amélioration de la gestion de la trésorerie et la promotion des instruments de collecte de l'épargne constitue un axe fondamental. Le gouvernement appuiera la DGCPT pour la mise en œuvre de ces actions et l'atteinte des objectifs y relatifs.

**Accroître les recettes afin de dégager une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour financer les dépenses prioritaires**

**15. Le gouvernement a l'intention d'augmenter les recettes en pourcentage du PIB.** Celles-ci sont déjà élevées par rapport aux autres pays de la région, mais elles ont souffert de chocs extérieurs en 2008 et en 2009. Les principaux axes de la réforme porteront sur i) la rationalisation des dépenses fiscales ; ii) l'amélioration de l'administration fiscale et douanière ; et iii) l'amélioration du système fiscal de manière

plus générale avec l'aide d'une mission d'assistance technique du FMI chargée d'établir un diagnostic du système fiscal. Après cette mission, le gouvernement mettra à jour son plan de réforme et présentera une stratégie de réforme de la fiscalité au Conseil des ministres (repère structurel, 31 mars 2011). Cette stratégie précisera les domaines et le calendrier des réformes et, si possible, une première estimation de leur impact sur les recettes.

**16. Le gouvernement mettra l'accent sur la réduction des dépenses fiscales pour accroître les recettes, ainsi que la transparence et l'efficacité du système fiscal.** Le gouvernement a analysé les coûts et avantages des dépenses fiscales en consultation avec des partenaires nationaux et internationaux, et commence à les réduire dans le budget 2011. Les étapes importantes dans la réduction des dépenses fiscales seront les suivantes :

- a) rationaliser la gestion du régime de l'exonération des produits pétroliers, notamment en la confiant aux services de la DGID et de la DGD (échéance 2011) ;
- b) mieux encadrer les dépenses fiscales relatives aux accords de siège, à la Convention de Vienne ;
- c) ne plus signer de nouveaux protocoles d'accords avec des entreprises, tout en ne renouvelant pas les protocoles en vigueur à leur expiration (dès 2011) ;
- d) renforcer la culture de l'évaluation et favoriser le partage des résultats obtenus. En plus de procéder à l'évaluation ex ante avant l'adoption de toute nouvelle mesure de dépense fiscale, il conviendra de procéder à un suivi-évaluation strict de toute mesure fiscale incitative subsistant dans le système. Pour ce faire, des évaluations périodiques devront être faites, grâce à la définition d'indicateurs précis permettant de s'assurer de la réalisation effective des objectifs ayant sous-tendu l'adoption de l'incitation fiscale (dès 2011) ;
- e) toutes les réformes fiscales se feront sous la coordination du Ministère de l'économie et des Finances qui privilégiera la concertation avec l'ensemble des acteurs de la chaîne fiscale. Le gouvernement s'engage à mettre en place un nouveau Code général des Impôts simple, incitatif et efficace (échéance 2011) qui supprimera les régimes dérogatoires qui se seront avérés inefficaces et générateurs de complexité ainsi que de coûts de gestion ;
- f) renforcer le personnel de la Direction générale des Impôts et des Domaines, en vue de préserver sa dynamique de performance. Il s'agira notamment de prendre en charge (i) le déficit de certaines compétences techniques au niveau des services du Cadastre et, (ii) le renouvellement des effectifs à la suite des nombreux départs à la retraite prévus dans les prochaines années.

17. **Le gouvernement modernisera l'administration fiscale sur la base du plan stratégique établi par la DGID.** Les mesures ci-après seront prises :
- a. renforcer l'informatisation de toutes les opérations fiscales, cadastrales, foncières et domaniales (télé-procédures, dématérialisation du Livre foncier, etc.), dans le cadre d'une gestion intégrée, pour plus de transparence et en vue d'une meilleure efficacité des services ;
  - b. envisager une rationalisation de l'organisation des services extérieurs de la DGID. Il s'agira de créer, avant fin 2012, des directions opérationnelles interrégionales implantées à Dakar et dans certaines localités importantes de l'intérieur du Sénégal. De façon concomitante, les directions actuelles, opérationnelles pour l'essentiel, devront évoluer vers des structures fonctionnelles ayant pour mission principale d'appuyer le Directeur Général dans ses fonctions managériales. Une telle évolution s'inscrira dans une perspective de réduction du nombre de ces structures fonctionnelles en fusionnant certaines, sur la base des critères de connexité et rationalité pertinente ;
  - c. segmenter davantage les contribuables et améliorer la gestion des risques, notamment en créant, en plus de l'unité des gros contribuables qui existe déjà, deux unités spécialisées pour les entreprises de taille moyenne dans le département de Dakar qui seraient centrées sur les 90 % des entreprises qui produisent la majorité des recettes de la TVA et de l'impôt sur les sociétés (vers fin 2011) ; poursuivre et étendre le mécanisme d'archivage électronique des documents au Bureau de la Documentation.
18. **Le gouvernement modernisera l'administration des douanes sur la base du plan stratégique établi par la DGD.** Les mesures ci-après sont envisagées :
- a. Le Déploiement de GAINDE 2010 en décembre 2010 et la généralisation du champ d'application des procédures automatisées de dédouanement sur toute l'étendue du territoire douanier national au plus tard en décembre 2011 ;
  - b. la création de bases de données sur le renseignement maritime (BATAVIS) et le Fichier National d'Informations et de Documentation (FNID) avant fin juin 2011 ;
  - c. le renforcement de la lutte contre la fraude à travers : (i) la mise en œuvre intégrale du fonctionnement à feu continu du port afin d'accélérer la cadence des bons à enlever et décongestionner l'espace portuaire, avant fin juin 2011 ; (ii) la mise en place d'un système de jaugeage électronique des produits pétroliers avant mars 2011 ; et (iii) la redynamisation de la surveillance maritime à travers la mutualisation des moyens sur la base d'un partenariat avec la Marine Nationale, l'Administration marine voire d'autres administrations en mars 2011 ;

- d. une plus grande importance sera accordée à la détection et à la gestion des risques. A cet effet, le Gouvernement mettra en œuvre une application Gestion du Risque propre à GAINDE, pour intégrer toutes les données douanières et s'approprier totalement le système d'ici fin décembre 2011. Il mettra également l'accent sur l'amélioration de la gestion de la formation et des ressources humaines et l'assouplissement des formalités administratives du secteur privé ;
- e. La dématérialisation des procédures administratives et douanières en décembre 2012.

### **Renforcer la gestion des finances publiques et la gouvernance**

19. **Le gouvernement est déterminé à continuer d'améliorer la gestion des finances publiques et de la gouvernance en prenant en compte les nouvelles Directives de l'UEMOA.** Les réformes reposeront sur le plan de réformes budgétaires et financières (PRBF) de septembre 2009 — arrêté par le gouvernement et les partenaires au développement, et fondé en partie sur le rapport PEFA de 2007— et sur une assistance technique plus récente du FMI (mars 2010). Le gouvernement est déterminé à pérenniser les progrès qui ont été accomplis jusqu'à présent sur le plan de l'élaboration, de la modification, de l'exécution du budget et de l'amélioration de la qualité comptable et de la reddition des comptes de gestion à date. Pour faire encore avancer les réformes, il a l'intention de :

- a. déposer au parlement la loi de règlement de 2006 avant fin mars 2011 et les lois de règlement de 2007, 2008, et 2009 avant fin septembre 2011 ;
- b. soumettre le projet de loi organique relative aux lois de finances au Parlement avant fin décembre 2010 ;
- c. adopter le décret relatif au Règlement Général de la Comptabilité Publique (RGCP) avant fin juin 2011 ;
- d. adopter le décret relatif à la nomenclature budgétaire avant fin juillet 2011 ;
- e. adopter le décret relatif au plan comptable de l'État avant fin août 2011 ;
- f. adopter le décret relatif au Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) avant fin septembre 2011 ;
- g. ajuster chaque budget annuel à l'aide d'une loi de finances rectificative ou de deux lois de finances rectificatives si nécessaire, la première au milieu de l'année et la deuxième vers la fin de l'année ;
- h. poursuivre la déconcentration de l'ordonnancement sur cinq ministères supplémentaires avant fin décembre 2010. Démarrer un programme de

- renforcement des capacités des ministères en 2012 sur le nouveau cadre juridique et réglementaire. Expérimenter la nomenclature budgétaire par programme dans deux (2) ministères sectoriels (environnement et justice) en 2013 ;
- i. mieux rendre compte des risques budgétaires liés aux opérations du secteur public et des flux financiers liés aux activités quasi budgétaires des entreprises publiques, ou le cas échéant privées, et des autres entités publiques, y compris les collectivités locales, dans une annexe au budget initial. Cette annexe indiquera aussi les passifs conditionnels résultant, notamment, des emprunts ou autres engagements desdites entreprises, entités publiques (y compris la SENELEC) ou collectivités locales, avalisés ou garantis par l'État ainsi que des partenariats public- privé ;
  - j. réaliser avant fin décembre 2011 une évaluation PEFA pour apprécier les progrès par rapport au PEFA de novembre 2007 ;
  - k. appuyer la DGCPT dans ses réformes visant l'amélioration du système d'informations (ASTER, COLLOC etc...) et la renforcer en personnels opérationnels ;
  - l. définir et appliquer un régime financier et comptable harmonisé par catégories d'entités publiques (Établissements publics de santé, Universités, Agences etc...).

**20. Le gouvernement est déterminé à planifier les dépenses de fonctionnement de manière réaliste.**

- a) S'agissant des dépenses permanentes, le gouvernement procédera à un recensement exhaustif des polices d'abonnement d'eau, d'électricité et de téléphone et déterminera avec les sociétés concessionnaires le périmètre concernant la consommation de l'Administration centrale. Il s'emploiera à porter en inscription budgétaire les montants des crédits nécessaires à la couverture des factures de dépenses permanentes. Les factures devront être transmises, après acceptation d'un format concerté, à la fin de chaque bimestre aux administrateurs de crédits. Ces derniers apporteront toute la diligence afin que les dépenses y relatives soient engagées en priorité. Leur paiement devra être assuré à bonne date sur la base de factures régulières et détaillées. Le gouvernement est déterminé à mettre en place un système de gestion des factures d'eau, d'électricité et de téléphone à travers l'établissement d'un plan d'action (repère structurel, 28 février 2011) comprenant notamment les mesures suivantes : i) mettre en place pour les ministères, une liste des polices d'abonnement d'eau, d'électricité et de téléphone ; ii) conclure avec les sociétés concessionnaires (SDE, SENELEC et SONATEL) un accord sur le format des factures détaillées ; iii) obtenir de ces sociétés toutes les informations détaillées, selon le format des factures retenu, sur le niveau des consommations passées afin que chaque ministère puisse faire la

- prévision dans le budget sur des bases réalistes ; iv) émettre une circulaire du MEF expliquant comment les ministères doivent présenter et évaluer leurs crédits pour les dépenses permanentes dans le budget ; v) envisager les dépenses permanentes comme des dépenses prioritaires dans les plans d'engagement et de trésorerie, et ordonner aux contrôleurs des opérations financières de suspendre les autres ordres de paiement aussi longtemps que le ministère n'aura pas apuré ses arriérés de dépenses permanentes ;
- b) concernant les contractuels de l'éducation et les bénéficiaires d'allocations d'études (bourses et aides) de l'enseignement supérieur, le Gouvernement, en collaboration avec la Banque Mondiale, procédera à une évaluation exacte des besoins budgétaires et veillera à ce que les dépenses relatives à ces deux rubriques soient contenues dans le budget prévisionnel. Une mission d'audit dirigée par l'IGF est en vérification au niveau des structures de l'Éducation depuis le 20 août 2010. La mission fera la synthèse des éléments recueillis et produira un rapport au plus tard le 31 décembre 2010.

**21. Le processus de planification, d'évaluation et de sélection des projets d'investissements publics sera amélioré de manière à rehausser la productivité des dépenses.** Les pratiques actuelles et celles envisagées pour l'avenir sont les suivantes :

- a) les ministères sectoriels et les autres entités publiques et parapubliques reçoivent chaque année des autorisations de programme cohérentes avec le cadre macroéconomique arrêté en consultation avec le FMI et les priorités énoncées dans le DPES. Ces autorisations de programme sont accompagnées d'un échéancier indicatif des crédits de paiement pour les trois années à venir ; les crédits de paiement effectivement inscrits pour chaque tranche annuelle et l'échéancier pour les années suivantes sont revus chaque année pour tenir compte de l'avancement effectif des projets et des révisions du cadre macroéconomique arrêté avec le FMI ; les crédits de paiement nécessaires pour assurer la poursuite des projets en cours sont inscrits chaque année dans le budget en priorité; les autorisations de programme et les crédits de paiement correspondant à de nouveaux projets sont inscrits dans le budget après prise en compte de la continuation des projets en cours et dans la limite des marges de manœuvre subsistantes dans le cadre macroéconomique arrêté avec le FMI ;
- b) dans les secteurs de l'Éducation, de la Santé, de l'Environnement et de l'Agriculture, des structures de planification ont été établies. Dans le cadre du programme ISPE, le Gouvernement a entrepris des actions tendant à rendre ces structures aptes à mener l'analyse des projets/programmes et à déterminer leur rentabilité économique et sociale à l'aide de la méthode coûts-avantages, ainsi que, le cas échéant, leur rentabilité financière pour la structure concessionnaire ou partenaire. Le Gouvernement est déterminé à faire analyser tous les nouveaux



- projets et programmes, dont le coût est supérieur ou égal à 250 000 000 F CFA dans ces secteurs (Éducation, Santé, Environnement et Agriculture)<sup>3</sup>. Ainsi, pour chaque projet, les coûts récurrents seront pris en compte ;
- c) pour harmoniser les évaluations et faciliter les processus, la Direction de la Planification, en collaboration avec les acteurs concernés, préparera un « Guide de préparation des projets » avant fin mars 2011 et un « Guide d'évaluation des projets directement productifs » (repère structurel, 31 juillet 2011). Ces guides permettront aux ministères techniques d'évaluer les projets et de renseigner avec précision les documents de projets de programme à soumettre au Ministère de l'économie et des finances ;
  - d) en plus des quatre secteurs test cités, le Gouvernement mettra en place des cellules de planification spécialisées dans 6 autres secteurs, dont ceux des transports et de la sécurité intérieure, d'ici 2012 ;
  - e) à partir de 2011, le Ministère des finances commencera à examiner au niveau technique les analyses de projet achevées et déterminera si les projets dépassent un seuil minimum de rendement économique et social.

### **Développement du secteur privé**

22. **Le gouvernement est déterminé à faire avancer les réformes dans les meilleurs délais pour soutenir le développement du secteur privé**, en mettant particulièrement l'accent sur les secteurs énergétique et financier, ainsi que sur le secteur de l'eau et de l'assainissement, le climat des affaires et la gouvernance.

### **Secteur de l'énergie**

23. **Les mesures prises en 2010 par le gouvernement sont les suivantes** : en ce qui concerne SENELEC, il s'agit (i) de la poursuite du programme de réduction des pertes non techniques et le renforcement des actions commerciales, (ii) de la pénalisation de la fraude, (iii) du retour en exploitation de la centrale de GTI en avril 2010 et (iv) du démarrage des travaux de dégroupage des activités de SENELEC avec la séparation comptable. S'agissant de la SAR, le Gouvernement a pris depuis septembre 2006 d'importantes mesures qui ont permis la reprise des activités de raffinage, notamment le remplacement du marché de référence FOB MED par le CIF NWE avec comme trajet Rotterdam-Dakar, la mise en place du Fonds de Sécurisation des Importations de Produits Pétroliers (FSIPP) et l'octroi d'une marge de soutien temporaire au raffinage (jusqu'en 2012). Cette marge de soutien a notamment permis à la SAR d'obtenir auprès du système

---

<sup>3</sup> Ce seuil s'applique à tous les programmes et projets effectués dans ce secteur par l'administration centrale et les agences.

bancaire un financement pour rembourser sa dette fournisseur. L'Etat n'a toutefois accordé aucune garantie de paiement aux banques dans le cadre de l'opération de financement de la SAR. Enfin, l'Etat a, afin de disposer de capacités de stockage suffisantes pour un approvisionnement correct du marché, réalisé sur le site de Mbaou, en partenariat avec le groupe DIPROM, un dépôt de stockage de produits pétroliers d'une capacité de 164 000 m<sup>3</sup>. Ce partenariat a abouti à la création de la société SENSTOCK dont le capital social de 12,4 milliards de FCFA est réparti comme suit: Etat du Sénégal à travers PETROSEN (46%) ; DIPROM (34%) et SAR (20%). L'Etat devra cependant, à terme, se retirer du capital de SENSTOCK afin de permettre à PETROSEN de recentrer ses activités sur l'amont pétrolier. Aussi, PETROSEN devrait-il céder aux distributeurs ses parts dans le capital de SENSTOCK. Cependant, s'agissant de la SAR le capital est présentement détenu majoritairement par le secteur privé, à savoir Saoudi Binladen Group (SBG) pour 34% et Total pour 20%. L'Etat à travers PETROSEN détient actuellement 46% du capital et projette de céder les 17% à SBG pour ne conserver qu'une participation stratégique de 29% dans le capital de la SAR.

**24. Le gouvernement est déterminé à prendre, à très court terme et en attendant la définition d'un plan de relance et de restructuration du secteur de l'Energie, les mesures suivantes en vue de pallier les insuffisances de capacité de production de SENELEC et d'atténuer ses problèmes de trésorerie dans le but de garantir une fourniture correcte et continue de l'énergie électrique :**

- a) en attendant la mise en service de la centrale au charbon, installer progressivement, à compter de novembre 2010, une puissance additionnelle de 100 MW. Cette installation progressive qui vise, notamment, à combler le déficit de capacité et à limiter la perte de chiffre d'affaire, sera faite suivant des modalités qui n'auront aucun impact sur le budget de l'Etat en 2010. Ces modalités peuvent se présenter sous forme de location de groupe par SENELEC ;
- b) le transfert des importations de combustible de SENELEC à la SAR ;
- c) la prise en charge par l'Etat de la perte de revenu que devrait subir SENELEC en raison du niveau des tarifs de l'électricité de l'année 2010. Le montant de la perte à compenser est estimé à 13 milliards de FCFA. Il sera pris en charge dans le budget de 2011 sans toutefois aucune incidence sur le cadrage macroéconomique. Le gouvernement s'engage à mettre à la disposition de la Banque mondiale et de l'Agence Française de Développement (AFD), avant la fin du mois de novembre 2010, tous les éléments nécessaires pour le décaissement de la seconde tranche de leur appui budgétaire d'un montant total estimé à 16 milliards de FCFA. Ce montant correspond à la somme du reliquat de 7 milliards de FCFA au titre de la recapitalisation de SENELEC et du prêt subordonné de 9 milliards de FCFA que l'Etat devra rétrocéder à SENELEC et ceci conformément au programme de réforme du secteur de l'Energie appuyé par la Banque mondiale et l'AFD.

- d) le Gouvernement mettra en place l’Autorité de Régulation de l’Aval du sous-secteur des Hydrocarbures (AURAH) au plus tard en décembre 2010.

25. **Le gouvernement s’est engagé à élaborer et à mettre en œuvre un plan de restructuration et de relance du secteur de l’Énergie.** L’élaboration de ce plan ainsi que le suivi de sa mise en œuvre se feront à travers un Comité regroupant tous les acteurs du secteur (acteurs institutionnels, professionnels du secteur, travailleurs, consommateurs...) ainsi que les partenaires au développement et toutes autres personnes ressources compétentes. L’arrêté portant création de ce Comité est déjà pris (octobre 2010). La définition de ce plan de restructuration (repère structurel, fin janvier 2011) nécessite cependant la réalisation, au préalable, d’études diagnostiques ainsi des audits techniques, comptables et financiers de SENELEC et de la SAR. Une étude sera également consacrée à la filière pour, notamment, analyser les différents flux financiers. Le gouvernement entend confier la réalisation de ces études et audits à des cabinets internationalement réputés.

Le plan qui sera issu de ces études et audits devra donner plus de lisibilité au gouvernement quant à la marche du secteur. Il devra comporter des outils de pilotage et des indicateurs de suivi qui, non seulement, permettent de garantir une meilleure gouvernance des entreprises clés du secteur que sont SENELEC et la SAR mais aussi servent de mécanismes d’alerte en vue de prises de décisions rapides.

Le plan devra également avoir des volets portant sur la maîtrise de l’exploitation de SENELEC et de la SAR. Il devra permettre d’assurer, sur la période 2010–2014, la santé financière du secteur, l’équilibre offre/demande d’électricité et l’approvisionnement efficace de SENELEC et de la SAR en combustibles, en pétrole brut et en gaz butane afin de garantir une qualité de service optimal et au moindre coût. A cet effet, il devra être adopté une politique de tarification, notamment en ce qui concerne son mode de fixation et son ajustement, compatible avec les objectifs retenus dans le plan. La législation et la réglementation tarifaire devront, si nécessaire, être réformées. Le plan de restructuration devra également prévoir les modalités d’apurement des dettes dues à SENELEC par les collectivités locales au titre de l’éclairage public ainsi que celles des hôpitaux, des universités et forages (dettes évaluées à 17 milliards de FCFA en 2010). Au-delà de cet apurement, le plan devra comporter des mesures permettant d’éviter toute accumulation de cette catégorie de dettes.

En ce qui concerne la dette fiscale de SENELEC actuellement estimée à 25 milliards de FCFA, le plan de restructuration devra définir les modalités de son apurement. Il devra aussi prévoir des mesures visant à assurer un respect strict, par SENELEC, de toutes ses obligations fiscales et douanières.

S’agissant de la réforme institutionnelle envisagée sous forme de dégroupage des activités de SENELEC (production, transport, et distribution), le gouvernement a, compte

tenu de la situation de crise qui caractérise le secteur et en attendant un retour à la normale, retenu de procéder à la suspension du processus en cours. Aussi, les études diagnostiques et audits du secteur qui sont en cours de lancement, devront-ils apporter des réponses quant à la pertinence du dégroupage par rapport aux enjeux et objectifs à retenir dans le plan de restructuration. Lequel plan devra définir les options pour développer ou améliorer la participation du privé dans le secteur de l'électricité. En attendant ce plan, SENELEC devra mettre en place une comptabilité analytique avec des centres coûts/profits.

### **Secteur de l'eau et de l'assainissement**

26. **Le gouvernement s'engage à prendre les mesures visant à maintenir l'équilibre financier du secteur de l'eau et de l'assainissement.** Il s'agit notamment de : (i) établir une convention de règlement croisé de dettes ; (ii) négocier un moratoire de paiements pour les arriérés ; (iii) payer toute facture courante de consommation d'eau des administrations à bonne date ; et (iv) procéder à une revue des tarifs de l'eau et à des simulations d'ajustement tarifaire afin de générer des économies budgétaires de 7 milliards de Francs CFA en 2011. Ces simulations orienteront les décisions d'augmentation de tarifs qui interviendront en 2011.

### **Secteur financier**

27. **Le gouvernement appliquera le plan d'action de la deuxième concertation nationale sur le crédit qui s'est déroulé les 16 et 17 mars 2010.** Un Comité installé par arrêté du Ministre de l'économie et des finances est chargé du suivi de la mise en œuvre des 65 mesures déployées selon 11 axes stratégiques. Ces axes comprennent un ensemble de réformes qui concernent le financement, le secteur bancaire, le secteur des assurances, les institutions de microfinance et autres intermédiaires financiers, ainsi que le cadre juridique et les modalités d'accès aux services financiers. Les mesures suivantes sont considérées prioritaires :

- a. la mise en place du cadre juridique permettant la création de registres privés sur le crédit et d'organismes de notation ;
- b. l'adoption d'une loi spécifique favorisant le développement de l'activité de crédit-bail au Sénégal (repère structurel, 30 juin 2011) ;
- c. le renforcement de la bancarisation et de la diffusion des moyens de paiement scripturaux et dématérialisés ;
- d. l'amélioration de la supervision. Compte tenu du rôle des banques étrangères au Sénégal, les autorités monétaires et de supervision vont renforcer leur politique de coopération avec les autorités compétentes des pays concernés pour un exercice effectif de la supervision bancaire, en vue de préserver la stabilité du système

financier. Concernant la microfinance une meilleure coordination devrait être recherchée, d'une part, entre les interventions des différents bailleurs et, d'autre part, entre celles des deux départements ministériels qui ont en charge le secteur de la microfinance ;

- e. la recherche d'un actionnariat privé majoritaire pour toute banque dans laquelle l'État détiendrait la majorité du capital, afin de se conformer à la préconisation du Conseil des Ministres de l'UEMOA de réduire progressivement ou de maintenir la participation de l'État au capital des banques dans la limite de 25 % maximum ;
- f. au titre de la situation de Poste finance, il importe de prendre les mesures nécessaires pour accélérer le processus de mutation institutionnelle de la société en rapport avec les missions qui lui sont dévolues pour lui permettre d'exercer celles-ci en conformité avec le cadre juridique et réglementaire en vigueur. En l'absence d'une transformation en banque ou établissement financier, la société devrait revenir au statut de démembrement de l'État si ses activités de collecte de dépôts devaient être maintenues. A cet égard, le Gouvernement a décidé de réaliser une étude d'évaluation des performances de Poste finance. La finalisation de l'étude au courant du premier trimestre de 2011 devrait permettre au Gouvernement de disposer de tous les éléments d'appréciation pour opérer un choix sur l'option à privilégier.

#### **Autres facteurs d'amélioration du climat des affaires et de la gouvernance**

28. **Le gouvernement a donné une nouvelle impulsion aux réformes du climat des affaires.** L'objectif immédiat pour les prochaines années est d'améliorer le climat des affaires en mettant en œuvre les décisions prises dans le cadre du Conseil présidentiel de l'investissement qui permettront également d'améliorer le classement du Sénégal dans le « *Doing Business* ». L'accent sera mis notamment sur la dématérialisation des procédures. Les réformes ci-après seront opérées en priorité au cours des trois prochaines années :

- a) la mise en place du guichet unique au sein des mairies pour instruire les demandes d'autorisation de construire et l'informatisation du processus de délivrance de ces permis de construire
- b) l'accélération de la dématérialisation du Livre foncier en vue de sa mise en ligne pour assurer la publicité en temps réel des droits réels immobiliers, y compris les ventes sur le domaine de l'État;
- c) l'institution d'une procédure de formalité fusionnée d'enregistrement et de publicité foncière ;
- d) l'adoption des textes portant modification de la législation foncière (loi portant régime de la propriété foncière et son décret d'application) ;

- e) la baisse du coût de transfert de propriété. Le gouvernement va faciliter l'accès à la propriété par la réduction des droits d'enregistrement de 15 % à 10 % (à revoir dans le cadre de la réforme du système fiscal) ;
  - f) procéder, dans les meilleurs délais, au recrutement d'agents du cadastre, notamment des géomètres ;
  - g) la dématérialisation du registre du crédit mobilier et du commerce (RCCM), en liaison avec les partenaires au développement ;
  - h) la conformité aux dispositions de l'OHADA en matière de fonctionnement du RCCM et la mise en place de statistiques judiciaires.
29. **En ce qui concerne la gouvernance économique, le gouvernement s'attachera à prendre les mesures ci-après :**
- a) Réaliser la réforme de la Cour des comptes en lui permettant de prononcer un jugement annuel des comptes publics et un avis sur les projets de loi de règlement suivant les termes de la loi organique ;
  - b) Le gouvernement a adopté un décret qui modifie le code des marchés public afin de remédier du point des autorités à certaines insuffisances de la régulation existante et particulièrement pour des raisons de sécurité. Toutefois, les autorités maintiennent leur engagement à limiter la part de l'ensemble des marchés passés par entente directe dans le total des marchés publics à 20 % (objectif indicatif) et à garantir la disponibilité de ressources appropriées pour le fonctionnement autonome de l'autorité de régulation des marchés publics (ARMP) ;
  - c) des mesures pour garantir que la Commission Nationale de Lutte contre la non transparence, la Corruption et la Concussion dispose de ressources appropriées ;
  - d) l'application du nouveau code de gouvernance des entreprises ;
  - e) dans le domaine foncier, réalisation de réformes conduisant à la transparence dans les transactions foncières et à la publicité des cessions du domaine privé de l'État. Un inventaire des biens des domaines publics et privés de l'État (bâti et non-bâti) sera établi avant juin 2011 et mis à jour régulièrement. Toutes les opérations de cession du domaine de l'État se feront dans le respect des lois et règlements en vigueur et le produit des ventes sera comptabilisé dans le budget.

### **III. Objectifs pour le reste de 2010 et 2011**

#### **Contexte macroéconomique**

30. **La croissance devrait continuer de se redresser à mesure que les effets des chocs extérieurs s'atténuent.** Le programme du gouvernement repose sur une croissance

voisine de 4.4 % en 2011. L'inflation devrait se situer en dessous du seuil de 3 % fixé dans le cadre du pacte de convergence de l'UEMOA. Le déficit des transactions courantes (y compris les transferts officiels) devrait se creuser légèrement pour avoisiner 9 % du PIB et être financé par des emprunts publics et des capitaux privés extérieurs, y compris une hausse modeste de l'investissement direct étranger. La balance globale des paiements devrait être positive et contribuer à la consolidation des réserves de change de l'Union.

31. **Ces projections sont exposées à des risques substantiels.** Une reprise plus modérée que prévu de l'économie mondiale ou un retour de la récession aurait des répercussions négatives sur ces projections. Une baisse marquée des envois de fonds, de l'aide officielle, du financement disponible sur le marché régional, des exportations ou de l'investissement direct étranger pèserait sur la croissance et la balance des paiements. En outre, il est essentiel de poursuivre la réforme du secteur de l'énergie pour réduire au minimum les risques d'une intensification des effets négatifs sur l'activité économique et sur les finances publiques.

### **Politique budgétaire**

32. **L'objectif fixé pour le déficit budgétaire global est de 4.8 % du PIB en 2010 (hors règlement des dépenses extrabudgétaires).** Le gouvernement soumettra au parlement un projet de loi de finances rectificative pour 2010 conforme au cadre macroéconomique convenu avec les services du FMI (action préalable). Le projet de LFR réaffecte les dépenses des rubriques autres dépenses courantes et d'investissement notamment pour couvrir les dépenses supplémentaires liées à la prise en charge d'agents contractuels dans le secteur de l'éducation.

33. **Le gouvernement a l'intention de régler le reliquat éventuel des dépenses extrabudgétaires sur lesquelles les réserves auraient été levées et qui seraient désormais considérées « bonnes à payer », comme indiqué dans son communiqué d'octobre 2010, et publier un communiqué de presse résumant les résultats du processus, y compris les résultats de l'audit de la gestion 2009 (repère structurel, 30 juin 2011).** Ces paiements éventuels permettront de clôturer la question des dépenses extrabudgétaires et de la dette des agences et établissements publics de 2008.

34. **Pour 2011, le budget soumis au Parlement en octobre 2010 est conforme au cadrage macroéconomique arrêté en accord avec les services du FMI (action préalable).** Il prévoit un déficit de 4.5 pourcent du PIB (hors dépenses d'investissement affectées à l'autoroute). Par ailleurs, il porte les dépenses sociales à 35 % du total des dépenses et les dépenses d'investissement à plus de 11.5 % du PIB. Il inclut une réserve pour imprévus égale à 5 % du total des crédits ouverts pour les dépenses courantes (hors salaires) et les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures (hors dépenses d'investissement affectées à l'autoroute), de manière à permettre l'exécution du

budget en cas de dépenses urgentes et imprévues ou de variations négatives dans les recettes ou le financement. Le niveau de disponibilité de la réserve sera retracé dans les tableaux de SIGFIP transmis aux services du FMI. De même, pour remédier à la sous-budgétisation des dépenses permanentes et d'éducation, le budget comporte des enveloppes plus réalistes. Toute nouvelle demande de dépense sera traitée dans le cadre de l'enveloppe budgétaire existante.

### **Suivi du programme**

35. **Des critères d'évaluation quantitatifs pour fin décembre 2010, fin juin 2011 et fin décembre 2011 et des indicateurs quantitatifs pour fin mars et fin septembre 2011 ont été proposés** afin de suivre la mise en œuvre du programme en 2010 et 2011 (voir le tableau 1 du MPEF infra). Le gouvernement et les services du FMI se sont aussi accordés sur les mesures préalables et les repères structurels figurant au tableau 2 du MPEF. Les revues prendront place à intervalles de six mois. La première revue devrait être achevée à la fin juin 2011, la seconde revue à la fin décembre 2011, et la troisième revue à la fin juin 2012.



Tableau 1 du MPEF : Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2010-11 1/  
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	31 décembre 2010	31 mars 2011	30 juin 2011	30 septembre 2011	31 décembre 2011
	Proposé				
<b>Critères d'évaluation</b>					
Plancher du solde budgétaire de base 2/	-119	-24	-48	-72	-96
Plafond de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement 3/ 4/ 5/	0	500	500	500	500
Plafond sur les dépenses faites hors procédures normale et simplifiée 4/	0	0	0	0	0
Plafond des arriérés de paiement extérieurs de l'Etat (stock) 4/	0	0	0	0	0
Plafond sur les instances de paiement	50	50	50	50	50
Plafond de dette extérieure non concessionnelle comportant un élément don d'au moins 15 % 2/ 4/	0	30	30	30	30
<b>Objectives indicatifs</b>					
Plafond trimestriel de la part du montant des marchés publics conclus par entente directe (pourcentage)	20	20	20	20	20
Plancher de dépenses sociales (pourcentage des dépenses totales)	35	...	35	...	35

1/ Objectifs indicatifs pour mars 2011 et septembre 2011, à l'exception des critères d'évaluation suivis de manière continue. Pour les définitions, voir le protocole d'accord technique. Objectifs indicatifs indiqués en italiques.

2/ En valeur cumulée depuis le début de l'année.

3/ En millions de dollars E-U pour la période 2011-13.

4/ Suivi de manière continue.

5/ Défini sur une base cumulée depuis l'approbation du second ISPE.

Tableau 2 du MPEF : Repères Structurels, 2010-2011

Mesures	MPEF §	Date d'application	Repère pour revue	Importance macroéconomique
<b>CONTENIR LE DEFICIT BUDGETAIRE</b>				
Soumettre au Parlement un projet de loi de finances rectificative pour 2010 conforme au cadre macroéconomique convenu avec les services du FMI	32	22 novembre 2010	Action préalable	Stabilité macroéconomique
Soumettre au Parlement un projet de loi de finances pour 2011 conforme au cadre macroéconomique convenu avec les services du FMI, y compris l'inclusion d'une réserve contingente égale à 5 % du total des engagements relatifs aux dépenses courantes (hors salaires) et aux dépenses d'investissement financées sur ressources internes hors dépenses affectées à l'extension de l'autoroute	34	15 octobre 2010	Action préalable	Stabilité macroéconomique
<b>ACCROITRE LES RECETTES FISCALES, AMELIORER LA QUALITE DES DEPENSES ET LA GESTION DE LA DETTE</b>				
Prendre un arrêté fixant les attributions, la composition et les modalités de fonctionnement du comité de suivi de l'exécution des dépenses budgétaires	14	31 janvier 2011	1 <sup>ère</sup>	Améliorer la gestion de la trésorerie
Soumettre la stratégie de réforme de la politique fiscale au Conseil des ministres	15	31 mars 2011	1 <sup>ère</sup>	Améliorer la politique fiscale et accroître les recettes
Créer par un texte réglementaire une nouvelle entité regroupant la gestion du portefeuille de la dette publique intérieure et extérieure et gérant les interventions sur les marchés	13	15 avril 2011	1 <sup>ère</sup>	Améliorer la gestion de la dette
Préparer un guide d'évaluation des projets productifs	21	31 juillet 2011	2 <sup>ème</sup>	Améliorer la planification des investissements
Mettre en place l'organigramme et les procédures relatives à l'entité regroupant la gestion du portefeuille de la dette publique intérieure et extérieure et gérant les interventions sur les marchés	13	30 septembre 2011	2 <sup>ème</sup>	Améliorer la gestion de la dette

<b>CONSOLIDER LES PROGRÈS EN MATIÈRE DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES</b>				
Établir un plan d'action pour la budgétisation réaliste et le paiement régulier des dépenses permanentes de chaque ministère	20	28 février 2011	1 <sup>ère</sup>	Renforcer la transparence et la crédibilité du budget
Régler le reliquat éventuel des dépenses extrabudgétaires et publier un communiqué de presse résumant les résultats du processus, y compris les résultats de l'audit de la gestion 2009	33	30 juin 2011	2 <sup>ème</sup>	Renforcer la gestion des finances publiques et finaliser la normalisation des relations financières avec le secteur privé
Formuler une stratégie et un calendrier d'établissement du compte unique du Trésor	14	30 septembre 2011	2 <sup>ème</sup>	Renforcer la gestion des finances publiques
<b>PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE PAR L'AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES, UNE MEILLEURE GOUVERNANCE ET PLUS GRANDE EFFICIENCE DES SECTEURS FINANCIER ET DE L'ENERGIE</b>				
Élaborer un plan de restructuration et de relance du secteur de l'énergie prenant en compte les résultats des audits financiers et opérationnels	25	31 janvier 2011	1 <sup>ère</sup>	Augmenter l'efficacité du secteur énergétique et renforcer les finances publiques
Publier mensuellement sur le site Internet du gouvernement des informations complètes concernant le prolongement de l'autoroute à péage y compris i) l'état du projet ; ii) l'évolution de sa planification et de son exécution ; iii) les détails du financement et une mise à jour du coût des travaux ; iv) la situation du compte séquestre. Ces informations seront affichées mensuellement, dans un délai de deux semaines suivant la fin de mois sur le site Internet du gouvernement à partir de mars 2011	11	31 mars 2011	1 <sup>ère</sup>	Améliorer la transparence dans les investissements d'infrastructures
Mener un premier audit de l'utilisation des ressources affectées au prolongement de l'autoroute trois mois après le début des travaux et publier le rapport sur le site Internet du gouvernement	11	31 juillet 2011	2 <sup>ème</sup>	Améliorer la transparence dans les investissements d'infrastructures
Finaliser la législation favorisant le développement de l'activité de crédit-bail	27	30 juin 2011	2 <sup>ème</sup>	Améliorer l'efficacité du secteur financier

## PIÈCE JOINTE II

### SÉNÉGAL

#### PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

**Dakar, le 10 novembre 2010**

1. Ce protocole d'accord technique (PAT) définit les critères d'évaluation quantitatifs, ainsi que les indicateurs quantitatifs et repères structurels nécessaires pour le suivi du programme appuyé par le FMI dans le cadre de l'Instrument de Soutien à la Politique Économique (ISPE) en 2010–2011. Il établit également les modalités et les délais de transmission aux services du FMI des données permettant de suivre le programme.

#### I. CONDITIONNALITÉ DU PROGRAMME

2. Les critères d'évaluation quantitatifs pour fin décembre 2010, fin juin 2011, et fin décembre 2011 et des indicateurs quantitatifs pour fin mars et fin septembre 2011 sont dressés au Tableau 1 du MPEF. Les actions préalables et les repères structurels fixés dans le cadre du programme sont présentés dans le Tableau 2.

#### II. DÉFINITIONS, FACTEURS DE CORRECTION, ET TRANSMISSION DES INFORMATIONS

##### A. L'État

3. L'État est défini, sauf indication contraire, comme l'administration centrale de la République du Sénégal, et n'inclut pas les collectivités locales, la banque centrale, ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome (ex : hôpitaux et universités publics).

##### B. Solde budgétaire de base (Définition programme)

##### Définition

4. Le solde budgétaire de base (définition programme) est la différence entre les recettes budgétaires de l'État et les dépenses totales et prêts nets, à l'exception des dépenses en capital relatives au prolongement de l'autoroute à péage, des dépenses en capital financées sur ressources extérieures concessionnelles, des tirages sur prêts rétrocédés, des dépenses financées sur les ressources liées aux initiatives PPTTE et IADM, et des dépenses relatives au règlement des arriérés extrabudgétaires et de la dette des agences identifiés par l'audit de juillet 2009 et inscrites dans la première loi de finances rectificative de 2010. Les charges d'intérêt sur le financement du prolongement de l'autoroute à péage sont exclues en 2011. Les recettes budgétaires excluent les revenus de privatisation, de vente de licences de téléphonie mobile ou de tout autre actif de l'État. Les dépenses du gouvernement sont définies sur la base des dépenses ordonnancées prises en charge par le Trésor. Ce critère d'évaluation est

défini comme un plancher pour le solde budgétaire de base cumulé depuis le début de l'année.

### **Exemple de calcul**

5. Le plancher pour le solde de base (définition programme) au 31 décembre 2010 est de – 119 milliards de francs CFA. Il est calculé comme la différence entre les recettes budgétaires de l'État (1253 milliards de francs CFA) et les dépenses totales et prêts nets (1705 milliards de francs CFA), à l'exception des dépenses en capital financées sur ressources extérieures (263 milliards de francs CFA), des tirages sur prêts rétrocédés (10 milliards de francs CFA), et des dépenses financées sur les ressources liées aux initiatives PPTE et IADM (61 milliards de francs CFA).

### **Délai de transmission des informations**

6. Dans le cadre du programme, les autorités transmettront mensuellement aux services du FMI, *et ceci dans un délai maximum de trente jours, les données provisoires sur le solde budgétaire* de base (définition programme) et ses composantes. Les données seront tirées de la balance provisoire des comptes du Trésor pour les recettes et dépenses qui entrent dans le calcul de ce solde, ainsi que pour les dépenses financées sur les ressources liées aux initiatives PPTE et IADM. Les données finales seront communiquées dès que les soldes définitifs des comptes du Trésor seront disponibles, mais au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

## **C. Dépenses sociales**

### **Définition**

7. Les dépenses sociales sont définies comme les dépenses consacrées à la santé, à l'éducation, à l'environnement, au système judiciaire, au filet de protection sociale, à l'assainissement et à l'hydraulique rurale. Ce critère est défini comme un plancher en pourcentage des dépenses totales, hors dépenses en capital relatives à l'extension de l'autoroute (et en 2011 également hors charges d'intérêt sur le financement de l'extension de l'autoroute en 2011).

### **Délai de transmission des informations**

8. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI des données semestrielles dans un délai de deux mois.

## D. Instances de paiement

### Définition

9. Les instances de paiement sont définies comme le montant des dépenses de l'État liquidées et non encore payées par le Trésor (différence entre les dépenses liquidées et les dépenses payées). Le critère d'évaluation portera sur un plafond pour les instances de paiements, observé en fin de trimestre.

### Délai de transmission des informations

10. Les autorités communiqueront aux services du FMI de manière hebdomadaire (i.e. à la fin de chaque semaine), et à la fin de chaque mois, un tableau extrait du système de suivi des dépenses (SIGFIP) montrant toutes les dépenses engagées, toutes les dépenses liquidées non encore ordonnancées, toutes les dépenses ordonnancées, toutes les dépenses prises en charge par le Trésor, et toutes les dépenses payées par le Trésor. Le tableau de SIGFIP ne comprendra pas les délégations pour les régions et les ambassades. Le tableau de SIGFIP recensera également tout paiement qui n'a pas d'impact de liquidité sur les comptes du Trésor.

## E. Dépenses effectuées en dehors des procédures normale et simplifiée

11. Ce critère d'évaluation s'applique de manière continue à toute procédure autre que les procédures normale et simplifiée pour exécuter une dépense. Il exclut uniquement les dépenses effectuées sur la base d'un décret d'avance pris en cas d'urgence absolue et de nécessité impérieuse d'intérêt national, en application de l'article 12 de la loi organique. Une telle dépense requiert la signature du Président de la République et du Premier Ministre.

12. Les autorités communiqueront aux services du FMI de manière mensuelle et dans un délai maximum de 30 jours toute procédure de ce type, en accompagnement du tableau extrait de SIGFIP tel que défini au paragraphe 10.

## F. Arriérés de paiements extérieurs de l'état

### Définition

13. Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme étant la somme des paiements dus et non payés sur la dette extérieure contractée ou garantie par l'État. La définition de la dette extérieure présentée au paragraphe 15 s'applique ici. Le critère d'évaluation portant sur les arriérés de paiements extérieurs sera suivi de manière continue.

### Délai de transmission des informations

14. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI toute accumulation d'arriérés de paiements extérieurs dans les plus brefs délais.

## **G. Dette extérieure non concessionnelle nouvellement contractée ou garantie par l'état**

### **Définition**

15. Ce critère d'évaluation s'applique à la dette contractée ou garantie par l'État auprès de non résidents. Ce critère d'évaluation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure (décision du Conseil d'administration No. 12274-(79/140), amendée par la décision du Conseil d'administration n° 14416-(09/91) adoptée le 31 août 2009, mais aussi aux engagements contractés ou garantis par le gouvernement pour lesquels aucune somme n'a été perçue. Ce critère ne s'applique pas :

- (i) à la dette libellée en FCFA contractée ou garantie par l'État auprès de résidents de l'UEMOA ;
- (ii) à la dette libellée en FCFA, initialement contractée ou garantie par l'État auprès de résidents de l'UEMOA, et acquise ensuite par des non résidents ;
- (iii) à la dette libellée en FCFA contractée ou garantie par l'État lorsque l'accord est conclu entre le gouvernement et une entité résidente de l'UEMOA et qu'il n'en résulte aucune obligation contractuelle entre le gouvernement et une entité non résidente, même si l'entité résidente de l'UEMOA cède son prêt à un non résident ;
- (iv) aux opérations de rééchelonnement de dette existante au moment de l'approbation de l'ISPE ; et
- (v) à la dette extérieure contractée par la société de projets AIBD pour financer la construction du nouvel aéroport de Dakar ;
- (vi) à la dette extérieure de court terme (maturité de moins d'un an) contractée par la SENELEC afin de financer l'achat de produits pétroliers.

16. Ce critère d'évaluation est mesuré en cumulé depuis l'approbation du programme et s'applique de manière continue. Aucun mécanisme d'ajustement ne sera appliqué à ce critère.

17. Le concept de gouvernement utilisé pour ce critère d'évaluation inclut le gouvernement comme défini au paragraphe 3 ci-dessus, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics administratifs (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel, les établissements publics de santé, les collectivités locales, les entreprises publiques, les sociétés nationales (i.e. sociétés publiques dotées d'une autonomie financière dont l'État détient au moins 50 pourcent du capital) et les agences de l'État.

18. Est considéré comme emprunt extérieur non concessionnel tout prêt dont la valeur actuelle (VA), calculée à l'aide des taux d'intérêt de référence cités ci-après, est supérieure à 65 % de la valeur nominale (élément-don inférieur à 35 %), à l'exception des prêts FMI.<sup>4</sup> Le taux d'escompte utilisé pour le calcul de la VA est fonction du taux d'intérêt commercial de référence (TICR) de l'OCDE de la devise de paiement.<sup>5,6</sup> Pour les prêts ayant une échéance supérieure à 15 ans, la moyenne du TICR sur 10 ans est utilisée pour le calcul de l'élément-don. La moyenne du TICR sur 6 mois est utilisée pour les emprunts à échéance plus courte. De plus, la moyenne du TICR sera bonifiée par un facteur d'ajustement qui dépendra de la maturité de la dette (0.75 point de pourcentage pour les maturités inférieures à 15 ans, 1 point de pourcentage pour les maturités de 15 à 19 ans, 1.15 point de pourcentage pour les maturités de 20 à 29 ans, et 1.25 point de pourcentage pour les maturités supérieures à 30 ans).

19 Un plafond de 500 millions de dollars EU s'applique sur la période 2011–2013 au financement non concessionnel lié à l'extension de l'autoroute Diarniadio-aéroport international Blaise Diagne/Thiès/Mbour. Les fonds obtenus de cette manière seront déposés dans un compte séquestre qui ne servira qu'aux paiements relatifs à l'extension de l'autoroute.

20 Un plafond distinct de 30 milliards de francs CFA s'applique à de la dette extérieure non concessionnelle non liée comportant un élément don d'au moins 15 %. Les projets financés de cette manière devraient avoir les mêmes critères de rentabilité économique et sociale que les autres dépenses d'investissement. Le gouvernement informera les services du FMI en temps utile avant de contracter ce type de dette, et fournira au préalable les informations nécessaires pour vérifier le degré de concessionnalité. Il fournira également un bref résumé des projets à financer et de leur rentabilité, y compris une évaluation faite par le prêteur ou par le gouvernement. Le gouvernement rendra compte de l'utilisation des fonds et de la mise en œuvre des projets dans les futurs MPEF.

### **Délai de transmission des informations**

21. L'État informera les services du FMI de tout nouvel emprunt extérieur qu'il entend contracter ou garantir, ainsi que des conditions de cet emprunt, dès la signature du contrat.

---

<sup>4</sup> La référence suivante du site Internet du FMI crée un lien avec un instrument qui permet de calculer l'élément don d'une large gamme de financements : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator/default.aspx>.

<sup>5</sup> Le calcul de la valeur actuelle nette doit considérer tout les aspects contractuels, incluant la maturité, le différé, l'échéancier de paiement, les commissions et frais de gestion.

<sup>6</sup> Pour les prêts en devises pour lesquelles l'OCDE ne calcule pas de TICR, le calcul de l'élément-don devrait être basé sur le TICR en DTS.



## H. Marchés publics conclus par entente directe

### Définitions

22. Les marchés publics sont des contrats administratifs écrits et passés par l'État et toute entité sujette au code des marchés publics en vue de l'achat de fournitures ou de réalisation de prestations de services ou de l'exécution de travaux. Les marchés publics sont dits « par entente directe » lorsque l'autorité contractante attribue le marché au candidat qu'elle a retenu sans appel d'offre. L'indicateur trimestriel portera sur tous les marchés publics engagé par l'État et toute autorité contractante assujettie au code des marchés publics.

### Délai de transmission des informations

23. Le gouvernement communiquera aux services du FMI trimestriellement, dans un délai maximum d'un mois après la fin de la période d'observation, le montant total des marchés publics passés par toutes les autorités contractantes assujetties au code des marchés publics, ainsi que le montant des marchés publics passés par entente directe par ces mêmes autorités contractantes.

### III. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

24. Le gouvernement communiquera les informations suivantes aux services du FMI, dans les délais maximum indiqués :

(a) De façon immédiate : toute décision, circulaire, arrêté, décret, ordonnance ou loi ayant des répercussions économiques ou financières sur le programme en cours.

(b) Dans un délai maximum de 30 jours, les données préliminaires sur :

les recettes fiscales, les émissions des impôts ainsi que les liquidations douanières par catégorie, assorties des recouvrements correspondants;

le montant mensuel des dépenses engagées, liquidées et ordonnancées ;

le rapport trimestriel de la Direction de la dette et des investissements (DDI) sur l'exécution des programmes d'investissement ;

le TOFE provisoire sur une base mensuelle, établi à partir des balances des comptes ;

la balance provisoire des comptes du Trésor ; et

des tableaux de réconciliation des données entre SIGFIP et balance des comptes consolidée du Trésor, entre la balance des comptes consolidées du Trésor et le TOFE pour la partie « recettes budgétaires », entre la balance des comptes consolidée du

Trésor et le TOFE pour la partie « dépenses totales et prêts nets » et entre le TOFE et la PNG, sur une base trimestrielle.

(c) Les données finales seront communiquées dès que les balances définitives des comptes du Trésor seront disponibles, mais au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

25. Pendant la durée du programme, les autorités communiqueront mensuellement aux services du FMI des données provisoires sur les dépenses courantes hors salaires et hors intérêts et les dépenses en capital financées sur ressources internes exécutées par avances de trésorerie par anticipation, dans un délai maximum de 30 jours. Les données seront tirées des balances provisoires des comptes consolidés du Trésor. Les données finales seront communiquées dès que les balances définitives des comptes du Trésor seront disponibles, au plus tard un mois après la communication des données provisoires.

26. La banque centrale communiquera aux services du FMI :

- Le bilan mensuel de la banque centrale dans un délai maximum d'un mois ;
- le bilan consolidé des banques dans un délai maximum de deux mois ;
- la situation monétaire, sur une base trimestrielle, dans un délai maximum de deux mois ;
- les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs des banques commerciales, sur une base mensuelle ; et
- les indicateurs de contrôle prudentiel et de solidité financière des institutions financières bancaires, comme rapportés dans le tableau Situation des Établissements de Crédit vis-à-vis du Dispositif Prudentiel, sur une base trimestrielle.

27. Le gouvernement mettra à jour de manière mensuelle, sur le site internet prévu à cet effet, les informations sur les montants de la *redevance de développement des infrastructures aéroportuaires* (RDIA) collectés, versés sur le compte séquestre et utilisés pour rembourser le prêt finançant la construction du nouvel aéroport.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL  
ET  
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT  
SÉNÉGAL

**Analyse conjointe FMI/AID de la viabilité de la dette**

Préparée par les services du Fonds monétaire international  
et de l'Association internationale de développement

Approuvée par Roger Nord et Thomas Dorsey (FMI)  
et Jan Walliser et Sudarshan Gooptu (Banque mondiale)

Le 4 novembre 2010

*Le Sénégal continue de présenter un risque faible de surendettement<sup>1,2</sup>. Cette analyse de viabilité de la dette (AVD) actualise l'AVD conjointe FMI/AID du 7 mai 2010 en intégrant l'intention exprimée par les autorités d'accroître temporairement les investissements d'infrastructure au moyen d'emprunts extérieurs à des conditions non concessionnelles, dans le respect de la politique révisée du FMI en matière de plafonnement de la dette. Dans le scénario de référence, qui prévoit un montant de 500 millions de dollars d'emprunts non concessionnels sur la période 2011–13 pour financer de nouveaux projets d'infrastructure (1,4 % du PIB en 2011, 1,6 % du PIB en 2012 et 0,2 % du PIB en 2013), tous les indicateurs d'endettement restent nettement inférieurs aux seuils indicatifs dépendant de la politique économique. Pourtant, les risques liés à la dette s'accroissent, ainsi qu'il ressort des tests de résistance normalisés, dans lesquels deux indicateurs d'endettement (ratio VA de la dette/PIB et ratio VA de la dette/exportations) dépassent parfois leurs seuils de façon temporaire et marginale. Cela met en évidence la nécessité d'envisager ce type d'emprunt avec prudence et l'importance d'améliorer la gestion de la dette. La prise en compte de la dette intérieure ne modifie pas l'évaluation globale du risque de surendettement du Sénégal.*

---

<sup>1</sup> Cette AVD a été réalisée conjointement par les services du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, en consultation avec les autorités sénégalaises. L'exercice budgétaire du Sénégal va de janvier à décembre.

<sup>2</sup> L'AVD présentée ici se fonde sur le cadre standard d'analyse de la viabilité de la dette des pays à faible revenu. Voir «Debt Sustainability in Low-Income Countries: Proposal for an Operational Framework and Policy Implications» (<http://www.imf.org/external/np/pdr/sustain/2004/020304.htm> and IDA/SECM2004/0035, 3/2/04), «Debt Sustainability in Low-Income Countries: Further Considerations on an Operational Framework, Policy Implications» (<http://www.imf.org/external/np/pdr/sustain/2004/091004.htm> and IDA/SECM2004/0629, 10/9/04) et «Applying the Debt Sustainability Framework for Low-Income Countries Post Debt Relief» (11/8/06).

## I. GENERALITES

1. **Pour l'essentiel, la dette extérieure du Sénégal est assortie de conditions concessionnelles.** Fin 2009, environ 60 % de la dette extérieure étaient dus à des institutions multilatérales (en particulier la Banque mondiale, le FMI et la BAfD). Les principaux créanciers bilatéraux sont la France, le Koweït, l'Espagne, la Chine et l'Inde<sup>3</sup>.

2. **En décembre 2009, le Sénégal a procédé à sa première émission d'euro-obligations** (voir tableau ci-après). Cette émission obligataire de 200 millions de dollars EU avait une échéance de 5 ans et un coupon de 8,75 % mais son prix était fixé de manière à produire un rendement de 9,25 %. Les fonds ainsi collectés ont aidé à financer la route à péage entre Dakar et Diamniadio.

<b>Dette externe totale, gouvernement central</b>					
	Pourcentage du PIB, en fin d'année				% du total
	2006	2007	2008	2009	2009
<b>Total</b>	17.7	17.9	19.7	27.0	100.0
<b>Créanciers multilatéraux</b>	10.0	11.3	12.0	16.2	59.9
AID/BIRD	6.0	6.6	7.0	8.0	29.6
BAfD/FAD	1.0	1.2	1.5	1.7	6.2
FMI	0.2	0.2	0.5	2.7	10.0
FODI/BADEA/BID	1.5	1.8	1.7	2.3	8.4
BEI	0.2	0.2	0.2	0.2	0.6
Autres	1.2	1.2	1.2	1.3	5.0
<b>Créanciers bilatéraux</b>	7.6	6.5	7.6	9.3	34.4
Pays OCDE	1.7	1.1	2.2	3.2	11.7
Pays arabes	4.7	4.3	4.2	4.2	15.6
Autres	1.1	1.1	1.2	1.9	7.2
<b>Créanciers commerciaux</b>	0.1	0.1	0.0	1.5	5.6
Euro-obligation	0.0	0.0	0.0	1.5	5.5
Autres	0.1	0.1	0.0	0.0	0.1
<b>Pour mémoire</b>					
PIB nominal, milliards de FCFA	4893.4	5408.3	5950.1	6023.2	

Source : autorités et services du FMI

<sup>3</sup> Le Sénégal a atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE en 2004. À ce jour, seuls trois créanciers n'ont pas consenti d'allègement de dette au titre de cette initiative : le Fonds saoudien pour le développement, Oman et Abu Dhabi.

3. **La dette publique intérieure est peu élevée.** Fin 2009, la dette intérieure s'établissait à 8 % du PIB, soit un quart de la dette totale<sup>4</sup>. Cette dette est libellée en monnaie locale et détenue essentiellement par des banques de l'UEMOA. En 2009, le montant net des titres de dette intérieure atteignait environ 2,5 % du PIB.

4. **L'exposition du secteur privé semble aussi relativement limitée.** La dette extérieure privée était estimée à 20 % du PIB fin 2009; limitant ainsi le risque d'avoir à faire face à des engagements budgétaires conditionnels résultant de la dette privée.

## II. HYPOTHESES DE BASE

5. **Le cadre macroéconomique repose sur la mise en œuvre de politiques macroéconomiques et structurelles bien conçues** (encadré 1).

- D'après les projections, la croissance devrait s'accélérer au cours des prochaines années tandis que les effets de la crise économique et financière internationale se dissiperont et que les autorités poursuivront leurs réformes structurelles pour stimuler l'activité. En particulier, pour la période 2011–13, le scénario de référence inclut l'effet direct des nouveaux grands projets d'infrastructure envisagés actuellement par les autorités (prolongement de l'autoroute vers le nouvel aéroport Blaise-Diagne, Mbour et Thies).
- À long terme, la croissance du PIB réel devrait dépasser 5 %. Entre 1995 (après la dévaluation) et 2007 (avant la flambée des prix de l'alimentation et du pétrole et la crise financière), la croissance du PIB réel a été en moyenne d'environ 4,5 %. Les projections à long terme reposent sur l'hypothèse que le Sénégal réduira les obstacles à la croissance en poursuivant les réformes structurelles, notamment en ce qui concerne le climat des affaires, le secteur de l'énergie, le secteur financier et le marché du travail. Les projections de référence partent aussi du principe que le programme d'infrastructures en cours sera mené à bien (y compris l'autoroute Dakar-Diamniadio, le port et l'aéroport). Cependant, le scénario de référence n'inclut pas explicitement dans le modèle l'effet éventuel de nouveaux grands projets d'infrastructure sur la croissance à long terme du PIB réel.
- L'IDE (net) devrait remonter lentement lorsque les effets de la crise financière se seront estompés. Il devrait s'accélérer à mesure que les perspectives économiques s'amélioreront et que l'incertitude s'atténuera, pour atteindre un peu plus de 2,5 % du PIB en moyenne à long terme.

---

<sup>4</sup> La dette intérieure comprend les titres émis sur le marché financier de l'UEMOA.

### Encadré 1. Hypothèses macroéconomiques pour 2010–30

**Croissance du PIB réel :** la croissance du PIB réel devrait s'accroître lorsque les effets de la crise économique et financière mondiale se dissiperont. En particulier, la croissance devrait passer de 2,2 % en 2009, à une moyenne de 4,2 % pendant la période 2010–11, 4,8 % pendant la période 2012–15 et plus de 5,25 % à long terme.

**Inflation :** L'inflation devrait se stabiliser autour de 2 %.

**Déficit extérieur courant** (hors paiements d'intérêts) : le déficit extérieur courant devrait se creuser légèrement à court terme sous l'effet de l'augmentation des importations liées aux projets d'infrastructure. Le déficit hors paiements d'intérêts devrait se stabiliser autour de 7,6 % d'ici à la fin de la période de projection, lorsque les exportations s'accroîtront plus vite que les importations. Les envois de fonds des travailleurs expatriés devraient augmenter lentement à moyen terme après des résultats meilleurs que prévu en 2009–10 (malgré la crise).

**Déficit budgétaire :** les dépenses d'infrastructure massives devraient entraîner des déficits budgétaires (hors dons) significatifs à moyen terme (7,1 % du PIB en 2010, 8,1 % en 2011, 7,6 % en 2012). Par la suite, le déficit global diminue progressivement à mesure que les dépenses d'infrastructure reviennent à la normale, que la gestion des dépenses publiques — domaine de réforme figurant dans le programme appuyé par l'Instrument de soutien à la politique économique (ISPE) du FMI et les opérations de soutien budgétaire de la Banque mondiale (PFSC et PRSC) — continue de s'améliorer et que les recettes augmentent grâce à de nouveaux gains d'efficacité dans l'administration fiscale et à la réforme fiscale.

**Financement :** par hypothèse, les emprunts extérieurs non concessionnels financent les projets d'infrastructure pendant la période 2011–2013<sup>1</sup>. Par ailleurs, outre l'amortissement (en 2014) de l'émission d'euro-obligations de 2009, le surcroît d'emprunts extérieurs non concessionnels atteindra 1 % du PIB par an pendant la période 2014–2030. L'accès global aux ressources concessionnelles devrait diminuer à mesure que le développement du Sénégal progressera, ce qui entraînera une baisse de l'élément don, qui passera de 27,1 % en 2015 à 21,6 % à la fin de la période de projection.

**Emprunt public intérieur :** le financement intérieur devrait représenter moins d'un quart des besoins de financement public à long terme et les créances sur l'État devraient être essentiellement détenues par des banques commerciales.

---

<sup>1</sup> En outre, le Sénégal envisage aussi de contracter en 2011 des prêts non concessionnels d'un montant maximal de 30 milliards de francs CFA, avec un élément don compris entre 15 et 35 %. Ce financement n'alourdirait pas le déficit, mais serait utilisé par exemple en cas de baisse inattendue des financements concessionnels ou en remplacement du financement intérieur. Compte tenu de leur montant relativement faible, ces emprunts ne devraient pas modifier le résultat de l'AVD. Par exemple, un prêt de 30 milliards de francs CFA avec un élément don de 25 % n'augmenterait le ratio VA de la dette/PIB que de 0,3 point de PIB en 2011.

- Le déficit budgétaire global devrait rester assez important à court terme en raison de la réalisation des grands projets d'infrastructure. Le rééquilibrage des finances publiques devrait commencer à moyen terme afin de préserver la viabilité de la dette. D'après les projections, les besoins de financement public du Sénégal devraient pour l'essentiel être couverts par des emprunts extérieurs concessionnels, mais les grands projets d'infrastructure devraient être financés à court terme par des emprunts non concessionnels.

6. **Par rapport à l'AVD de mai 2010<sup>1</sup>, les hypothèses macroéconomiques ont été révisées de manière à tenir compte d'informations plus récentes, notamment l'effet à court terme des grands projets d'infrastructure.** Les changements notables depuis la dernière AVD sont les suivants :

- Le surcroît de dépenses d'infrastructure (prolongement de la route à péage vers le nouvel aéroport Blaise-Diagne, Mbour, et Thies) devrait atteindre 1,4 % du PIB en 2011, 1,6 % du PIB en 2012 et 0,2 % du PIB en 2013, ce qui représente au total approximativement 500 millions de dollars EU sur la période du programme<sup>2, 3</sup>.

<b>Evolution de certains indicateurs macroéconomiques</b>					
	2009	2010	2011	2012	2013
Croissance du PIB réel					
Précédente AVD	1.5	3.4	4.1	4.5	4.7
Présente AVD	2.2	4.0	4.4	4.7	4.8
Déficit budgétaire primaire (% du PIB)					
Précédente AVD	4.7	3.7	3.4	3.0	3.0
Présente AVD	4.1	3.7	4.7	3.9	2.5
Déficit budgétaire total (% du PIB)					
Précédente AVD	8.1	6.9	6.5	6.2	6.2
Présente AVD	7.9	7.1	8.1	7.6	6.2
Déficit courant (% du PIB)					
Précédente AVD	8.7	8.7	9.0	9.1	9.2
Présente AVD	7.7	8.2	9.0	9.5	9.1

<sup>1</sup> Voir le rapport 10/165 du FMI, de juin 2010.

<sup>2</sup> Les projets d'infrastructure devraient être financés au moyen d'emprunts extérieurs non concessionnels (taux d'intérêt de 8 %, échéance de 7 ans et différé d'amortissement de 6 ans). Les conditions de ces nouveaux emprunts devraient être meilleures que celles de l'émission d'euro-obligations de 2009 en raison de l'amélioration des conditions du marché.

<sup>3</sup> Des retards éventuels dans la mise en œuvre des projets pourraient influencer sur le calendrier des dépenses publiques.

### Encadré 1. Hypothèses macroéconomiques pour 2010–30

**Croissance du PIB réel** : la croissance du PIB réel devrait s'accélérer lorsque les effets de la crise économique et financière mondiale se dissiperont. En particulier, la croissance devrait passer de 2,2 % en 2009, à une moyenne de 4,2 % pendant la période 2010–11, 4,8 % pendant la période 2012–15 et plus de 5,25 % à long terme.

**Inflation** : L'inflation devrait se stabiliser autour de 2 %.

**Déficit extérieur courant** (hors paiements d'intérêts) : le déficit extérieur courant devrait se creuser légèrement à court terme sous l'effet de l'augmentation des importations liées aux projets d'infrastructure. Le déficit hors paiements d'intérêts devrait se stabiliser autour de 7,6 % d'ici à la fin de la période de projection, lorsque les exportations s'accroîtront plus vite que les importations. Les envois de fonds des travailleurs expatriés devraient augmenter lentement à moyen terme après des résultats meilleurs que prévu en 2009–10 (malgré la crise).

**Déficit budgétaire** : les dépenses d'infrastructure massives devraient entraîner des déficits budgétaires (hors dons) significatifs à moyen terme (7,1 % du PIB en 2010, 8,1 % en 2011, 7,6 % en 2012). Par la suite, le déficit global diminue progressivement à mesure que les dépenses d'infrastructure reviennent à la normale, que la gestion des dépenses publiques — domaine de réforme figurant dans le programme appuyé par l'Instrument de soutien à la politique économique (ISPE) du FMI et les opérations de soutien budgétaire de la Banque mondiale (PFSC et PRSC) — continue de s'améliorer et que les recettes augmentent grâce à de nouveaux gains d'efficacité dans l'administration fiscale et à la réforme fiscale.

**Financement** : par hypothèse, les emprunts extérieurs non concessionnels financent les projets d'infrastructure pendant la période 2011–2013<sup>4</sup>. Par ailleurs, outre l'amortissement (en 2014) de l'émission d'euro-obligations de 2009, le surcroît d'emprunts extérieurs non concessionnels atteindra 1 % du PIB par an pendant la période 2014–2030. L'accès global aux ressources concessionnelles devrait diminuer à mesure que le développement du Sénégal progressera, ce qui entraînera une baisse de l'élément don, qui passera de 27,1 % en 2015 à 21,6 % à la fin de la période de projection.

**Emprunt public intérieur** : le financement intérieur devrait représenter moins d'un quart des besoins de financement public à long terme et les créances sur l'État devraient être essentiellement détenues par des banques commerciales.

<sup>4</sup> En outre, le Sénégal envisage aussi de contracter en 2011 des prêts non concessionnels d'un montant maximal de 30 milliards de francs CFA, avec un élément don compris entre 15 et 35 %. Ce financement n'alourdirait pas le déficit, mais serait utilisé par exemple en cas de baisse inattendue des financements concessionnels ou en remplacement du financement intérieur. Compte tenu de leur montant relativement faible, ces emprunts ne devraient pas modifier le résultat de l'AVD. Par exemple, un prêt de 30 milliards de francs CFA avec un élément don de 25 % n'augmenterait le ratio VA de la dette/PIB que de 0,3 point de PIB en 2011.



- Après la révision à la hausse des estimations officielles pour 2008 et 2009 et l'amélioration des indicateurs d'activité, la croissance du PIB réel a été révisée pour 2010.
- Pour 2011–13, la croissance du PIB réel a été révisée à la hausse pour tenir compte de l'effet des dépenses massives d'infrastructure. La croissance à long terme du PIB réel reste inchangée, à 5,25 %.
- Le déficit budgétaire primaire et global a été révisé à la hausse pour 2011–12 pour tenir compte de l'effet des nouveaux projets d'infrastructure.
- Le déficit extérieur courant a été révisé à la baisse pour 2009–10, à la suite de la révision à la hausse des envois de fonds des travailleurs expatriés. Cependant, malgré la hausse de ces envois de fonds en 2011–13, le déficit extérieur courant reste à peu près inchangé par rapport à l'AVD précédente, ce qui s'explique par l'augmentation des importations liées aux projets d'infrastructure.

### III. ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE EXTERIEURE

7. **Dans le scénario de référence, les indicateurs de la dette extérieure CGE (contractée ou garantie par l'État) restent nettement inférieurs à leurs seuils dépendant de la politique économique** (graphique 1, tableau 1a)<sup>5,6</sup>. Le montant élevé des emprunts extérieurs non concessionnels tendrait à faire augmenter les indicateurs de la dette fondés sur la VA de la dette extérieure CGE, mais ces indicateurs ne dépassent jamais leurs seuils respectifs. Les pics prononcés des ratios du service de la dette s'expliquent par l'amortissement de l'émission d'euro-obligations (en 2014) et par le remboursement des financements non concessionnels liés aux nouveaux projets d'infrastructure. Bien que les indicateurs du service de la dette ne dépassent pas leurs seuils, les pics prononcés mettent en évidence la nécessité d'améliorer la gestion de la dette afin de limiter autant que possible les risques de refinancement.

---

<sup>5</sup> Les seuils indicatifs de la dette extérieure du Sénégal sont présentés au graphique 1. Ils se fondent sur le classement du Sénégal dans la catégorie des pays à résultats moyens, qui découle de la note de 3,67 (moyenne sur trois ans) correspondant à la qualité des politiques et des institutions, telle que mesurée par la Banque mondiale dans ses évaluations des politiques et institutions nationales (CPIA). Les pays à résultats médiocres sont ceux dont la note est inférieure à 3,25 et les pays dont les résultats sont jugés bons sont ceux dont la note est supérieure à 3,75.

<sup>6</sup> Les chiffres élevés des postes résiduels du tableau 1a sont imputables essentiellement aux dons en capital. L'évolution du ratio dette extérieure/PIB s'explique par la contribution du compte courant (hors intérêts), de l'IDE net et de la dynamique endogène de la dette. Cependant, outre l'IDE net, les dons en capital constituent aussi une source de flux non créateurs de dette.

8. **Les tests de résistance ne révèlent aucun facteur sérieux de vulnérabilité pour la dette publique extérieure** (tableau 1b). Deux indicateurs d'endettement (VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations) dépassent leurs seuils dans un certain nombre de tests de résistance normalisés, mais ces dépassements sont minimes et temporaires. Le dépassement le plus prononcé a lieu en cas de choc sur les exportations, le ratio VA de la dette extérieure CGE/exportations atteignant alors 158 %, contre un seuil de 150 %. On observe aussi des dépassements similaires (mais légèrement plus faibles) en cas de chocs combinés pour le ratio VA de la dette/exportations. Des dépassements modérés apparaissent aussi pendant la seconde moitié de la période de projection dans le scénario de financement moins concessionnel (le taux d'intérêt des nouveaux emprunts extérieurs CGE est plus élevé de 200 points de base que dans le scénario de référence) pour le ratio VA de la dette/PIB et le ratio VA de la dette/exportations. Ces chocs mettent en évidence la nécessité pour le Sénégal de diversifier sa base d'exportation et de rechercher des financements compatibles avec la viabilité de la dette.

#### IV. ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE PUBLIQUE

9. **Les indicateurs de la dette et du service de la dette publique globale (dette extérieure et dette intérieure) suivent une évolution semblable à ceux de la seule dette publique extérieure** (tableau 2a et graphique 2). Bien qu'ils soient plus élevés que dans l'analyse de viabilité de la dette extérieure, les indicateurs de la dette publique ne donnent aucune raison de craindre davantage une dégradation de la viabilité de la dette.

10. **La viabilité de la dette publique dépend de la capacité des autorités de contenir le déficit budgétaire à moyen et long terme** (tableau 2b). Si le déficit budgétaire restait à son niveau de 2010, il semble que les indicateurs d'endettement suivraient une tendance à la hausse, ce qui amène à conclure que la situation de la dette n'est pas tenable. Cette situation met en relief l'importance de procéder au rééquilibrage des finances publiques une fois que l'impact de la crise se sera estompé. Elle fait aussi ressortir la nécessité de définir des priorités pour les dépenses publiques si de nouveaux besoins d'infrastructures devaient apparaître.

11. **La dette publique est aussi vulnérable aux chocs qui affecteraient la croissance du PIB réel.** Les autorités doivent donc continuer à s'efforcer de rehausser la croissance de la production potentielle. À cet égard, les nouveaux projets d'infrastructure pourraient aider à atténuer les inquiétudes quant à la croissance à long terme de la production potentielle.

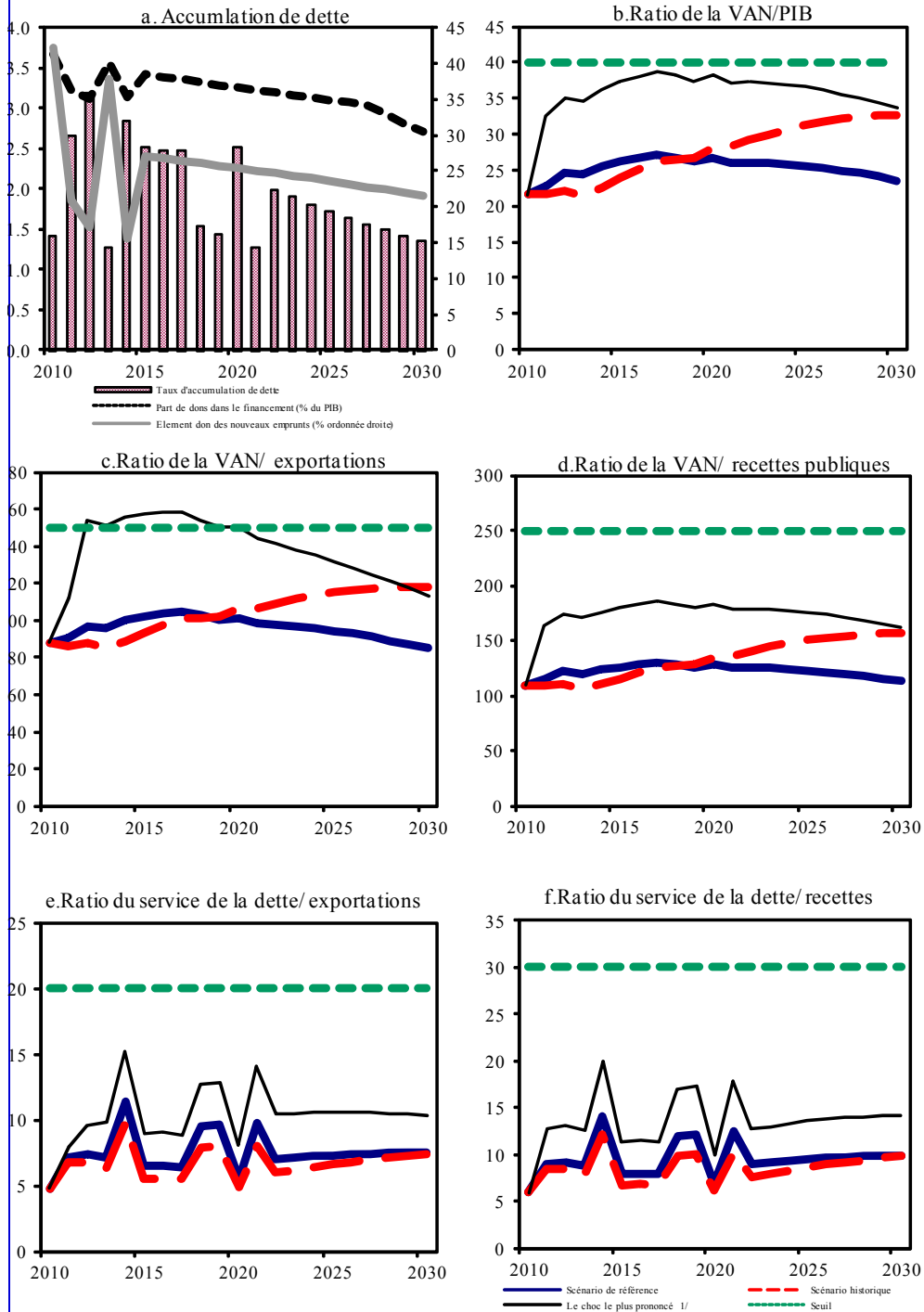
#### V. CONCLUSION

12. **Le Sénégal présente un risque faible de surendettement extérieur,** et ce malgré l'hypothèse explicite d'emprunts non concessionnels élevés pour financer de nouveaux projets d'infrastructure. Il ressort de l'AVD que des emprunts extérieurs non concessionnels à hauteur de 500 millions de dollars EU (sur la période du programme) seraient compatibles avec la politique du FMI en matière de plafonnement de la dette et la politique de la Banque

mondiale en matière d'emprunts non concessionnels, car le Sénégal reste un pays à faible risque de surendettement même en cas de recours à des emprunts non concessionnels. L'analyse de viabilité de la dette extérieure met en évidence la nécessité pour le Sénégal de diversifier sa base d'exportation et d'améliorer sa capacité de gestion de la dette afin de limiter autant que possible les risques de refinancement, et de rechercher de meilleures conditions de financement. Si l'on ajoute la dette intérieure, les indicateurs d'endettement augmentent, sans toutefois modifier l'évaluation globale du risque de surendettement du pays, mais cela indique qu'il faudra procéder au rééquilibrage des finances publiques une fois que l'impact de la crise se sera estompé et que les projets d'infrastructure auront été menés à bien.

13. **Les autorités partagent l'avis selon lequel elles disposent d'une certaine marge pour recourir à des emprunts extérieurs non concessionnels.** Elles sont aussi d'avis que le Sénégal présente un risque faible de surendettement extérieur.

Graphique 1. Senegal: Indicateurs d'Endettement Extérieur Générés par les Scénarios Alternatifs, 2010-2030 1/



Sources: autorités sénégalaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résilience le plus extrême est celui qui génère le ratio d'endettement le plus élevé en 2020. Dans le graphique b. il correspond à celui d'une dépréciation survenant une fois; dans le graphique c., celui du choc des exportations; dans le graphique d., celui du choc d'une dépréciation survenant une fois et dans les graphiques e. et f., celui du choc des des exportations.



Tableau 1b : Analyse de Sensibilité pour les indicateurs fondamentaux de la dette publique et publiquement garantie, 2010-2030  
(En pourcentage)

	Projections							
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2020	2030
<b>Ratio de la VAN/PIB</b>								
<b>Scénario de Référence</b>	22	23	25	24	25	26	27	24
<b>A. Scénarios alternatifs</b>								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2010 à 2030 1/	22	22	22	22	23	24	28	33
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2010 à 2030 2/	22	23	26	28	29	32	38	42
<b>B. Tests de Résilience</b>								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2011-2012	22	23	26	25	27	27	28	25
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2011-2012 3/	22	25	31	31	32	32	32	25
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2011-2012	22	24	27	27	28	29	30	26
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2011-2012 4/	22	29	35	35	36	36	35	26
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	22	28	37	36	37	38	36	27
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2011 5/	22	33	35	35	36	37	38	34
<b>Ratio de la VAN/ exportations</b>								
<b>Scénario de Référence</b>	88	91	97	96	100	102	101	85
<b>A. Scénarios alternatifs</b>								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2010 à 2030 1/	88	86	88	85	89	93	106	118
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2010 à 2030 2/	88	92	104	110	116	125	144	152
<b>B. Tests de Résilience</b>								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2011-2012	88	91	97	96	100	102	101	85
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2011-2012 3/	88	112	154	151	156	157	150	114
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2011-2012	88	91	97	96	100	102	101	85
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2011-2012 4/	88	114	140	138	141	141	132	95
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	88	118	155	153	156	156	146	104
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2011 5/	88	91	97	96	100	102	101	85
<b>Ratio de la VAN/ recettes publiques</b>								
<b>Scénario de Référence</b>	109	115	122	120	124	126	128	113
<b>A. Scénarios alternatifs</b>								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2010 à 2030 1/	109	109	110	106	110	115	135	157
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2010 à 2030 2/	109	117	131	137	143	154	183	202
<b>B. Tests de Résilience</b>								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2011-2012	109	118	128	125	129	132	135	119
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2011-2012 3/	109	127	155	151	154	155	152	121
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2011-2012	109	120	135	132	137	139	142	125
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2011-2012 4/	109	144	176	172	174	174	168	126
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	109	143	183	178	180	180	174	130
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2011 5/	109	164	174	170	176	179	183	161

Table 1b.: Analyse de Sensibilité pour les indicateurs fondamentaux de la dette publique et publiquement garantie, 2010-30 (suite)  
(En pourcentage)

<b>Ratio du service de la dette/ exportations</b>								
<b>Scénario de Référence</b>	5	7	7	7	11	6	6	7
<b>A. Scénarios alternatifs</b>								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2010 à 2030 1/	5	7	7	6	10	5	5	7
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2010 à 2030 2/	5	7	7	7	11	7	8	11
<b>B. Tests de Résilience</b>								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2011-2012	5	7	7	7	11	6	6	7
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2011-2012 3/	5	8	10	10	15	9	8	10
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2011-2012	5	7	7	7	11	6	6	7
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2011-2012 4/	5	7	8	8	13	8	7	9
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	5	7	9	9	14	8	8	10
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2011 5/	5	7	7	7	11	6	6	7
<b>Ratio du service de la dette/ recettes publiques</b>								
<b>Scénario de Référence</b>	6	9	9	9	14	8	7	10
<b>A. Scénarios alternatifs</b>								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2010 à 2030 1/	6	9	8	8	12	7	6	10
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2010 à 2030 2/	6	9	8	9	14	8	10	14
<b>B. Tests de Résilience</b>								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2011-2012	6	9	10	9	15	8	7	10
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2011-2012 3/	6	9	10	10	15	9	8	11
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2011-2012	6	9	10	10	16	9	8	11
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2011-2012 4/	6	9	10	10	16	9	9	12
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	6	9	10	11	16	10	10	12
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2011 5/	6	13	13	13	20	11	10	14
<i>Pour mémoire :</i>								
Elément don projeté du financement résiduel (financement supplémentaire par rapport au scénario de référence) 6/	14	14	14	14	14	14	14	14

Sources: autorités sénégalaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les variables sont la croissance du PIB réel, du déflateur du PIB exprimé en dollar américain, le compte-courant hors intérêt (en pourcentage du PIB) et les flux non-créditeurs de dette.

2/ On suppose le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est supérieur de 2 points à celui du scénario de référence; le délai de grâce et la maturité restant identiques.

3/ On suppose que les exportations demeurent définitivement à leur niveau le plus bas, mais le compte courant revient à son niveau initial après le choc, (ce qui implique un ajustement automatique compensatoire sur les importations).

4/ Inclut les transferts officiels et privés, et les investissements directs étrangers.

5/ La dépréciation est définie comme la diminution en pourcentage de la valeur de la monnaie locale par rapport au dollar américain, et cette diminution ne peut excéder 100 pourcent.

6/ S'applique aux scénarios de sensibilité, sauf pour le scénario A2 (financement sous termes moins favorables) dans lequel les termes des nouveaux financements sont ceux mentionnés à la note en bas de la page 2.

Table 2a : Cadre d'Analyse de la Viabilité de la Dette du Secteur Public, Scenario de Base, 2007-2030  
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres réels			Moyenne historique 5/	Ecart type 5/	Estimation					Projections				
	2007	2008	2009			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2010-15 Moyenne	2020	2030	2016-30 Moyenne
<b>Dette du secteur public 1/</b>	24.5	25.0	34.6			40.0	43.4	45.9	46.8	47.5	47.9		47.7	44.2	
dont la part libellée en devises	17.9	19.7	27.0			31.6	33.1	34.9	35.0	36.3	37.4		38.3	33.2	
Variation de la dette du secteur public	1.5	0.5	9.6			5.4	3.4	2.5	0.9	0.6	0.5		-0.2	-0.3	
Flux créateurs de dette identifiés	-1.8	3.2	3.1			6.4	3.5	2.7	1.1	0.8	0.6		0.0	-0.2	
Déficit primaire	3.3	4.2	4.3	2.0	2.3	3.9	4.7	3.9	2.5	2.2	2.3	3.3	2.0	1.7	
Recettes et dons	23.6	21.7	21.7			22.1	22.2	22.4	22.6	22.9	23.1		23.1	22.9	
dont : dons	2.6	2.3	3.0			2.4	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3		2.3	2.0	
Dépenses primaires (hors intérêt)	26.9	25.9	25.9			26.0	26.8	26.4	25.2	25.1	25.4		25.1	24.6	
Dynamiques endogènes de la dette	-3.1	-0.4	-0.9			2.5	-1.2	-1.3	-1.5	-1.5	-1.6		-1.9	-2.0	
Contribution des différentiels entre taux d'intérêt et croissance	-1.5	-1.6	0.5			-1.0	-1.3	-1.4	-1.6	-1.6	-1.8		-1.9	-2.0	
dont: contribution du taux d'intérêt réel moyen	-0.5	-0.8	1.0			0.4	0.4	0.5	0.5	0.6	0.5		0.4	0.4	
dont: contribution du taux de croissance réel du PIB	-1.1	-0.8	-0.5			-1.3	-1.7	-1.9	-2.1	-2.2	-2.3		-2.4	-2.4	
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-1.5	1.2	-1.3			3.5	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2		...	...	
Autres flux créateurs de dette identifiés	-2.0	-0.6	-0.3			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Recettes de privatisation (négligées)	-1.7	-0.3	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Reconnaissance de passifs éventuels ou implicites	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Allègement de dette (PPTe et autres allègements)	-0.4	-0.3	-0.3			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Autres (spécifier, ex recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Résiduel, incluant des variations d'actif	3.3	-2.7	6.5			-1.0	-0.1	-0.2	-0.1	-0.1	-0.2		-0.2	0.0	
<b>Autres Indicateurs de Soutenabilité</b>															
<b>VAN de la dette du secteur public</b>	...	...	26.3			30.0	33.2	35.6	36.1	36.6	36.8		36.1	34.5	
dont : la part libellée en devises	...	...	18.7			21.6	22.9	24.6	24.3	25.5	26.2		26.8	23.6	
dont : la dette extérieure	...	...	18.7			21.6	22.9	24.6	24.3	25.5	26.2		26.8	23.6	
VAN des passifs éventuels (exclus de la dette du secteur public)	...	...	...			...	...	...	...	...	...		...	...	
Besoin de financement brut 2/	6.0	7.8	8.0			7.6	8.7	10.2	9.4	10.6	9.1		8.2	8.1	
Ratio de la VAN de la dette publique/ recettes budgétaires (dons inclus)	...	...	121.6			136.0	149.9	158.7	159.7	159.9	159.2		156.2	150.9	
Ratio de la VAN de la dette publique/ recettes budgétaires (dons exclus)	...	...	141.3			152.2	167.1	176.8	177.6	177.7	176.7		173.4	165.7	
dont : la dette extérieure 3/	...	...	100.4			109.5	115.3	122.0	119.5	123.7	125.9		128.5	113.1	
Ratio du service de la dette publique/ recettes budgétaires (dons inclus) /4	6.2	8.2	9.1			8.5	12.1	14.2	14.3	20.0	15.0		13.8	17.6	
Ratio du service de la dette publique/ recettes budgétaires (dons exclus)/4	7.0	9.2	10.6			9.5	13.5	15.8	15.9	22.2	16.7		15.3	19.3	
Déficit primaire stabilisant la dette en points de PIB	1.8	3.6	-5.3			-1.5	1.3	1.4	1.6	1.6	1.8		2.1	2.0	
<b>Hypothèses clés macroéconomiques et budgétaires</b>															
Croissance du PIB réel (en pourcent)	5.0	3.2	2.2	3.9	1.9	4.0	4.4	4.7	4.8	4.9	5.0	4.6	5.2	5.6	
Taux d'intérêt nominal moyen de la dette publique intérieure (en pourcent)	2.9	2.5	2.0	1.9	0.5	2.0	2.2	2.4	2.2	2.6	2.3	2.3	2.3	2.2	
Taux d'intérêt réel moyen de la dette intérieure (en pourcent)	-1.3	-2.2	8.1	0.9	3.0	2.9	4.1	4.1	4.1	3.7	3.7	3.8	3.7	4.0	
Dépréciation du taux de change réel (en pourcent, + = dépréciation)	-9.4	7.0	-6.7	-3.2	10.6	13.4	...	...	...	...	...	...	...	...	
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcent)	5.3	6.6	-0.9	2.6	2.3	1.4	2.0	2.0	2.0	2.1	2.1	1.9	2.2	2.3	
Croissance des dépenses primaires réelles (application du déflateur du PIB)	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.1	
Élément don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcent)	...	...	...	...	...	42.1	20.7	17.2	37.9	15.5	27.1	26.7	25.4	21.6	

Sources: autorités sénégalaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Indiquer le champ d'application des données sur le secteur public (si les données couvrent par exemple l'ensemble des administrations publiques ou le secteur public non financier). Préciser aussi s'il s'agit de la dette publique nette ou brute.

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de dette à court terme à la fin de la dernière période.

3/ Recettes budgétaires hors dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des paiements d'intérêts et d'amortissements de la dette à moyen et long terme.

5/ Moyennes historiques et écarts-type sont normalement calculés sur les 10 dernières années en fonction de la disponibilité des données.



Table 2b : Analyse de Sensibilité des Principaux Indicateurs de la Dette Publique 2010-2030

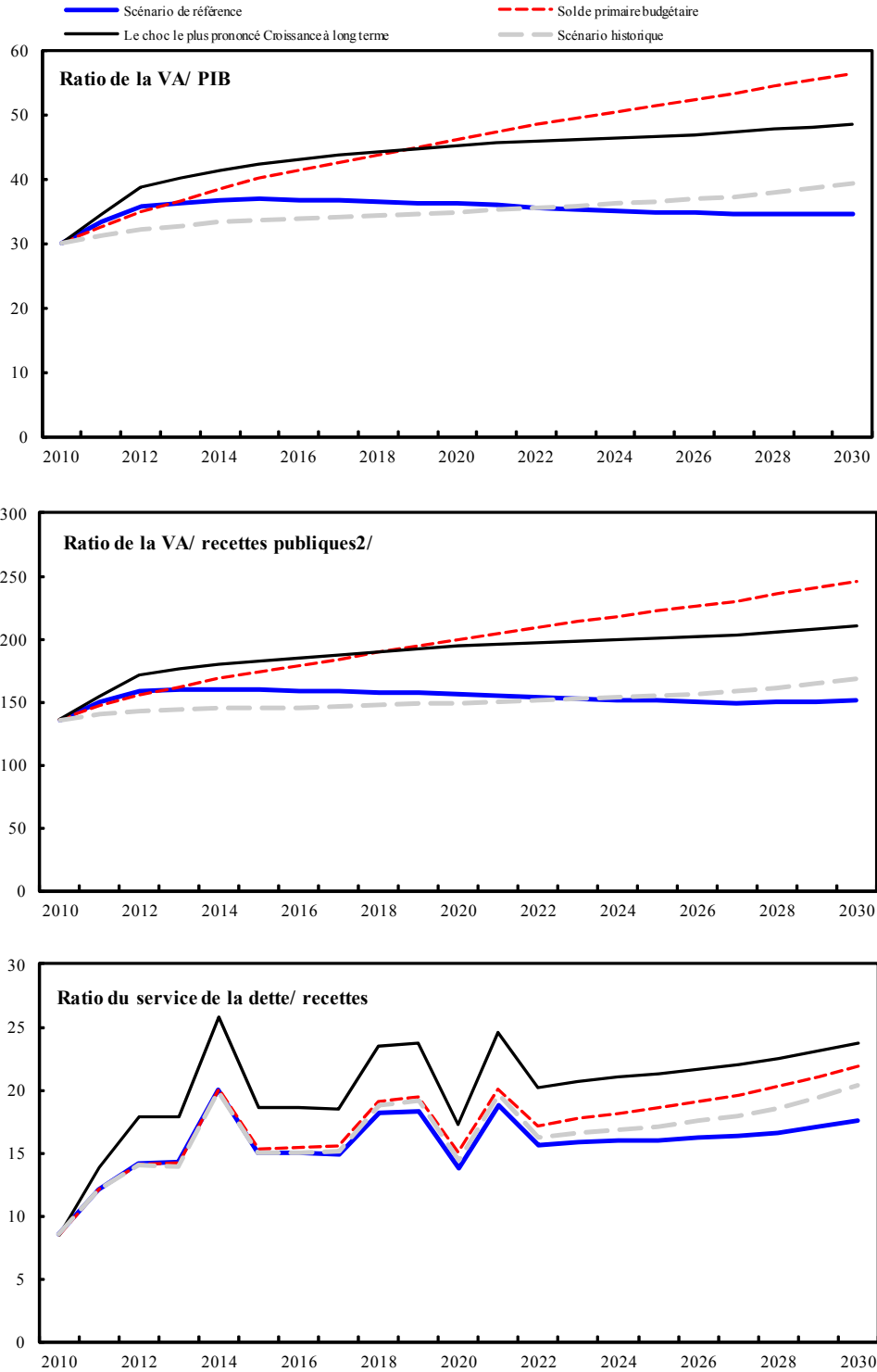
	Projections							
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2020	2030
<b>Ratio de la VA/ PIB</b>								
<b>Scénario de Référence</b>	30	33	36	36	37	37	36	35
<b>A. Scénarios alternatifs</b>								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire budgétaire revenant à leur moyenne historique	30	31	32	33	33	34	35	39
A2. Solde primaire demeurant inchangé à partir de 2010	30	33	35	37	39	40	46	56
A3. Plus faible croissance du PIB de façon permanente 1/	30	33	36	37	38	39	41	50
<b>B. Tests de Résilience</b>								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2011-2012	30	34	39	40	41	42	45	48
B2. Solde primaire reflétant sa moyenne historique moins 1 écart type en 2011-2012	30	33	36	36	37	37	36	35
B3. Combinaison des scénarios B1-B2 en utilisant un demi écart-type sur les chocs	30	32	35	36	37	38	39	42
B4. Dépréciation réelle de 30 pourcent du taux de change en 2011	30	42	44	44	44	43	41	38
B5. Augmentation de 10 pourcent des flux créateurs de dette en 2011	30	42	44	44	45	44	43	39
<b>Ratio de la VA/ recettes publiques2/</b>								
<b>Scénario de Référence</b>	136	150	159	160	160	159	156	151
<b>A. Scénarios alternatifs</b>								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire budgétaire revenant à leur moyenne historique	136	140	143	144	145	145	149	168
A2. Solde primaire demeurant inchangé à partir de 2010	136	147	156	162	168	173	200	246
A3. Plus faible croissance du PIB de façon permanente 1/	136	151	161	163	165	166	177	216
<b>B. Tests de Résilience</b>								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2011-2012	136	155	171	176	180	182	194	211
B2. Solde primaire reflétant sa moyenne historique moins 1 écart type en 2011-2012	136	149	159	160	160	159	156	151
B3. Combinaison des scénarios B1-B2 en utilisant un demi écart-type sur les chocs	136	146	154	157	160	162	170	182
B4. Dépréciation réelle de 30 pourcent du taux de change en 2011	136	190	196	193	191	187	176	167
B5. Augmentation de 10 pourcent des flux créateurs de dette en 2011	136	189	196	196	194	192	184	168
<b>Ratio du service de la dette/ recettes publiques 2/</b>								
<b>Scénario de Référence</b>	8	12	14	14	20	15	14	18
<b>A. Scénarios alternatifs</b>								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire budgétaire revenant à leur moyenne historique	8	12	14	14	20	15	14	20
A2. Solde primaire demeurant inchangé à partir de 2010	8	12	14	14	20	15	15	22
A3. Plus faible croissance du PIB de façon permanente 1/	8	12	14	14	20	15	15	21
<b>B. Tests de Résilience</b>								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2011-2012	8	12	15	15	21	16	15	21
B2. Solde primaire reflétant sa moyenne historique moins 1 écart type en 2011-2012	8	12	14	14	20	15	14	18
B3. Combinaison des scénarios B1-B2 en utilisant un demi écart-type sur les chocs	8	12	14	14	20	15	14	19
B4. Dépréciation réelle de 30 pourcent du taux de change en 2011	8	14	18	18	26	19	17	24
B5. Augmentation de 10 pourcent des flux créateurs de dette en 2011	8	12	15	16	21	16	15	19

Sources: autorités sénégalaises; projections et estimations des services du FMI.

1/ On suppose que la croissance du PIB réel correspond au scénario de référence moins un écart-type divisé par la racine carrée de 20 (soit le nombre d'années de projection).

2/ Les recettes budgétaires incluent les dons.

Graphique 2.Senegal: Indicateurs d'Endettement Public Générés par les Scénarios Alternatifs, 2010-2030 1/



Sources: autorités sénégalaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résilience le plus extrême est celui qui génère le ratio d'endettement le plus élevé en 2020.

2/ Les recettes budgétaires incluent les dons.



Communiqué de presse n° 10/469  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
Le 3 décembre 2010

Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431 USA

## **Le Conseil d'administration du FMI achève la dernière revue de l'Instrument de soutien à la politique économique (ISPE) conclu avec le Sénégal et approuve un nouveau programme triennal au titre de l'ISPE**

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui, la sixième et dernière revue du programme au titre de l'Instrument de soutien à la politique économique du Sénégal et approuvé un nouveau programme triennal à ce titre. À cet effet, le Conseil d'administration a abrogé l'ISPE en vigueur, devant expirer le 22 décembre 2010. Le cadre qui régit l'ISPE est conçu pour les pays à faible revenu qui peuvent se passer de l'assistance financière du FMI mais qui requièrent toujours ses conseils, sa surveillance et son aval à leur cadre de politique économique et financière. Les programmes conclus au titre de l'ISPE reposent sur les stratégies de réduction de la pauvreté adoptés par les pays eux-mêmes au terme d'un processus participatifs incluant la société civile et les partenaires techniques et financiers. (voir [Note d'information au public n° 05/145](#)).

Le programme des autorités vise à jeter les bases d'une croissance forte, saine et durable, afin de faire du Sénégal une économie de marché émergente. Ce programme poursuivra les progrès réalisés dans le cadre du précédent programme appuyé par l'ISPE parallèlement au maintien de la discipline macroéconomique et à l'affermissement de la croissance économique.

À l'issue de l'examen du dossier du Sénégal par le Conseil, M. John Lipsky, Directeur général adjoint et président par intérim a fait la déclaration suivante :

« Il convient de féliciter les autorités sénégalaises pour la mise en œuvre satisfaisante de leur programme économique appuyé par l'Instrument de soutien à la politique économique (ISPE). La croissance économique s'est redressée en 2010 et devrait se renforcer davantage encore en 2011. Des progrès considérables ont été enregistrés en matière de politiques et les autorités sont déterminées à poursuivre les réformes destinées à relever les défis de taille qui subsistent.

Les mesures envisagées dans le cadre du prochain programme ISPE sont axées sur l'accélération de la croissance économique et le renforcement de la résistance aux chocs, afin d'aider le Sénégal à atteindre ses objectifs de développement et de réduction de la pauvreté. Le maintien de la stabilité macroéconomique sera assuré par la mise en œuvre d'une politique budgétaire saine. Les mesures destinées à accroître les recettes publiques et à améliorer la qualité de la dépense permettront de créer la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour financer davantage de dépenses prioritaires, notamment l'investissement dans les infrastructures. Pour

couvrir le supplément de dépenses d'infrastructure, une augmentation temporaire du déficit budgétaire sera possible, mais il devra être réduit à moyen terme pour contenir le risque de surendettement à un bas niveau.

Les réformes structurelles clés inscrites au programme visent notamment à consolider les acquis de la gestion des finances publiques et à renforcer la planification de l'investissement public et de la gestion de la dette. Pour tirer pleinement parti du surcroît d'investissements et libérer le potentiel de croissance économique, le programme prévoit aussi de veiller à l'amélioration du climat des affaires, de promouvoir une meilleure gouvernance et l'efficacité du secteur de l'énergie et du secteur financier. Ces réformes contribueront à l'élimination des principaux goulets d'étranglement qui entravent la croissance et à l'instauration d'un climat propice aux affaires et au développement de l'initiative privée» à ajouté M. Lipsky.

## **ANNEXE**

### **Évolution économique récente**

La croissance économique du Sénégal a été ralentie ces dernières années par les chocs des prix alimentaires et pétroliers, et par la crise financière mondiale. Les indicateurs signalent une dynamique de reprise économique qui semble se renforcer. D'après les projections, la croissance du PIB réel devrait être portée à 4 % en 2010 puis 4,4 % en 2011 après être ressortie à 2,7 % en moyenne en 2008 et 2009. Pour la première fois depuis plus d'un an, l'inflation est devenue positive en juin 2010, essentiellement en raison de la hausse des prix des produits alimentaires. Le déficit budgétaire global devrait atteindre 4,8 % du PIB en 2010, soit un niveau globalement conforme à l'objectif budgétaire. L'impact de la crise financière mondiale sur les envois de fonds et l'investissement direct étranger (IDE) a été moins prononcé que prévu initialement. Le déficit extérieur courant devrait peu évoluer en 2010, selon les projections, et se maintenir autour de 8 % du PIB.

Compte tenu des progrès des résultats macroéconomiques et sociaux observés depuis le milieu des années 1990, le principal défi à venir pour le Sénégal, sera de réaliser une croissance forte pour faire reculer davantage la pauvreté et progresser vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Au cours des 15 dernières années, la croissance annuelle du PIB réel par habitant au Sénégal a été de plus de 2 % inférieure à celle des pays d'Afrique subsaharienne non exportateurs de pétrole qui affichent les meilleurs résultats de croissance. Le Sénégal accuse du retard par rapport à ces pays dans divers domaines, notamment en matière d'infrastructure, de compétitivité hors prix et de robustesse des institutions budgétaires, ainsi que s'agissant de certains facteurs tels que la gouvernance, la qualité des institutions et le développement du marché financier.

### **Récapitulatif du programme**

L'amplification de la croissance et le renforcement de la résistance aux chocs sont prioritaires pour assurer le succès du programme au titre de l'ISPE. Pour atteindre ces objectifs, les

politiques envisagées par les autorités dans le cadre du programme économique appuyé par l'ISPE visent à :

- i) Maintenir la stabilité macroéconomiques, adossée à une politique budgétaire saine et à des améliorations tangibles de la gestion de la dette;
- ii) Accroître les recettes publiques afin de créer une marge de manœuvre budgétaire accrue pour couvrir les dépenses prioritaires, notamment plus d'investissement public dans l'infrastructure de pair avec une meilleure planification de l'investissement et l'amélioration de la qualité des dépenses;
- iii) Consolider les progrès dans la Gestion des Finances Publiques en améliorant la crédibilité et l'exécution budgétaires, et en évitant d'accumuler de nouveaux retards de paiements;
- iv) Poursuivre les réformes structurelles propres à améliorer le climat des affaires, la gouvernance, et à accroître l'efficacité du secteur de l'énergie et du secteur financier.

Les réformes pourraient entraîner une hausse de la croissance tendancielle plus forte que prévu, à l'heure actuelle, pour autant que les réformes complémentaires mises en œuvre aboutissent à des synergies.

### Sénégal — Principaux indicateurs économiques

	2006	2007	2008	2009 Est.	2010 Proj.
Revenu national et prix (variation en %)					
PIB en prix constants	2,4	5,0	3,2	2,2	4,0
Inflation (moyenne)	2,1	5,9	5,8	-1,7	0,8
Secteur extérieur					
Solde extérieur courant (pourcentage du PIB)	-9,5	-11,8	-14,3	-7,7	-8,2
Exportations (francs CFA, variation en %)	0,1	-3,7	23,0	-9,6	9,9
Importations (francs CFA, variation en %)	9,6	19,5	25,8	-18,2	6,3
Taux de change effectif réel (variation en %)	-0,2	5,3	4,4	-1,7	...
Masse monétaire et crédit					
Crédit à l'économie (variation en pourcentage)	4,2	10,5	17,2	3,6	6,9
Budget de l'État (pourcentage du PIB)					
Recettes	19,7	21,1	19,4	18,6	19,7
Dons	1,5	2,6	2,3	3,0	2,4
Dépenses totales et prêts nets	27,2	27,6	26,5	26,7	26,9
Solde global	-5,7	-3,7	-4,6	-4,9	-4,8
Dette intérieure publique	5,3	6,6	5,3	7,6	8,4
Dette extérieure publique	17,7	17,9	19,7	27,0	31,6

Sources : autorités sénégalaises et estimations des services du FMI.

## **Déclaration de M. Kossi Assimaidou, Administrateur pour le Sénégal**

**Le 3 décembre 2010**

1. Le Sénégal continue d'enregistrer de solides résultats dans la mise en œuvre de l'actuel instrument de soutien à la politique économique (ISPE), d'où des améliorations nettes et constantes dans la gestion des finances publiques, la gouvernance et la transparence budgétaires, l'intermédiation du secteur financier et le développement du secteur privé. Les autorités ont en effet pris les mesures nécessaires pour observer tous les critères d'évaluation quantitatifs du programme et la plupart des repères structurels, certes avec quelques retards. Les services du FMI recommandent par conséquent que soit menée à terme la sixième revue de l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE).
2. L'encadré 1 du rapport des services du FMI présente une synthèse parlante des résultats enregistrés par le pays dans le cadre de l'ISPE. En matière structurelle, les mesures définies au titre de la conditionnalité du programme ont été globalement exécutées. Sur le plan quantitatif, après quelques premiers revers, les progrès ont par la suite été considérables. Durant les phases initiales du programme le travail de mise en œuvre avait été effectivement perturbé par un certain nombre de facteurs : on citera notamment les redoutables difficultés auxquelles le pays a dû faire face sous les chocs des prix mondiaux des produits alimentaires et énergétiques. Cependant, la profonde détermination des autorités à mener le programme a été cruciale pour sa bonne mise en œuvre ainsi que pour la poursuite des réformes dans une conjoncture nationale et internationale difficile. Par ailleurs, les fondamentaux macroéconomiques du pays sont restés solides, fruits de la stabilité macroéconomique, de la viabilité de la dette et de la résilience de l'économie.
3. Afin de consolider les acquis de l'actuel ISPE, les autorités sénégalaises demandent l'approbation d'un nouvel ISPE à l'appui de leur programme économique de 2010-13. Ce nouveau programme triennal appuyé par l'ISPE continuera d'encadrer les politiques destinées notamment à renforcer la gestion du budget et de la dette, à entretenir la stabilité macroéconomique et financière, à améliorer la gestion des finances publiques et à promouvoir le développement du secteur privé. Pour atteindre ces objectifs, les autorités sénégalaises sont déterminées à poursuivre les orientations et les réformes énoncées dans leur MPEF.

### **Renforcer davantage la mobilisation des recettes et la gestion des finances publiques**

4. La mobilisation renforcée des recettes reste un des piliers du programme de réforme des autorités. Dans cette perspective une stratégie de réforme fiscale va être élaborée et présentée au Conseil des Ministres d'ici la fin du premier trimestre de 2011. S'appuyant sur l'assistance technique du FMI, cette stratégie insistera sur des mesures spécifiques destinées à rationaliser les dépenses fiscales et à renforcer davantage l'administration fiscale et douanière, y compris en rationalisant les exonérations applicables aux produits pétroliers, en simplifiant le code général des impôts et en renforçant les capacités des services de recouvrement de l'impôt.

5. Dans le cadre de l'actuel ISPE les autorités ont réussi à mettre en œuvre un vaste programme de réformes destiné à renforcer la gestion des finances publiques (GFP), ce qui leur a permis de surmonter un certain nombre d'obstacles à la bonne exécution du budget. Elles entendent régler les éventuelles dépenses extrabudgétaires restantes au premier semestre de l'année prochaine et s'affranchir ainsi des séquelles liées aux difficultés d'exécution budgétaire du passé. Les autorités entendent en outre consolider les acquis de GFP, notamment en mettant en œuvre le programme de réformes récemment défini en consultation avec les partenaires au développement à partir de la méthodologie PEFA et avec l'assistance technique du FMI. Enfin, je tiens à noter que le programme de réformes des autorités sénégalaises prévoit également des mesures visant à améliorer la gestion du Trésor, notamment en créant une commission chargée de suivre l'exécution du budget et en évoluant, comme programmé, vers un compte unique du Trésor.

### **Continuer d'améliorer la transparence des finances publiques**

6. Les efforts entrepris ces dernières années pour accroître la transparence des finances publiques se poursuivront, notamment en ce qui a trait au financement et à l'exécution du programme d'investissement de l'État. De manière plus précise, conformément à la pratique instaurée pour la construction du nouvel aéroport, ce travail se manifestera dans la publication mensuelle des transactions liées au prolongement de l'autoroute à péage, l'un des plus gros projets d'infrastructure en cours. Par ailleurs, afin d'assurer la totale transparence de sa mise en œuvre, les autorités vont réaliser un audit des fonds alloués à ce projet et en rendre publics les résultats. Enfin, plusieurs autres mesures définies comme conditionnalité dans le cadre de l'ISPE proposé traduisent également le profond attachement des autorités à la transparence. Citons notamment l'engagement renouvelé de limiter la part des marchés de gré à gré à 20 % du total des contrats de l'État et l'intention de préparer un plan d'action destiné à donner plus de réalisme aux crédits budgétaires pour le financement des dépenses de services d'utilité publique des organismes d'État.

### **Désengorger les goulets d'étranglement en matière d'infrastructures et améliorer la gestion de la dette**

7. En dépit des efforts sans précédent consentis par les autorités pour mettre à niveau l'infrastructure du pays, beaucoup reste à faire pour lui permettre de jouer son rôle fondamental de vecteur de compétitivité et de ressort de l'activité économique. Conscientes des besoins en la matière, les autorités sénégalaises sont déterminées à mener à terme la mise en œuvre du programme d'investissement en infrastructures. Pour son financement, elles continueront de privilégier la mobilisation de ressources concessionnelles. Cependant, compte tenu des contraintes grandissantes d'accès à ces ressources et de l'ampleur des besoins, il sera nécessaire de faire appel à un financement non concessionnel pour mener à bonne fin les projets d'infrastructure dont la nécessité se fait fortement sentir. Les autorités entendent ainsi mobiliser des moyens complémentaires pour financer les projets hautement rentables. Elles prévoient notamment de recourir à une deuxième émission obligataire internationale pour financer le projet de prolongement de l'autoroute. Dès le début de la conception de ce projet, elles ont tenu le FMI régulièrement informé de leurs intentions, des



études de rentabilité et des options de financement et elles sont déterminées à maintenir ces voies de communication ouvertes.

8. Les autorités continueront de veiller à ce que tout recours à des financements non concessionnels reste conforme aux impératifs de viabilité de la dette. Dans cette démarche, la mise en œuvre du programme de réforme du nouvel ISPE en matière de gestion de la dette jouera un rôle fondamental. De manière plus précise, la création envisagée d'une nouvelle entité chargée de gérer la dette publique et les interventions sur le marché constituera un jalon fondamental de cette entreprise, au même titre que la préparation d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme et la décision de tenir compte des risques budgétaires issus des opérations de dette dans les analyses de viabilité de la dette des autorités.

9. Les travail projeté d'amélioration de la gestion de la dette publique issue de l'exécution du programme d'investissement public ira de pair avec des mesures destinées à renforcer la planification, l'évaluation et la sélection des projets d'infrastructure. Par ailleurs, une évaluation devra être systématiquement réalisée pour les projets mis en œuvre dans certains secteurs (éducation, santé, environnement et agriculture) lorsque les coûts dépassent un seuil bien établi. Un travail sera par ailleurs entrepris pour harmoniser les évaluations de projets dans les différents ministères dépensiers.

### **Poursuivre la réforme des secteurs énergétique et financier**

10. Les réformes sectorielles devraient jouer un rôle crucial dans la promotion du développement du secteur privé. La réforme du secteur énergie obéit notamment à la volonté de maîtriser les risques budgétaires. Elle s'appuie sur les mesures déjà prises par les autorités dans le cadre du programme et qui ont abouti à une réduction substantielle des subventions aux produits énergétiques depuis les maxima atteints il y a quelques années au début du récent choc pétrolier. Des travaux ont été engagés pour apporter la dernière main à un plan de restructuration du secteur de l'énergie qui s'appuiera sur un audit opérationnel et financier complet du secteur. Ce plan définira notamment les moyens de rendre plus performante la SENELEC et de la doter des moyens qui lui permettront de s'acquitter pleinement de ses obligations envers l'administration fiscale et douanière.

11. La réforme du secteur financier suivra un vaste plan d'action conçu en consultation avec les acteurs concernés. Les principales mesures énoncées dans le plan visent notamment à promouvoir les activités de crédit-bail, à développer l'intermédiation bancaire et à élargir la participation du secteur privé dans les banques où l'État est majoritaire.

12. Vu les solides résultats que le Sénégal continue d'enregistrer sur le plan économique et dans le cadre du programme et compte tenu de la profonde détermination des autorités à poursuivre le processus de réforme, j'invite le Conseil d'administration à donner une suite favorable à la demande d'un nouvel accord au titre de l'ISPE. Je serais reconnaissant aux administrateurs de bien vouloir décider l'annulation de l'actuel ISPE une fois que le nouveau sera approuvé.